

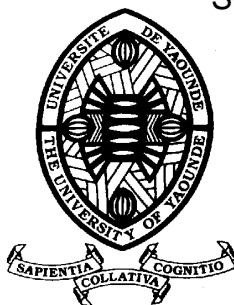
**UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I**

**FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES**

**DEPARTEMENT DE  
SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE**

**FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES**

**DEPARTMENT OF  
SOCIOLOGY- ANTHROPOLOGY**



**GENRE ET AUTOPSIE TRADITIONNELLE  
EN PAYS BAMILEKE**

**( OUEST- CAMEROUN )**

***Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention  
du Diplôme d'Etudes Approfondies ( D.E.A. ) en Sociologie***

**Option : Population et Développement**

Par

**Achille PINGHANE YONTA**

*Maître en Sociologie*

Sous la direction de

**Valentin NGA NDONGO**

*Professeur*

Assisté de

**Marie DJUIDJEU MBOGNE**

*Chargée de cours*

*Année Académique 2005-2006*

## DEDICACE

A Messieurs

Albert Nkengué,

Jean Celestin Nzangué

et à ma feu mère Marie Claire Kenné

**Mémoire soutenu le 27 Juillet 2005 avec la mention BIEN  
Note : 15,5/20**

### **Composition du jury :**

**Président : Ferdinand Chinji-koulevu (professeur)**

**Rapporteur : Valentin Nga ndongo (Professeur)**

**Membres : 1-Marie Djuidjeu Mbogne (Chargée de cours)**

**2-Godfroy Ngima Mawoung (Chargé de cours)**

## REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche a pu se réaliser grâce au soutien de plusieurs personnes.

Notre reconnaissance va tout d'abord au Pr. Valentin Nga Ndongo et au Dr. Marie Djuidjeu qui ont bien voulu nous encadrer. Grâce à leurs conseils et à leur totale disponibilité, nous avons pu surmonter les difficultés liées à notre immaturité dans le domaine de la recherche.

Nous sommes aussi redevable envers les enseignants de sociologie de l'Université de Yaoundé I pour la formation qu'ils nous ont assurée. Nous pensons aussi au Dr. Brigitte Matchinda pour son soutien.

Ce travail a pu se réaliser grâce au soutien matériel et financier de M. Jean Célestin Nzangué, M. Albert Nkengué, M. Paul Fouéméné et du révérend Père Isidore Sahatsop ; que le Seigneur leur en donne au centuple pour continuer dans la même lancée.

C'est l'occasion pour nous d'exprimer notre gratitude aux Révérends Pères Joseph Téné Takoupo, Bernard Ngassi, à MM. et Mmes. Meli, Mekuko, Yemdju, Tchoupou, Tamekem, Djouda, Kenné, Hatsona, Wagoum, Djou, Djounda, Fouogap, à Madame Anne Bertine Zoyem.

Nous disons humblement merci aux membres des familles Tatia Fofé, Fouogap Nankeu, Meli, à Messieurs Ghislain Kénné, Mesmin Kenzo, Collins Kemka, à Mesdemoiselles Annie Tancgang, Nadège Tiayong, Joséphine Lemouogue.

Nous sommes aussi reconnaissant envers tous nos camarades étudiants. Que ce travail soit pour eux source de motivation et d'encouragement.

Bref, à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail et dont le nom ne figure pas ici, nous leur disons humblement merci.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	2
PRELIMINAIRES.....	13
<b>PREMIERE PARTIE :</b>	
<b>L'AUTOPSIE DANS LA SOCIETE TRADITIONNELLE.....</b>	<b>18</b>
CHAPITRE 1: LES GENERALITES SUR L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE..	19
CHAPITRE 2 : LE GENRE ET L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE DANS LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS.....	36
<b>DEUXIEME PARTIE :</b>	
<b>LES MUTATIONS DU POUVOIR ECONOMIQUE ENTRE LES SEXES     ET LES RAPPORTS DE GENRE.....</b>	<b>51</b>
CHAPITRE 3 : LES MUTATIONS DU POUVOIR ECONOMIQUE ENTRE LES SEXES.....	52
CHAPITRE 4 : LA TRANSGRESSION DES VALEURS CULTURELLES.....	69
<b>TROISIEME PARTIE :</b>	
<b>IMPLICATION DES FEMMES DANS L'AUTOPSIE ET     CONSEQUENCES PSYCHOSOCIALES.....</b>	<b>84</b>
CHAPITRE 5 : LE GENRE, LA CRAINTE DE LA MORT ET LE RECOURS AU « <i>BLINDAGE</i> » OU A L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE.....	85
CHAPITRE 6 : LES FACTEURS D'IMPLICATION DES FEMMES DANS L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE.....	102
CHAPITRE 7 : L'INCIDENCE DE L'IMMIXTION DES FEMMES DANS L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE.....	117
CONCLUSION GENERALE.....	132
ANNEXES.....	145

## RESUME

L'autopsie traditionnelle est une pratique socioculturelle permettant de « *voir de ses propres yeux* » la cause de la mort. Elle constitue à la fois une stratégie préventive et curative pour les vivants. Cette pratique sème une nette discrimination entre les sexes tant dans les fondements socioculturels que dans la pratique et la finalité. Elle vise à culpabiliser les femmes, à révéler leur forfait.

L'introduction des cultures de rente (« *plante pour mâle* »(Lévi Taboula, 2000 : 15) et « *arbre à argent* » (Martin Kuété, 2000 : 4)) a instauré l'individualisme dans les relations sociales et par conséquent la monétarisation des pratiques sociales. Cette dernière s'imposait davantage au fur et à mesure que les cours du café croissaient. Les femmes se sont retrouvées reléguées dans le secteur vivrier. L'éducation différentielle a accentué ces différences.

La déprise caféicole qui a coïncidé avec l'essor du vivrier marchand et du maraîchage a occasionné les mutations de pouvoir économique entre les sexes. Ces mutations ont provoqué à leur tour la transgression des normes et valeurs sociales par les deux sexes.

Détentrices du pouvoir économique, les femmes investissent aussi dans les pratiques sociales. Ce nouveau pouvoir leur offre la possibilité de s'ingérer et de participer surtout aux pratiques socioculturelles discriminatoires entre les sexes. Elles s'attellent particulièrement à l'autopsie en raison des multiples accusations et suspicions qu'elles subissent, de leur marginalisation, de leur désir d'auto-vérifier leur culpabilité. L'implication des femmes dans l'autopsie a été facilitée par leur pouvoir économique et a provoqué une déstabilisation de l'ordre social en ce sens que cette pratique est inscrite dans un système de représentations sociales, de rites socioculturels, de normes et valeurs visant à assurer la domination masculine.

## ABSTRACT

The traditional autopsy is a sociocultural practice which enables people to « *eyewitness* » the cause of death. It is preventive and curative at the same time. Practised exclusively in the Bamboutos and Menoua divisions, it makes a sexual discrimination in its purpose. For, its aim is to accuse women, to prove their guilt.

The introduction of commercial crops (coffee, a « *men's crop* » and « *tree for money* ») led to individualism in social relationships. The direct consequence of this was the introducing of money in social practices. This phenomenon went along with the increasing of coffee prices. Therefore, women could just grow crops for consumption. These differences were increased by discriminative education.

The decrease of coffee prices that met with the trading of agricultural provisions provoked the mutation of economic power between men and women. The result of this was the transgression of social norms and values by both sexes.

Endowed therefore with economic power, women intervene in social practices as well. This new power enables them to interfere effectively in discriminative practices. Among these practices, there is autopsy and their intervention here is due to the numerous accusations and suspicions they are victims of, and their will to check their guilt by themselves. The implication of women in traditional autopsy has been favoured by their economic power. However, their implication has provoked a destabilisation of social order in that this practice is controlled by some sociocultural rites, by some social representations, norms and values which aim is to guarantee man's domination.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### LISTE DES CARTES ET PHOTO

Carte 1 : Situation géographique du groupement Bangang.....	15
Carte 2 : Situation géographique du groupement Foto.....	16
Photo : Un « <i>autopsiste</i> » à l'œuvre.....	25

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Importance des femmes au sein de quelques GIC.....	57
Tableau 2 : Objectifs de campagne du poste agricole de Bangang.....	58
Tableau 3 : Comparaison du poids de thé des hommes et des femmes au cours d'une journée de cueillette.....	61
Tableau 4 : Signes, interprétations et médication.....	147

**INTRODUCTION GENERALE**



## – RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Etant natif d'une région où se pratique l'autopsie traditionnelle, notre motivation première relève de la curiosité sur une pratique socioculturelle ésotérique dont tout un chacun peut à la fois être sujet et objet. Cette pratique recherche la cause de la mort ou plus clairement la « *cause antécédente* ». Dans ce sens, tout membre de cette communauté sera appelé tôt ou tard à décider, à autoriser l'autopsie d'un défunt ou à la réfuter d'une part, ou pourra lui-même subir cette pratique après son décès d'autre part.

De par nos multiples participations aux séances d'autopsie et aux nombreuses discussions, nous avons décelé plusieurs facteurs qui interagissent. Nous nous intéressons à l'aspect genre (compte tenu de notre spécialisation et de nos recherches antérieures) qui constitue un lieu de chaudes disputes tant sur le processus de prise de décision, du choix des acteurs, qu'à l'interprétation des résultats de l'autopsie traditionnelle. Devant chaque corps, chacun des deux parents représente et défend sa famille natale. C'est à ce niveau que les liens matrimoniaux interviennent dans l'autopsie traditionnelle.

Ce rapport entre deux conjoints qui s'élève au niveau de deux familles nous intéresse davantage car c'est le lieu d'analyser les ressources dont dispose chaque sexe ou famille pour imposer ou réfuter la pratique de l'autopsie, et surtout les stratégies utilisées pour atteindre cette fin. Dans un contexte où chaque décès met toujours aux prises deux familles (paternelle et maternelle), ces ressources et stratégies deviennent intéressantes à analyser. Dans un contexte où pratiquer l'autopsie suppose au préalable un décès, l'analyse des représentations des deux familles vis-à-vis de la maladie, de la mort, de l'après mort et des voies de recours, serait d'une importance capitale. Tout étant centré sur cette pratique socioculturelle et les rapports sociaux de sexe, le présent travail s'intitule : Genre et autopsie traditionnelle en pays bamiléké (Ouest-Cameroun).

## **– DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE**

Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi comme zone d'investigation la région bamiléké et plus précisément les départements des Bamboutos et de la Ménoua où cette pratique est rencontrée. Dans les autres départements, l'autopsie traditionnelle constitue plus une purification du cadavre qu'une recherche des causes du décès.

De peur de ne pouvoir bien déchiffrer certaines informations, nous avons opté mener l'étude dans deux groupements dans lesquels nous avons des facilités linguistiques : Bangang (Bamboutos) et Foto (Ménoua). Ces deux groupements ont été aussi retenus en raison de la proximité de l'unité administrative qui porte une influence notoire sur la pratique de l'autopsie traditionnelle. Bangang et Foto disposent tous d'une zone rurale et urbaine.

Nous avons mené une recherche en terme de dynamique sociale. Les faits ont été traités d'une manière diachronique et, en ce qui concerne le présent travail, nous nous sommes attelé à ressortir et à analyser la période de marginalisation du genre féminin et celle de son intégration dans la pratique de l'autopsie traditionnelle.

## **– PROBLEMATIQUE**

Interdite par un décret du 26 avril 1923 (cf. Annexes, p.149), réprimée par les religions judéo-chrétiennes, l'autopsie traditionnelle ne s'est pas dissoute. Elle vise à rechercher la cause de la mort et constitue une pratique discriminatoire entre les sexes. Malgré ces différentes répressions, les populations locales ont développé des stratégies leur permettant de maintenir cette pratique. Ainsi sont-elles passées de l'autopsie publique à l'autopsie secrète, puis à l'autopsie nocturne. Ces représailles ont eu un grand impact sur la fréquence de cette pratique. Certaines chefferies traditionnelles, pourtant gardiennes des us et coutumes, ont collaboré avec l'administration coloniale et le font encore de nos jours dans la répression de l'autopsie.

L'analyse du mécanisme d'immixtion des femmes dans les pratiques socioculturelles discriminatoires telles que l'autopsie est d'une importance capitale en ce sens que depuis un certain temps, ces pratiques sont en nette recrudescence, à la seule différence que les acteurs ont changé. Quelles peuvent être les conséquences dans la mesure où chaque « côté » du défunt est attribué à l'une des familles selon le principe : gauche = famille maternelle ou « côté » féminin, droit = famille paternelle ou « côté » masculin.

Le poids et la place de la filiation matrilinéaire ou de la famille maternelle dans les pratiques socioculturelles sont de nature à influencer les rapports sociaux d'autant plus que lors de l'autopsie, les organes les plus examinés se retrouvent du « côté » gauche. Dans ce sens, quels peuvent être les fondements socioculturels de cette dichotomie (gauche = féminin et droit = masculin) dans une logique où lors de l'autopsie, la présence d'une anomalie sur un côté culpabilise la famille concernée ?

Longtemps pratiquée gratuitement, l'autopsie fait l'objet aujourd'hui de lourdes dépenses pour les familles qui décident de la faire. Les mutations de pouvoir économique entre les sexes ne débouchent-elles pas sur les facteurs d'implication des femmes dans les pratiques socioculturelles discriminatoires? N'y a-t-il pas lieu de penser à un avoir économique féminin qui donne droit de regard et d'intrusion dans les pratiques traditionnelles telles que l'autopsie ? La femme étant soutenue dans ces actions et décisions par sa famille d'origine, ainsi que l'homme, quel type de rapport peuvent-ils entretenir vis-à-vis de l'autopsie traditionnelle?

Les ouvrages qui traitent de ce sujet sont très peu nombreux. Ceux que nous avons consultés ne relèvent pas l'aspect genre dans les rites socioculturels en l'occurrence l'autopsie. Que ce soit Dieudonné Miaffo (1977 - *Rôle social de l'autopsie publique traditionnelle chez les Bamiléké*), Célestin Wagoum (2003 - *Impact de la présence française sur la pratique de l'autopsie chez les Nyemba de l'ouest Cameroun 1920- 1960*) ou Gabriel Fossi (1999 - *Devenir un être-rationalité ; Approche éthique chrétienne de l'autopsie traditionnelle chez les Bamiléké (Cameroun)*), l'analyse genre reste quasi

inexplorée. Le premier est descriptif et n'aborde guère les rapports sociaux. Pour le second, non seulement son travail est très limité dans le temps, mais se focalise sur les stratégies de répression mises sur pied par l'administration coloniale et les voies de contournement utilisées par les populations. Le dernier analyse la pratique de l'autopsie à la lumière de la religion chrétienne, ce qui suppose une partialité. La rareté des documents qui traitent de l'autopsie témoigne aussi du caractère ésotérique de cette pratique. Par conséquent, certains domaines tels que le genre qui s'intéresse aux types de rapport entre les sexes restent inexplorés. Dans le cadre de l'analyse genre, le problème n'est pas centré sur un sexe, mais sur la façon dont la société a conçu et gère l'un par rapport à l'autre.

L'analyse genre dans ce travail est plus large car la pratique de l'autopsie traditionnelle s'inscrit dans un système de représentations dominé par la crainte de la mort. Ainsi, quel que soit le moment, (bonne santé, état de maladie, décès, autopsie, après décès ou après autopsie) les familles recherchent les moyens pour se protéger de la maladie, de la mort, bref, de toutes les forces maléfiques. L'autopsie étant la seule preuve concrète, visible pour une accusation, tous les autres rites et pratiques ne relèveraient que de la divination et par conséquent des suspicions.

## **– QUESTION DE RECHERCHE**

Quelles peuvent être les sources de motivations et les conséquences de l'implication des femmes dans la pratique de l'autopsie traditionnelle, pourtant destinée à les incriminer et réservée jadis aux hommes dans les fondements socioculturels ?

## **– HYPOTHESES DE RECHERCHE**

### **Hypothèse générale**

Les mutations de pouvoir économique entre les sexes ainsi que les multiples accusations et suspicions dont sont victimes les femmes sont à l'origine de leur implication dans les pratiques socioculturelles discriminatoires entre les sexes telles que l'autopsie traditionnelle, rite pourtant destiné à les incriminer.

### **Hypothèses secondaires**

1) Les femmes participent de plus en plus aux rites et pratiques socioculturelles parce qu'elles sont devenues des principales agents économiques.

2) Les femmes s'engagent davantage dans l'autopsie traditionnelle parce qu'elles sont les principales accusées, elles voudraient vérifier elles-mêmes leur culpabilité.

3) La participation des femmes à l'autopsie traditionnelle, domaine jadis réservé aux hommes, engendre des incidences sur tout le système social.

## **- METHODOLOGIE**

Dans le cadre de cette recherche, nous avons procédé à une revue de la littérature et à une analyse documentaire sur les ouvrages qui traitent directement ou non de notre thème. Nous y avons recherché les éléments susceptibles de porter une influence sur le genre.

Nous avons choisi deux groupements comme région d'étude : Bangang (Bamboutos) et Foto (Ménoua). Ces deux groupements ont été retenus à cause de leur importance en population et de leur situation géographique (une partie rurale et une autre urbaine).

A l'aide d'un guide d'entretien (cf. Annexes, p. 146), nous nous sommes entretenu avec les chefs supérieurs desdits groupements, quatre notables ou

sous-chefs et six chirurgiens traditionnels par groupement grâce à la technique de boule de neige ou tâche d'huile. Nous avons aussi utilisé la technique du Focus group. Dans cette lancée, nous avons réuni autour de nous deux groupes d'hommes, deux groupes de femmes, et deux groupes mixtes par groupement. Ceux qui se sont démarqués lors des échanges ont fait l'objet des entretiens individuels. Nous avons aussi utilisé la méthode participative. Dans ce sens, nous avons assisté à plusieurs séances d'autopsie traditionnelle.

L'analyse des données s'est faite de manière qualitative compte tenu des techniques de collecte des informations. Dans ce sens, l'accent n'est pas mis sur l'importance des phénomènes, mais sur les différentes mutations survenues dans la pratique de l'autopsie traditionnelle sous une approche genre. Cette technique nous a permis de « *comprendre l'objet dans sa profondeur et sa totalité, d'étudier le phénomène dans sa complexité en tenant compte de son contexte, lui-même extrêmement divers* » (Valentin Nga Ndong, 2003 : 57).

## **– CADRE THEORIQUE**

Ce travail de recherche est fondé sur la théorie systémique. A la suite de Roger Gérard Schwartzberg (1998 : 81), l'analyse systémique ou en termes de système peut se définir comme « *toute recherche, théorique ou empirique, qui part du postulat que la réalité sociale présente les caractères d'un système pour interpréter et expliquer les phénomènes sociaux par les liens d'inter-dépendance qui les relie et qui les constituent en une totalité* ». Dans ce sens, un système peut se définir comme un ensemble d'éléments structurés et organisés de manière à maintenir un certain équilibre interne et où les différents éléments sont interdépendants et interagissent dans la poursuite des objectifs communs. Cette théorie embrasse presque tous les domaines scientifiques et, comme le mentionne Roger Gérard Schwartzberg (1998 : 85), « *en sociologie, la contribution principale à*

*l'analyse systémique reste celle de Talcott Parsons par la théorie du structuro-fonctionnalisme ».*

Talcott Parsons s'inspire des théories fonctionnalistes et structuralistes. Le fonctionnalisme repose sur les trois principaux postulats :

- postulat de l'unité fonctionnelle, c'est-à-dire la contribution que chaque élément social apporte au système social ;

- postulat du fonctionnalisme universel qui stipule que non seulement tout ce qui existe remplit une fonction, mais que tous les éléments socioculturels remplissent des fonctions positives pour le maintien de l'harmonie du système ;

- postulat de la nécessité qui présente chaque élément socioculturel comme indispensable et unique dans l'accomplissement de la fonction pour laquelle il existe. Ces postulats sont d'une importance indéniable dans l'étude de l'autopsie traditionnelle.

L'apport du structuralisme est le caractère interdépendant des éléments socioculturels instaurant une homogénéité dans le système social de telle sorte qu'un élément isolé ne signifierait absolument rien, d'où la nécessité de l'appréhender dans un contexte précis, c'est-à-dire dans la structure du système auquel il participe. De même, un « *fait social* » isolé ne signifie rien, d'où les termes de « *faits sociaux totaux* ». Ces structures enferment les individus et sont contraignantes dans les actions quotidiennes. Si la vie sociale se construit à partir des structures et des constructions passées d'une part, et qu'il existe une genèse de l'action sociale d'autre part (Philippe Corcuff, 1995 : 17), l'analyse des contraintes structurelles ou extérieures et les possibilités de choix des individus nous conduit à recourir à l'analyse stratégique de Michel Crozier pour montrer les stratagèmes de chaque acteur ou agent, des ressources ou des marges de manœuvre dont dispose chacun dans la production de la vie sociale. « *L'action humaine présente toujours les caractères d'un système, elle se prête à l'analyse systémique, car elle n'est jamais ni simple ni isolée* » (Roger Gérard Schwartzenberg, 1998 : 88).

La société en tant que système est donc régie par un ensemble de normes déterminant les fonctions de chaque élément socioculturel. Ces normes ne sont pas des données naturelles. Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977 : 228) soutiennent :

*« Les données sont elles-mêmes des construits, des répertoires de solutions entre lesquelles les acteurs peuvent choisir et auxquelles ils peuvent en ajouter d'autres. [Surtout que, selon les mêmes, (p. 230)], le raisonnement systémique part du système pour retrouver avec l'acteur la dimension contingente arbitraire et non naturelle de son ordre construit ».*

L'idée étant qu'un système réagit globalement, le présent travail analysera les différentes mutations sociales ainsi que les incidences observées.

## **– DEFINITION DES CONCEPTS**

- **Autopsie traditionnelle** : Le mot autopsie provient du grec « *autopsia* » qui signifie « *action de voir de ses propres yeux* ». A la suite de Célestin Wagoum (2003 : 18), « *selon le Collins English Dictionary, autopsy also called necropsy or post-mortem examination, is any critical analysis. From the greek seeing with one's eyes from auto (one's own) and opsis (sight)* ». Le Dictionnaire Essentiel (Paris, Hachette, 1992) définit l'autopsie comme : « *dissection d'un cadavre et inspection des ses différents organes en vue d'un examen scientifique ou médico-légal* », mais dans ce travail, elle vise la recherche de la cause de la mort et la protection des vivants.

- **Valeurs et normes culturelles** : « *Principe idéal auquel se réfèrent communément les membres d'une collectivité pour fonder leur jugement, pour diriger leur conduite* » (définition tirée du Dictionnaire Essentiel, Paris, Hachette, 1992). Ainsi elles s'expriment en licence et tabou et inculquent des schèmes de conduite aux individus.

- **Genre** : Les spécialistes telles que Thérèse Locoh et Christine Tichit (1996 : 1) le définissent comme étant « *une notion sociologique qui distingue les différences sociales des différences biologiques entre les sexes, et qui*



*présente l'avantage de se départir de la dimension physique du mot « sexe » ». Le genre est donc une construction sociale du sexe.*

- **Rapport de genre** : De manière générale, ce sont les relations entre les sexes sociaux (différent du sexe biologique) qui, à la suite de Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977 : 15), ne constituent

*« rien d'autres que des solutions toujours spécifiques, que les acteurs relativement autonomes, avec leurs ressources et capacités particulières, ont créées, inventées, instituées, pour résoudre les problèmes posés par l'action collective et, notamment, le plus fondamental de ceux-ci, celui de leur coopération en vue de l'accomplissement d'objectifs communs, malgré leurs orientations divergentes ».*

## **IX - DIFFICULTES RENCONTREES ET PLAN DU TRAVAIL**

Cette recherche ne s'est pas déroulée sans difficultés. Au niveau de la recherche documentaire, nous nous sommes heurté au problème de manque de document traitant du genre en général et de l'autopsie traditionnelle en particulier.

Sur le terrain, les enquêtés étaient très réticents compte tenu du caractère ésotérique de l'autopsie traditionnelle et de notre jeune âge. Plusieurs nous prenaient pour un espion de la gendarmerie et refusaient de donner la moindre information. Dans les focus groups, les questions que nous posions donnaient lieu à des tiraillements et discussions que nous n'arrivions pas toujours à maîtriser. Une autre difficulté était celle de pouvoir réunir à une heure précise le nombre de personnes souhaitées, certaines arrivaient en retard, d'autres s'absentaient ou se retiraient avant la fin de l'entretien.

Dans certains cas, nous nous confrontions aux problèmes du surnombre d'enquêtés lié à la curiosité des uns et des autres ou à la pertinence du thème alors que la technique du focus group limite le nombre de répondants à une quinzaine. Malgré ces difficultés, nous avons élaboré un travail qui tient en sept chapitres dont trois grandes parties. La première présente la pratique de l'autopsie dans la société traditionnelle ainsi que la marginalisation des femmes. La seconde aborde les mutations de pouvoir économique entre les

sexes ainsi que les incidences immédiates, c'est-à-dire la transgression des normes et valeurs traditionnelles. La troisième partie analyse l'immixtion des femmes dans l'autopsie traditionnelle et de ses conséquences psychosociales. Avant ces développements, les préliminaires présentent la région d'étude.

**PRELIMINAIRES**

## - PRESENTATION DE LA REGION D'ETUDE

Les deux groupements retenus pour cette recherche font partie des 106 chefferies que compte le pays bamiléké. Que ce soit Bangang ou Foto, ces deux groupements ont un point de similitude : une zone rurale et une autre urbaine.

Le groupement Foto est l'une des 19 chefferies traditionnelles que compte le département de la Ménoua. D'une superficie de 99 km<sup>2</sup>, la population de Foto est estimée à 40 000 habitants ; soit une densité de 400 hbts/km<sup>2</sup> (Moïse Tamekem Ngoutsop, 2005 : 19).

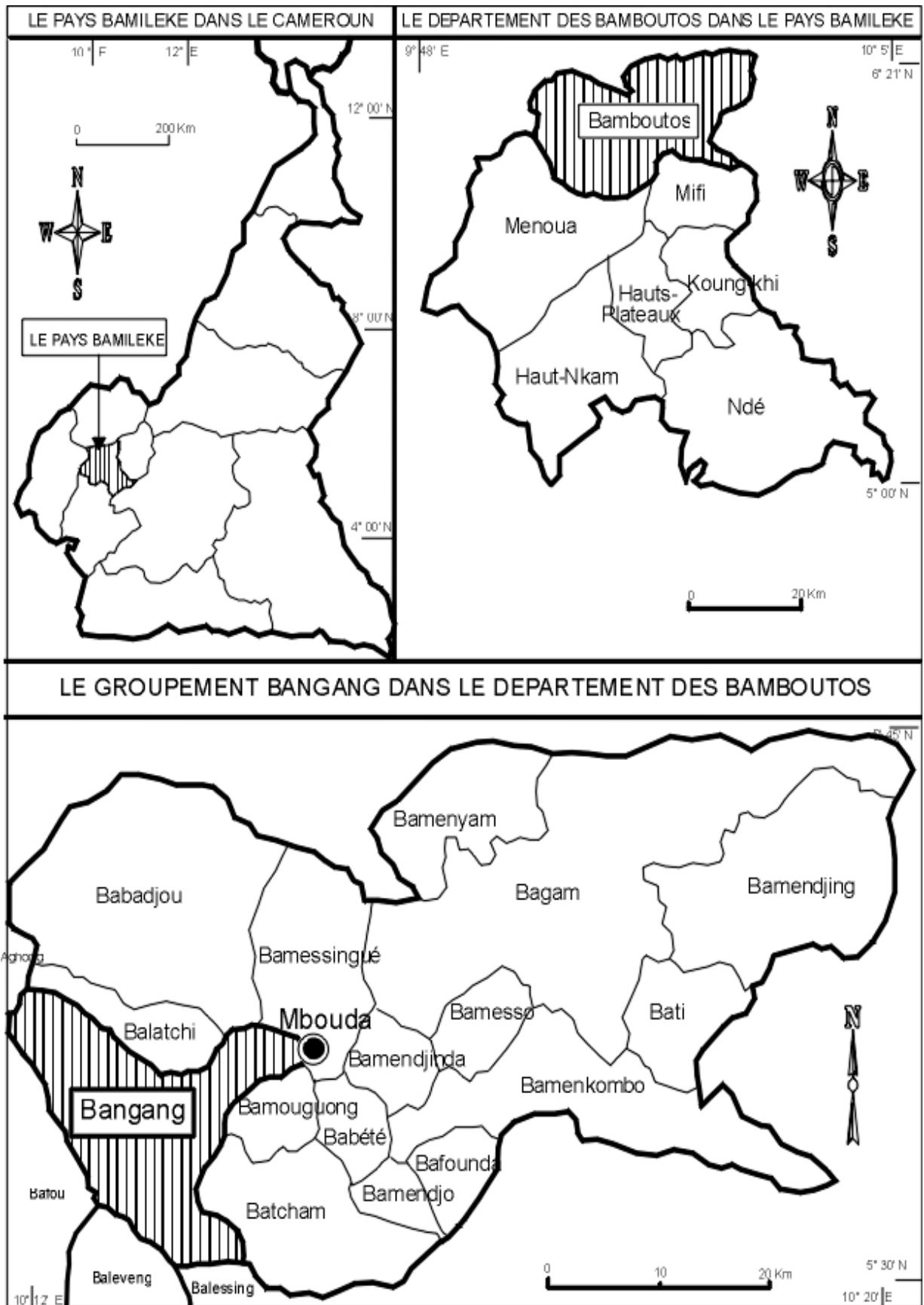
Le groupement Bangang fait partie des 16 chefferies traditionnelles du département des Bamboutos. Bangang couvre 90.5 km<sup>2</sup> pour une population estimée à 31 309 habitants (Chrétien Ngouanet, 1998 : 22) ; soit 345 hbts/km<sup>2</sup>. Les cartes des pages suivantes présentent de manière détaillée la situation géographique de ces deux groupements.

## - ORGANISATION POLITIQUE DES CHEFFERIES

### TRADITIONNELLES

Comme toutes les autres chefferies traditionnelles bamiléké, Bangang et Foto sont des organisations structurées ayant à leur tête des chefs qui détiennent tous les pouvoirs (politique, juridique, magico-religieux, économique...). Ces derniers exercent leurs actions à travers les sous-chefs, les chefs de quartiers, et sont encadrés par des sociétés secrètes.

La structure politique traditionnelle est formée des groupes de notables et du collège des « *mafo* » (littéralement : mère du chef). Ces groupes de notables se subdivisent en castes des « *neuf* » et des « *sept* » ; le nombre est bien limité et l'intégration se fait par voie héréditaire. Quand au collège des « *mafo* », le nombre est illimité et les femmes accèdent à ce titre par voie héréditaire ou par voie de démarcation personnelle ; c'est-à-dire que toute femme « *élites* » dans un domaine précis peut se voir élever au rang de « *mafo* » par le chef. Les « *mafo* » sont des femmes au statut social



Fond de carte CEREHT (Centre de Recherche sur les Hautes Terres) Université de Dschang

**Groupe Bamang : Situation géographique**



d'hommes. Elles sont respectées au même titre que les notables et influencent la prise de décision dans les chefferies. Elles sont consultées avant toute prise de décision importante. A ce titre, elles font partie des structures politiques traditionnelles.

**PREMIERE PARTIE :  
L'AUTOPSIE DANS LA SOCIETE  
TRADITIONNELLE**



# **CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE**

## **INTRODUCTION**

La mort est un fait social qui ne cesse de hanter les esprits. Pour certains, elle est un fait naturel au même titre que la vie. Pour d'autres, tel n'est pas le cas. Dans l'imaginaire africain, l'homme devrait vivre éternellement, or la mort est une réalité qui concerne tout le monde et tôt ou tard, chacun devrait l'affronter. C'est pour cette raison que le rituel qui l'accompagne est si compliqué dans plusieurs cultures.

La mort est synonyme de douleur pour les familles et les communautés. Dans ce sens, les hommes ne cessent de tenter de la conjurer. C'est la raison pour laquelle se pratique l'autopsie traditionnelle en pays bamiléké. L'autopsie traditionnelle s'inscrit dans un vaste champ de croyances partagées et de système de représentations collectives dudit peuple. C'est un élément du système social qui remplit une fonction dans l'organisation de la société, dans le maintien de la cohésion sociale.

Loin de s'attarder sur les dimensions purement métaphysiques de la mort, le présent chapitre donnera une vue globale de l'autopsie traditionnelle. Il s'intéressera aux fondements socioculturels, aux différents acteurs et aux techniques. L'intégration de cette pratique dans le système de valeur traditionnelle sera analysée afin d'évaluer sa portée dans les représentations collectives, les interrelations avec les autres rites culturels. Enfin, une brève comparaison sera faite entre les autopsies traditionnelle et moderne.

### **A- LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS**

#### **1- Le mythe fondateur**

Ce mythe se subdivise en dix étapes :

**1.** Depuis la nuit des temps, l'homme est en lutte permanente contre la mort. Jamais il n'a pu la vaincre. C'est au contraire la mort qui a vaincu les hommes.

Toute puissante, elle fauche la vie de ses ennemis. Elle détruit hommes et femmes, grands et petits. Elle emporte des familles, des villages et des sociétés entières. Comme l'écrit Jean Ziegler (1975 : 26-27), « *la mort est un événement entaché d'ambiguïté : naturel, transclassiste comme la naissance, la sexualité, la faim, la soif ou le rire ; social, comme n'importe quel épisode de la praxis sociale ; mais aussi culturel, perçu, vécu sous une apparence qui doit servir à l'expliquer et à la justifier* ».

**2.** Les ancêtres ont cherché à savoir d'où venait la mort et d'où lui provenait cette force pour qu'elle vienne à bout de tous les hommes.

**3.** Pour répondre à leurs interrogations, les ancêtres ont entrepris de consulter les devins.

**4.** Les réponses de ceux-ci n'étaient pas satisfaisantes, parce que toujours divergentes.

**5.** Les ancêtres ont cherché la solution du « *coté* » des hommes. La mort, se dirent-ils, vient des hommes eux-mêmes. Pour la repousser, une stratégie devrait être mise sur pied pour empêcher les hommes de se détruire mutuellement.

**6.** Cette charge est revenue au « *dim* » (personnes dotées d'un pouvoir de dédoublement, elles peuvent s'introduire dans les maisons ou dans les organismes d'autres personnes). Les ancêtres leur font appel, parce qu'ils ont le charisme de la guérison et la faculté de voir de manière surnaturelle ce qui est dans le « *ventre* » de l'homme, le ventre étant inaccessible et invisible par tous.

**7.** Dans l'exercice de leur fonction, les « *dim* » ont eu à goûter à la chair humaine et ont trouvé qu'elle était bonne. Ils ont commencé à « *manger* » de cette chair, ceux qui étaient objet de leur maléfice invisible à l'œil nu mourraient.

**8.** Les ancêtres ont compris que le « *ventre* » est le siège des causes de la mort, puisque c'est à l'intérieur de celui-ci que les « *dim* » attaquent et tuent leurs victimes. Ils relèvent les « *dim* » de leur fonction.

**9.** La tradition est désormais établie : pour les ancêtres, chaque fois qu'il y aurait un décès, on ouvrirait le ventre du cadavre pour voir ce qui a provoqué la mort. De nouveau, ils ont eu recours aux devins.

**10.** Faire l'autopsie, c'est prévenir d'autres décès ou esquiver les mauvais esprits qui s'acharnent contre l'homme. Ce mythe est repris à quelques différences près par Gabriel Fossi (1992 : 55). Ainsi résumé, plusieurs facteurs sont préalables à la pratique de l'autopsie traditionnelle.

## **2- Les facteurs préalables à l'autopsie**

Dans l'univers socioculturel bamiléké en général se distinguent deux types de mort : la bonne et la mauvaise mort.

### **a- La bonne mort**

Elle est celle voulue par les ancêtres. Elle s'accomplit selon les valeurs et normes traditionnelles et ne souffre d'aucun préjudice. Elle ne surprend personne car elle est souhaitée, voulue. C'est l'occasion pour les familles d'organiser de grandes festivités, sans trop de lamentations. Dans la plupart des cas, ce sont les vieillards qui bénéficient de ce genre de mort surtout quand ils laissent une grande descendance. La bonne mort se confond à un doux sommeil, et est synonyme de passage au statut d'ancêtre dans la famille ; dans ce cas, l'autopsie est sans valeur. Il est dit de ce genre de mort que le défunt s'est retourné, s'en est allé, s'est endormi.

### **b- La mauvaise mort**

C'est celle qui sème la terreur. Elle est redoutée par tous, c'est une mort provoquée et peut être contagieuse si la famille reste passive. Elle sème la panique dans la communauté. Elle exige certains rituels afin de la conjurer. C'est généralement les morts par accidents, par suicide, les brûlés,

l'hydropisie, les jeunes, les femmes enceintes. Le rituel qui l'accompagne est aussi compliqué et ce type de mort appelle nécessairement à l'autopsie. La bonne mort se caractérise par son aspect naturel alors que la mauvaise mort est surnaturelle et les causes peuvent être recherchées et expliquées.

### **c- Les causes de la mort**

La mort peut être provoquée par la colère d'un ancêtre qui a été négligé par les siens car, écrit Jean Ziegler (1975 : 201), « *personne ne quitte jamais ses ancêtres et les ancêtres ne quittent jamais personne* ». C'est la raison d'être du culte des ancêtres qui, pour Jean-Pierre Mohen (1995 ; 63) est « *un culte dans lequel le crâne humain représente le mort conservé parmi les vivants* ». Les ancêtres exercent donc une forte pression sur les vivants. La maladie, les malheurs et la mort sont quelques fois les indices de leur colère.

La mort peut aussi provenir de la violation d'un interdit. Chaque culture dispose des dogmes prescrits qui doivent être respectés sous peine de graves sanctions. La société exerce un contrôle social à travers les licences et les tabous, le permis et le défendu. Ceux qui transgressent les normes et valeurs traditionnelles sont passibles de sanctions.

Une autre cause de la mort réside dans l'action d'un génie malfaisant. Tel est le cas du « *Ssé Tépon* », esprit malfaisant pouvant se confondre à Satan. Certaines personnes incarnent les forces maléfiques à mesure de tuer. L'existence de la sorcellerie ne cesse d'accroître le nombre de décès.

Le vampirisme, le « *fumla* », le « *chia* » en sont quelques exemples. Pour conjurer la mort, l'autopsie traditionnelle est la voie de recours des populations.

### 3- Le but et les objectifs de l'autopsie

L'autopsie a pour fonction première de rechercher la cause de la mort. Les familles voudraient savoir l'origine de la mort et plus précisément l'agent malfacteur en cas de mauvaise mort. Cet exercice permet de rassurer les vivants sur la nature de la mort, et surtout leur permet de savoir si un membre de la famille ou une personne quelconque serait à l'origine du décès (existe-t-il un sorcier au sein du groupe familial ?), ou encore si le défunt ne disposait pas d'une force maléfique. Si tel est le cas, l'autopsie révèle le nombre de personnes que le défunt a déjà tué, et ceux qui seraient sur sa prochaine « liste ». Pour ces derniers, si rien n'est fait, ils n'échapperaient point à la mort. A ce sujet, Eliade Mircea (1978 ; 57) soutient : *« c'est une croyance généralisée que les défunts, bien que censés être simultanément dans leurs tombes et dans l'au-delà, hantent les lieux qui leur sont familiers »*.

L'autopsie traditionnelle a donc une finalité explicative et préventive. Une fois la cause de la mort établie, la famille s'associe pour lutter contre elle afin de préserver la vie des vivants. Gabriel Fossi (1999 ; 15) abonde dans le même sens en écrivant :

*« La mort introduit dans la communauté un malheur qui provoque toute sortes de drames, et qui peut revenir et se développer si l'on reste passif face à elle. C'est pourquoi les Bamiléké recherchent les causes de la mort pour la conjurer, afin qu'elle ne continue pas à nuire aux vivants. C'est la raison d'être de l'autopsie »*.

A la fin de l'autopsie, s'il s'agit d'une mauvaise mort, d'autres rituels et pratiques s'avèrent nécessaires dans l'optique de préserver la vie, notamment le « blindage » traditionnel, les ordalies ; c'est pour cette raison qu'écrit Jean Ziegler (1975 ; 23) : *« les rites de la mort à la fois expriment, résorbent et exorcisent un trauma que provoque l'anéantissement »*.

## B- LES DIFFERENTS ACTEURS ET LA TECHNIQUE

### 1- Les catégories d'acteurs

Les instigateurs, les chirurgiens indigènes, les initiés et les proches du défunt constituent les principales catégories. Les instigateurs suscitent la pratique de l'autopsie par leurs rumeurs et suspicions. Les femmes sont les principales actrices dans cette classe, car leurs actes et croyances, à se fier à ceux-ci, démontrent qu'elles sont plus concernées ou frappées que les hommes lors d'un deuil. Elles commencent par s'accuser mutuellement avant de suspecter les hommes. C'est à partir des rumeurs et suspicions, qui ne commencent pas seulement après le décès, mais bien avant, depuis la maladie ou à n'importe quel moment, que la famille endeuillée prend la décision de pratiquer l'autopsie. En dehors des membres de la famille, peuvent aussi faire partie de cette catégorie les voisins, les amis des membres de la famille, bref, toutes les personnes.

Le chirurgien indigène (« *autopsiste* ») pratique l'autopsie, c'est-à-dire manipule le cadavre (la photo de la page suivante présente un « *autopsiste* » à l'œuvre), opère les parties du corps sous le regard vigilant des initiés. Dans la société traditionnelle, l'« *autopsiste* » était en même temps un initié. De nos jours, chaque famille (paternelle et maternelle) est toujours représentée lors de l'autopsie par un initié qui est appelé à donner des ordres au chirurgien indigène, à interpréter les signes et en rendre compte à la famille qu'il représente.

La dernière catégorie est celle des proches du défunt, en l'occurrence le père de ce dernier qui a pour fonction principale d'autoriser l'autopsie en « *perçant* » le premier le ventre ou en y faisant une légère incision, ce qui donne le droit à l'« *autopsiste* » de débiter alors son travail.

**PHOTO : UN « AUTOPSISTE » A L'ŒUVRE**



*Source : Célestin Wagoum (2003 :21)*

## **2- La technique**

### **a- Le temps et le lieu**

Dans la plupart des cas, l'autopsie traditionnelle se pratique juste avant l'inhumation et à côté du tombeau. Elle peut se pratiquer dans la nuit au cas où elle est secrète (quand on évite certains membres de la famille ou les autorités administratives). Après l'autopsie, suit directement l'inhumation sans autre rituel.

### **b- Les outils**

Les « *autopsistes* » utilisent généralement un couteau ordinaire à double tranchant ou une lame de rasoir qui sert à la déchirure du corps, une torche pour éclairer l'intérieur de l'abdomen ; une machette pour découper les parties osseuses à l'instar du thorax, des cuisses ou du cou ; le sécateur pour couper les côtes. Par ailleurs une simple tranche de bambou peut servir à l'autopsie d'un enfant. Les « *autopsistes* » utilisent aussi les feuilles de bananier sur lesquelles le cadavre est étendu pour l'opération. De nos jours, un pagne est généralement utilisé à cette fin.

En plus de ces instruments, les chirurgiens indigènes utilisent des produits naturels (poudres, plantes, liquides) qu'ils maîtrisent pour certaines fins thérapeutiques ou prophylactiques. Une espèce d'herbe sert à se boucher les narines contre les odeurs cadavériques. Ce supplément tombe de plus en plus en désuétude, car de nos jours, les « *autopsistes* » font rarement recours à ces produits et herbes. A la fin de l'autopsie, les outils sont enterrés avec le cadavre, mais de plus en plus, ils sont gardés pour des autopsies futures et même pour d'autres fins (ménage, cuisine). Cet outillage appelle à un type de procédure que suivent les praticiens de l'autopsie.



### c- La procédure

Pour entreprendre le diagnostic post-mortuaire, le ventre du mort est d'abord « *saisi* », secoué, afin de faire descendre les organes à la surface du corps étendu sur le dos. L'opération proprement dite commence par l'ouverture transversale et longitudinale de l'abdomen.

La peau du bas-ventre est soulevée pour couvrir la poitrine. Si l'examen des organes à l'intérieur du ventre est asymptotique et que les suspicions sont très avancées, l'opération continue par la fente du thorax jusqu'au cou ; parfois les cuisses sont déchirées de même que la plante des pieds.

A l'ouverture de chaque partie, les initiés procèdent à une inspection méticuleuse des différents organes et du corps. Ceci se fait sur la base des connaissances routinières, occultes, mystiques des praticiens, des initiés et des patriarches (cf. Table des signes, interprétations et médication. P.147). Cette procédure reste la même quel que soit le type d'autopsie. L'objectif étant de découvrir les causes de la mort, les initiés disposent d'un code d'interprétation qui ne fait pas toujours l'unanimité ou qui diffère d'un groupement à un autre.

### 3- Quelques signes et interprétations

Les différents signes et les significations que les initiés leur attribuent relèvent des connaissances routinières. Quand survient un nouveau signe lors de l'autopsie, ces derniers arrivent toujours à lui conférer une signification. De manière générale, certains signes sont les plus fréquents et sont connus par la plupart des individus :

- La présence des blessures fraîches sur le cœur, le foie, les reins ou sur les poumons signifie que le défunt a été « *mangé* » par le « *dim* » ;

- L'absence de la vessie signifie que le défunt a été « *emporté* » dans le « *chia* » ou le « *fumla* » ;

- La présence d'une mare de sang dans le ventre traduit l'animal totem tué ;

- Le foie présente-t-il des dessins, des figures ou des signes bizarres ?  
Le défunt est lui-même cause de sa mort ;

- La présence de la chair dans l'œsophage traduit un défunt « *dim* », capturé alors qu'il sortait pour nuire ;

- Le cœur qui « *bat* » encore et saigne longtemps après l'autopsie révèle que le défunt était un sorcier, ceux qu'il avait programmé de tuer ne sont pas encore tous morts (pour plus d'amples informations sur les signes, les interprétations et les médications, voir annexe. P. 147).

## **C- L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE ET LES AUTRES PRATIQUES CULTURELLES**

L'autopsie traditionnelle s'inscrit dans un vaste champ de représentations collectives, dans un système de valeurs partagées et transcendantes. C'est une pratique dont plusieurs personnes ne maîtrisent ni les fondements socioculturels, ni les interrelations avec d'autres. Dans la société, l'autopsie est le seul et unique moyen de détermination des causes de la mort. Elle entretient d'étroites relations avec d'autres pratiques culturelles.

### **1- L'autopsie et le « *blindage* »**

Lorsque les initiés découvrent que le défunt a été victime d'une mauvaise mort, c'est-à-dire qu'il a été tué, la première recommandation est de demander aux membres de la famille de se faire « *blinder* » de peur de subir le même sort ; ceci parce que l'existence d'un sorcier malfaiteur est déjà prouvée. Le « *blindage* » est censé protéger les individus contre toute attaque maléfique.

## 2- L'autopsie et l'ordalie

Quand les initiés admettent que le défunt a été tué, les familles paternelle et/ou maternelle peuvent s'entendre pour que les suspects uniquement ou tous les membres des familles passent à une épreuve d'ordalie. Anne Retel Laurentin (1974 : 16) soutient au sujet de l'ordalie :

*« Le jugement rendu par l'ordalie est sans appel : les hommes peuvent se tromper, l'ordalie est infaillible ». [Approfondissant son analyse (1974 ; 56), elle ajoute :] « l'ordalie, en effet, et souvent elle seule, permet de mettre fin non seulement aux tracasseries et aux suspicions, mais aussi aux vengeances meurtrières interminables. (...) La mort d'un frère ou d'un parent, par exemple, ne peut être « indemnisée » ou apaisée que par la mort du supposé criminel ou d'un membre de son lignage. La mort appelle la mort ».*

La famille peut aussi décider que tous ses membres vont subir l'épreuve d'ordalie : dans ce cas, chacun prononce des paroles incantatoires et imprécatoires avant de subir l'épreuve. La croyance partagée étant que le coupable décèdera s'il n'avoue pas son forfait. Chaque famille choisit un type d'épreuve qu'elle juge propice pour détecter le coupable ou pour exterminer le sorcier malfaiteur. Les séances d'ordalie ne s'organisent pas seulement après un décès. De temps à autres, elles sont menées dans le but d'assurer une purge sociale, de détruire les sorciers. C'est dans ce sens que Mathias Tegomo Nguetse (1996 : 41-42) soutient : *« c'est partout qu'on organise chez nous des séances publiques de découverte des sorciers. C'est ce qui explique toutes ces campagnes de « cadi », sorte de poison d'épreuve à boire devant toute la collectivité villageoise ou urbaine ».*

### 3- L'autopsie et le culte des ancêtres

Le culte des ancêtres est la religion traditionnelle pratiquée en région bamiléké. Il considère les ancêtres comme des intermédiaires entre Dieu et les vivants. Dieudonné Watio (1994 : 17) soutient : « *il existe un réseau de relations entre les ancêtres et les vivants. Les premiers sont profondément impliqués dans les affaires des seconds* » ; plus loin (1994 : 20-21), il continue : « *les ancêtres se présentent comme les plus farouches censeurs et les gardiens les plus vigilants des lois. (...) Les ancêtres agissent comme une police invisible de la famille et de la communauté* ». L'autopsie traditionnelle recherche si le défunt n'a pas été victime d'une sanction des ancêtres.

Par ailleurs, après l'autopsie d'un individu, si les initiés constatent qu'il était un sorcier malfaiteur, alors il ne pourra jamais être élevé au rang des ancêtres et par conséquent ne bénéficiera d'aucun culte, ni respect. Ceci revient à dire que la famille de ce dernier n'organisera point ses funérailles, or c'est cette cérémonie qui marque l'intégration du défunt dans le collège des ancêtres de la communauté. Dieudonné Watio (1994 : 17) abonde dans le même sens en écrivant :

*« Les relations entre les vivants et les morts s'expriment par les rites d'intégration et le culte rendu aux ancêtres. Les rites d'intégration sont les funérailles immédiates ou lointaines, qui visent à intégrer le défunt dans le pays et la communauté des ancêtres. Ces rites sont fondés sur une croyance fortement ancrée dans les mentalités, à savoir que celui qui meurt ne peut entrer et reposer dans la paix des ancêtres qu'après avoir bénéficié des cérémonies des funérailles officielles organisées par le groupe ethno-social ».*

Sous un autre angle, quand l'autopsie révèle l'existence d'un sorcier au sein de la famille, celle-ci peut s'entendre et se plaindre aux ancêtres pour qu'ils sanctionnent le coupable.

#### **4- L'autopsie et la divination**

Lorsque les initiés retrouvent un signe particulier lors de l'autopsie, ils lui attribuent une signification, une explication, mais ne peuvent pas détecter immédiatement le coupable du forfait. Cette dernière tâche incombe aux devins (« *Nganga* »). Eric De Rosny (1996 : 53) définit un « *Nganga* » comme « *celui qui révèle ce qui est caché* ».

Dans ce sens, « *lorsque le "Nganga" va jusqu'à suggérer le nom du coupable, la famille est soulagée, parce que le voile de l'anonymat est levé, et le danger circonscrit* », écrit Eric de Rosny (1996 : 216) qui (1996 : 87) continue : « *j'éprouve la puissance du mécanisme, combien un groupe peut se sentir soulagé quand il croit avoir trouvé le responsable de son mal. C'est pour lui une véritable libération collective, mais en même temps, quelle angoisse mortelle pour l'homme désigné* ».

L'autopsie traditionnelle n'est donc qu'un élément du système social tout comme l'autopsie moderne.

#### **D- L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE ET L'AUTOPSIE MODERNE**

Ces deux types d'autopsie ont des points de convergence et de divergence.

##### **1- Les convergences**

Que ce soit l'autopsie traditionnelle ou moderne, l'objectif commun reste celui de clarifier la cause de la mort, de rassurer les vivants, les proches du défunt sur l'agent de la mort. Une fois, ce dernier cerné, les hommes peuvent unir leur effort pour tenter de l'éradiquer, bien que dans cette phase les techniques et méthodes diffèrent. De plus en plus, l'autopsie traditionnelle analyse toutes les parties du corps, elle ne se limite plus au ventre. Sur ce point, elle se rapproche de l'autopsie moderne. Dans les deux types, des

dispositions sont prises de part et d'autre pour des fins thérapeutiques ou prophylactiques.

Ces deux types d'autopsie ont un autre but commun : celui de la recherche sur les nouveaux agents de la mort, c'est-à-dire les causes de la mort qui n'étaient pas encore connues. Que ce soit dans les autopsies modernes ou traditionnelles, le principe reste le même. A l'aide d'un certain nombre d'instruments, le défunt est opéré, déchiré et ses différents organes passent à l'analyse des spécialistes. Toujours est-il qu'à la suite de l'opération, ceux-ci tentent d'expliquer à leur manière ce qui aurait provoqué la mort. Leurs conclusions sont toujours plus ou moins satisfaisantes pour les familles concernées.

En définitive, ces deux types d'autopsie visent à rassurer les vivants que le défunt est victime d'une « *bonne mort* » ou d'une « *mauvaise mort* », celle-là qui est provoquée. L'exhumation des corps pour des fins d'autopsie se fait aussi dans les deux types quel que soit le temps écoulé après l'inhumation.

## **2- Les divergences**

Elles sont très nombreuses et embrassent plusieurs domaines. Pour pratiquer l'autopsie moderne, l'autorisation est délivrée par un tribunal (ordonnance d'un juge) et elle est faite par un médecin légiste, suivant un code général de conduite formel, se retrouvant dans des documents, et ceci dans un cadre approprié. Le chirurgien principal est assisté d'autres médecins et infirmiers. L'autopsie moderne se fait dans une institution formelle, reconnue par l'administration. A la fin de cette pratique, un rapport écrit et signé est établi pour servir et valoir ce que de droit. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, le tribunal peut ordonner une contre-vérification en faisant appel à une seconde autopsie, cette fois dans une autre institution ou en changeant les acteurs. Elle est réservée aux personnels médicaux exclusivement.

En ce qui concerne l'autopsie traditionnelle, chaque parent a le droit de l'ordonner pour son enfant. Dans le meilleur des cas, les deux familles

(paternelle et maternelle) se concertent et prennent une décision commune. Cette décision va jusqu'au choix du chirurgien traditionnel. L'autopsie traditionnelle se fait sous la base des connaissances routinières, sans aucun code de conduite écrit, formel, mais fondée sur les us et coutumes qui se perpétuent par le biais de la socialisation en tant qu'un habitus social (système de dispositions durables et transposables).

L'autopsie traditionnelle n'a pas un cadre réservé pour sa pratique, elle se fait généralement un peu à l'écart des foules et est ouverte à tout curieux inoffensif. Elle utilise un matériel rudimentaire. Dans tous les cas, elle est faite lorsqu'une famille endeuillée suspecte un des leurs d'appartenir à une caste magique. Son rôle principal est de déterminer la cause de la mort, l'agent de la mort, de culpabiliser ou déculpabiliser un individu, protéger les vivants alors que l'autopsie moderne essaye aussi de mener des recherches sur les maladies.

Le verdict de l'autopsie traditionnelle n'est pas écrit, il est annoncé en public, à tous ceux qui sont présents au deuil. La plus grande divergence reste au niveau de l'interprétation des signes. Les mêmes signes ne signifieraient nullement les mêmes choses dans les deux postures. Par exemple, quand le « *spécialiste* » fend le cœur et y découvre des « *boules de chair* », il en déduit que le défunt serait un sorcier et que le nombre de « *boules de chair* » correspondrait au nombre de personnes déjà tuées par le défunt, ceci dans la posture traditionnelle ; or dans la posture moderne, ces « *boules de chair* » ne seraient rien d'autre que du sang coagulé à l'intérieur du cœur. Des cas similaires sont légions.

### **3- L'Autopsie et les représentations sociales**

La procédure pour aboutir à une autopsie moderne est longue par rapport à l'autopsie traditionnelle. Quels que soient le niveau de scolarisation des membres d'une famille, leur revenu, l'autopsie moderne n'est pas généralement sollicitée. La plupart des personnes pensent qu'elle n'est pas à

mesure de saisir les faits non ordinaires. Elle ne peut donc pas révéler la cause antécédente, elle prend l'effet de la cause immatérielle comme la cause première. Pour plusieurs personnes, les résultats de l'autopsie moderne ne s'éloignent guère du diagnostic fait à l'hôpital avant le décès. L'autopsie moderne est une valeur exogène qui essaye de s'insérer dans un champ où les valeurs endogènes (autopsie traditionnelle) ne cessent d'exercer une contrainte sur les individus.

L'autopsie traditionnelle a pour mission première de dénoncer ce qui est caché, ce qui ne peut être saisi par la science moderne. Dans les croyances bamiléké en général, le premier recours thérapeutique reste la médecine traditionnelle qui, pour certains, arrive à faire une distinction entre les maladies destinées aux soins médicaux modernes et traditionnels. L'autopsie traditionnelle s'inscrit dans un système de représentations qui ne cesse de subir la pression des valeurs exogènes, d'où la dynamique observée dans les us et coutumes. Gabriel Ndinga (1996 ; 76) abonde dans le même sens en écrivant : « *l'Afrique contemporaine oscille entre une modernité qui s'installe, mais n'est pas assise, et une tradition qui s'effondre et qui ne se renouvellera plus jamais sous sa forme originale* ». Ce qui implique une symbiose entre la tradition et la modernité, faisant des Bamiléké des « *hybrides* » culturels.

## CONCLUSION

L'autopsie traditionnelle remplit une fonction primordiale, nécessaire dans le système de croyance des populations, dans le système des valeurs traditionnelles, car elle n'est pas une pratique isolée. Les villages et groupements bamiléké qui ne pratiquent pas l'autopsie sous la forme susmentionnée, disposent d'autres techniques pour rechercher les causes immatérielles de la mort, car pour l'homme traditionnel, « *une mort naturelle est simplement inconcevable. (...) L'homme meurt victime de la magie, des fantômes et d'autres agresseurs surnaturels* » (Eliade Mircea, 1978 ; 50).



L'autopsie traditionnelle a un objectif primordial : empêcher les forces maléfiques de nuire aux personnes, de causer la mort, mais depuis que les populations la pratiquent, le taux de décès lié aux forces du mal n'aurait guère connu une baisse car, de plus en plus, les résultats des autopsies révèlent toujours l'emprise des « *sorciers* », la raison d'être de l'autopsie peut donc être remise en question.

Dans la pratique de l'autopsie traditionnelle, chaque catégorie d'individus a un rôle précis à remplir ou au cas échéant, elle s'abstient. Certaines fonctions sont d'ailleurs taboues pour des catégories sociales précises ; les rapports hommes/femmes n'en sont pas épargnés.

## **CHAPITRE II : LE GENRE ET L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE DANS LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS**

### **INTRODUCTION**

Les rapports hommes/femmes dans la société traditionnelle étaient caractérisés par une légère domination masculine ; cette domination était mise en œuvre dans la société à travers les pratiques symboliques et sociales telles que l'autopsie. Partant des suspicions, de la détection de la cause de la mort, jusqu'aux sanctions, hommes et femmes n'ont pas le même statut. L'autopsie traditionnelle dispose des licences et tabous par rapport à chaque sexe.

Les principes de base de cette pratique mettent aux prises les hommes et les femmes dans un rapport inégalitaire tant au niveau de la division du corps humain en deux parties correspondant aux deux familles (paternelle et maternelle), qu'au niveau de l'interprétation des résultats. Cette répartition ne peut pas aller sans conséquences. Celles-ci se découvrent dans la situation des organes à examiner lors de l'autopsie.

Quelle que soit la marginalisation du genre féminin dans l'autopsie traditionnelle, il dispose des domaines d'influence, de pouvoir incontesté. La place qu'occupe le grand-père maternel dans la société et plus particulièrement dans le jeu d'alliance, offre à la famille maternelle, précisément aux femmes, le droit d'intrusion et d'intervention dans l'autopsie.

L'autopsie traditionnelle entretient des relations avec le régime matrimonial le plus usité dans la région bamiléké dans la société traditionnelle : la polygynie. Dans ce sens, l'autopsie traditionnelle joue-t-elle un rôle d'accélérateur ou de déccélérateur dans le processus d'une quelconque stabilisation égalitaire dans les rapports de genre ?

## **A- LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS DE LA DIVISION DU CORPS HUMAIN**

Dans les us et coutumes bamiléké en général et en particulier dans les départements des Bamboutos et de la Ménoua, tout ce qui est à gauche est qualifié de féminin et tout ce qui est à droite de masculin.

Cette division se retrouve dans toutes les sphères de la vie sociale et les rapports de force entre les sexes n'en sont pas épargnés. Cette division du corps est très délicate et significative dans ce sens qu'elle est très utile dans l'interprétation des résultats de l'autopsie traditionnelle. Si les spécialistes de cette pratique retrouvent un signe (cause de la mort) du « coté » gauche par exemple, par déduction le malheur provient de la famille maternelle et vice-versa. Ce qui revient à dire qu'un sorcier malfaiteur appartenant à une lignée familiale (paternelle ou maternelle) ne peut agir uniquement que sur son coté. Cette division n'est pas sans fondements, elle répond aux normes culturelles qui, de plus en plus sont méconnues par les individus au profit des valeurs exogènes et des conceptions populaires.

### **1- Les conceptions populaires**

La conception la plus partagée est celle qui considère la femme comme un être faible qui a besoin d'une aide. En comparant la force physique des deux bras et pieds dans la plupart des cas, c'est une évidence, le bras et le pied droits sont plus forts, habiles que ceux gauches. Par analogie au rapport de force physique entre les femmes et les hommes, le « coté » droit est par conséquent celui de l'homme (famille paternelle) et le côté gauche celui de la femme (famille maternelle).

Dans cette logique, ceux qui auraient le bras et le pied gauches comme les plus habiles et forts (gauchers) représenteraient dans la société les femmes émancipées, les femmes chefs de famille ou de ménage (femmes

soutiens de famille), bref les exceptions qui, pour plusieurs personnes, constituent des déviants sociaux.

Dans le même ordre d'idées, le « *mboo* » (créateur) ne pouvait pas placer un organe aussi précieux que le cœur sur le « *coté* » droit car ce dernier travaille beaucoup, est très agité, par conséquent si le cœur est sur ledit coté, il subirait trop de mouvements et pourrait être victime des maladies liées aux mouvements du corps. Par contre, le « *coté* » gauche, réservé aux femmes leur serait propice car la répartition des rôles sociaux accorde une place de protection, d'épouses, de mères nourricières, de gardien, d'encadrement des enfants (considérés comme êtres fragiles comme l'organe cœur) aux femmes. La faiblesse du bras gauche est propice pour la protection du cœur tout comme la femme est plus habile dans l'encadrement des enfants.

Les religions judéo-chrétiennes entretiennent aussi ce rapport de force. Elles n'accordent pas le même statut aux deux sexes. Pour elle, la femme est faite pour servir l'homme. Genèse 2, 18, 21 - 23 soutient :

*« L'éternel Dieu dit : il n'est pas bon que l'homme soit seul, je lui ferai une aide semblable à lui. Alors l'éternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur l'homme, qui s'endormit, il prit une de ses côtes, et referma la chair à sa place. L'éternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme et il l'emmena vers l'homme. Et l'homme dit : voici cette fois celle qui est os de mes os et chair de ma chair ! On l'appellera femme parce qu'elle a été prise de l'homme ». [Ce récit s'explique davantage dans 1corinthien 11,8 - 10 :] « en effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme ; et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme, c'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque d'autorité dont elle dépend ».*

Le présent récit est le socle de la domination masculine et par ricochet de la dépendance féminine dans la civilisation judéo-chrétienne.

Cet argument tiré de la religion est très partagé compte tenu de l'attachement des populations à cette dernière. La femme, comme être faible

tant dans les pratiques sociales et symboliques que dans les considérations religieuses, se trouve reléguée au second plan dans toutes les sphères de la vie sociale au point où, lors du culte des ancêtres, « *les prêtres traditionnels* » demandent à Dieu (« Ssé ») de leur donner le consommateur (« *njyo* ») et le travailleur (« *nfa'a* ») ; ceci pour implorer la grâce divine d'agrandir la famille en accordant la naissance des hommes et des femmes. Elisabeth Copet-rougier (1985 :153) soutient :

*« C'est à travers différentes institutions et systèmes de représentations que la contradiction est mise à jour ; elle se réfère en dernière analyse à des rapports de pouvoir. L'ordre social passe par la quête permanente d'une domination des hommes sur les femmes que l'on trouve dans les discours qu'entretiennent entre elles l'idéologie et les pratiques symboliques et sociales ».*

## **2- La conception traditionnelle**

Les fondements socioculturels de certaines pratiques ne sont plus connus de nos jours à cause de l'attachement aux valeurs exogènes au point de négliger, d'abandonner celles endogènes. De nos jours, très peu de personnes connaissent les fondements traditionnels de la division du corps humain.

Dans les us et coutumes bamiléké en général, les femmes auraient un statut privilégié par rapport aux hommes. Le côté gauche serait signe de puissance, de pouvoir. Ce sont les femmes qui détiendraient le monopole du pouvoir, de la puissance dans la société. Elles doivent être respectées car un petit mécontentement de leur part nuirait à tout le groupe social. Les femmes disposent des moyens pour sanctionner tout le groupe social

*« comme aller coucher en brousse ou se suicider par un poison. De telles actions apporteraient de terribles malédictions, amenant la malchance, la maladie et la mort dans la famille. La puissance surnaturelle d'un tel comportement féminin est si forte qu'aucun homme n'est à*

*même de passer outre. La volonté des femmes sur ce point échappe totalement au contrôle des hommes et l'on verra par la suite qu'il est lié à l'existence d'un univers féminin sur lequel les hommes n'ont aucune emprise » (Elisabeth Copet-Rougier, 1985 : 166).*

Ceci justifie la puissance du côté gauche dans les us et coutumes. Par exemple, le chef du village ne s'assoit jamais du côté droit, il reste toujours sur le côté gauche. Si par hasard, certains grands notables sont assis du côté gauche, le chef peut aller du côté droit. Tout acte traditionnel fondé de pouvoir est toujours posé par le côté gauche : le culte des ancêtres se fait exclusivement avec la main gauche ; la terre des ancêtres (« fossé ») est toujours piétiné par le pied gauche, ramassé et posé sur le front par la main gauche en signe de bénédiction ; les prestations traditionnelles de serment, les libations, les ordalies se font toujours avec la main gauche. Par ailleurs, les valeurs traditionnelles interdisent de porter le vin raphia avec la main droite tout comme ne peut boire avec la main gauche au milieu d'un groupe que celui qui est le plus fondé de pouvoir.

Tous ces exemples montrent l'importance du côté gauche dans les us et coutumes, dans les représentations et dans la vie quotidienne. C'est la raison pour laquelle toutes les pratiques socioculturelles obéissent à cette règle. Dans un lieu de cérémonie (deuil, funérailles...), les hommes sont du côté droit et les femmes du côté gauche. Ce pouvoir féminin peut à la fois servir pour le bien ou pour le mal. La femme est donc source d'énergie bienfaisante ou malfaisante. Les sciences modernes viennent consolider ce pouvoir féminin si la division traditionnelle du corps est considérée.

### **3- L'apport de la modernité**

Suivant les principes traditionnels, les sciences modernes soutiennent la division du corps en « coté » de pouvoir et de faiblesse en faveur du féminin. Pour celles-ci, c'est l'hémisphère cérébral gauche qui commande les mouvements du « coté » droit et vice-versa. Ceci revient à dire que la force et

l'habileté du « *coté* » droit tirent leur énergie et leur pouvoir du côté gauche. Dans ce sens, les femmes seraient les détenteurs légitimes du pouvoir masculin ou de la force masculine. Un dicton déclare d'ailleurs : « *derrière chaque grand homme se cache une grande dame* ».

Les hémisphères cérébraux sont croisés. Pour les cas d'exception, le principe reste valable car certaines femmes ont des caractères masculins et vice-versa. Pour ceux qui ont le « *coté* » gauche comme le plus fort et habile, c'est l'hémisphère droit qui est source de ce pouvoir. La situation des organes examinés lors de l'autopsie vient conforter ces croyances sur la division du corps humain.

## **B- LA SITUATION DES ORGANES : GAUCHE OU DROITE**

Dans la pratique de l'autopsie traditionnelle, certains organes font l'objet d'une analyse minutieuse car dans les us et coutumes, ils sont susceptibles d'agir ou de subir dans un contexte de forces maléfiques (cf. Annexe : Tableau des signes, interprétations et médication. P. 147). Dès l'ouverture du ventre et par ordre d'analyse, le chirurgien traditionnel observe tout d'abord la vessie, les reins, le pancréas, le foie, les poumons, le cœur, et si l'analyse de ces derniers s'avère asymptotique, il ouvre la cavité thoracique et peut aller jusqu'à la fente des cuisses, du cou et même de la plante du pied.

Parfois, certains signes observés obligent l'autopsie de quelques animaux dans la concession, car l'homme traditionnel pense que l'organe maléfique pourrait être transmis à un animal au moment du décès de peur que les initiés se rendent compte des délits posés par le défunt. En tenant compte du principe selon lequel si l'agent provocateur de la mort est issu de la famille, l'insigne se retrouverait d'un « *coté* », quelle est la disposition des organes dans le corps par rapport au principe de gauche/droite ?

## 1- La situation des organes : tradition et modernité

Les données traditionnelles sur la position des différents organes ne coïncident pas toujours avec celles de la science moderne. Parfois, certains chirurgiens traditionnels ne s'accordent pas toujours sur la position et / ou la localisation des organes dans le corps. La vessie est placée au milieu, les reins des deux « cotés ». Le foie fait l'objet de nombreuses discussions, certains « autopsistes » le placent à droite, d'autres à gauche alors que la science moderne le situe du « coté » droit.

Le nombre des poumons ne cesse aussi de diviser les « autopsistes ». Pour certains, 5 au total ; 3 du « coté » gauche et 2 du « coté » droit et pour d'autres, 7 c'est-à-dire 4 du « coté » gauche et 3 du « coté » droit. Tout compte fait, le nombre du « coté » gauche est supérieur à celui du « coté » droit. Pour les sciences modernes, un individu possède 5 lobes pulmonaires dont 3 du « côté » droit et 2 du « côté » gauche. En ce qui concerne le cœur, les « autopsistes » le situent au milieu de manière unanime alors que les sciences modernes le situent plus du « coté » gauche avec un léger débordement à droite.

Cette position attribuée au cœur par la modernité est considérée par les traditionalistes comme une malformation, un « mbotepon » (mauvaise créature), ceci quand le cœur est tourné plus vers la gauche. L'estomac est plus du « coté » gauche pour les sciences modernes et au milieu pour la plupart des « autopsistes ».

Que ce soit dans la posture moderne ou traditionnelle, le « coté » gauche dispose de plus d'organes susceptibles de subir les effets des forces maléfiques et d'agir dans le même sens. Dans la posture traditionnelle, cette localisation déséquilibrée des organes n'est pas sans fondement. Elle repose sur des bases culturelles.



## 2- La justification du déséquilibre des organes

Cette justification se rapproche des fondements socioculturels de la dichotomie gauche = féminin et droite = masculin. Les femmes, étant toutes puissantes, sources d'énergie bienfaisante et malfaisante, sont les principales personnes visées lors de l'autopsie dans la société traditionnelle. Cette croyance repose sur l'utilisation du « *tok* » (organe maléfique) dont disposent plusieurs femmes pour des fins aussi bien nuisibles qu'utiles. « *Le « tok » serait une masse dure logée dans l'abdomen. L'opérateur ne la touche pas du doigt de peur d'avoir sa main paralysée. Les assistants voient le « tok » mais personne ne dit mot, on le cache* » (Mathias Tegomo Nguetse 1996 : 47). C'est cet organe qu'utilisent les vampires.

### a- L'origine du vampirisme : mythe fondateur

A la suite de Charles-Henri Pradelles De Latour (1997 : 71), la mythologie bamiléké stipule au sujet de l'origine du Vampirisme : deux femmes cultivaient côte à côte. La première avait toujours les récoltes moins bonnes que celles de la seconde. Un jour en traversant la rivière, une petite herbe lui dit : « *cueilles-moi et mets moi dans ton sac, ton champ produira plus que celui de ta voisine* ». La femme accepta et fut comblée à la prochaine récolte. Alors, l'herbe sortit de son sac et réclama son dû : « *j'ai faim, lui dit-elle, il faut que tu me donnes à manger un de tes enfants* ». La femme lui remit à contre cœur son premier né, l'herbe but son sang jusqu'à ce que mort s'en suive ; mais pas rassasiée, l'herbe demanda un deuxième enfant. La femme refusa et insista. Alors la petite herbe dit : « *si tu ne veux plus me nourrir, mange-moi afin que je ne sois plus torturée par la faim* », la femme l'avala. Depuis lors, l'herbe demeura dans son ventre et celui des filles qu'elle mît au monde. C'est ainsi que, grâce à ce petit organe supplémentaire, les femmes dépositaires se transforment la nuit en hiboux vampires. Tel est l'origine du vampirisme nuisible. Par contre, la mythologie bamiléké déclare à nouveau

que les vampires étaient et sont encore les médecins traditionnels dotés d'un pouvoir surnaturel reçu de Dieu, pouvoir qui serait héréditaire.

### **b- Les fondements socioculturels du déséquilibre**

Dans les us et coutumes bamiléké en général, les femmes sont de nature nuisible. Elles mettent tout leur savoir au service du mal. Tel est le point de vue de Michel Perrot (1999 : 19) lorsqu'il écrit : « *c'est toujours par les femmes que le malheur arrive, le leur, celui des autres, et d'abord celui de leurs enfants* ». Dans le même ordre d'idées, Mireille Dottin-Orsini (1999 : 120) soutient que « *tout ce qu'on appelle la fable (mythologie, histoire, religion) permet de montrer des criminelles ou des pécheresses* ».

Dans le mythe fondateur de l'autopsie traditionnelle, ce sont les « *dim* » (vampires) qui ont poussé les dignitaires de la coutume à instituer cette pratique dont l'objectif premier sans doute était de rechercher si le défunt n'avait pas été « *mangé* » dans le vampirisme ou s'il n'était pas lui-même vampire. C'est au fil du temps que les autres formes de sorcellerie ont vu le jour. Selon le principe de la division du corps, les femmes ne pouvaient agir que sur le « *coté* » gauche. Dans le système de représentations, c'est une répartition voulue par Dieu car les femmes et par conséquent toute la famille maternelle seraient plus mues vers le mal, raison pour laquelle leur « *coté* » dispose de plus d'organes susceptibles de subir les attaques maléfiques.

Le vampirisme n'est pas seulement féminin, ce sont les femmes qui sont à l'origine, mais elles le transmettent à leur progéniture sans distinction de sexe, les hommes en font de même. Lors de l'autopsie traditionnelle, les initiés déterminent très facilement la source du vampirisme en regardant le « *coté* » sur lequel est logé le « *tok* », si celui-ci est du « *coté* » droit, l'organe « *tok* » provient du père et vice-versa. Disposer d'un « *tok* » n'est pas synonyme de nuire, les rites d'initiation sont préalables à la nuisance.

Le « *tok* » en soi ne constitue pas un organe malfacteur, il peut être utilisé pour le bien ; dans les croyances populaires, les chirurgiens modernes

et traditionnels disposeraient de cet organe pour l'exercice de leur fonction. Tout serait fonction du type d'initiation.

Pour certains, les femmes vampires initient leurs filles à l'utilisation du « *tok* » pour des fins nuisibles tandis que les hommes optent plus pour les soins médicaux. Cette idée est discutable car pour d'autres, les femmes exercent aussi bien dans le domaine de la thérapie.

Tout compte fait, le vampirisme féminin serait plus porté vers le mal que celui masculin. Sous un autre angle, le vampirisme était le domaine des femmes et la sorcellerie (« *chia, fumla* »), celui des hommes. Dans la société traditionnelle, écrit Achille Pinghané Yonta (2003 ; 35), « *le vampirisme était plus répandu que la sorcellerie, raison pour laquelle les femmes étaient redoutées de tous* ». Dans ce contexte, l'enjeu de l'autopsie traditionnelle repose plus sur les femmes.

## **C- LA PLACE ET LE RÔLE DES FEMMES DANS L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE**

L'autopsie traditionnelle est-elle une pratique discriminatoire dans ses fondements socioculturels ainsi que ses différentes étapes? Quel est l'objectif visé par les hommes lors de l'autopsie? Dans cette pratique, hommes et femmes ont les droits et devoirs tout comme l'autopsie dispose des licences et tabous selon les sexes.

### **1- Les interdits féminins**

Dans les us et coutumes, l'autopsie traditionnelle dispose de nombreux tabous envers le sexe féminin. Dès l'origine, les sages des groupements initiaient les jeunes à l'autopsie. Cette initiation était réservée exclusivement au sexe masculin. Les sages creusaient la chaussée le jour du marché et y enterraient un animal vivant. Pour ces derniers, au fur et à mesure que les « *hommes compliqués* » (dotés d'un pouvoir maléfique) passeraient, l'animal

subirait des attaques mystiques. Le soir, les sages déterraient l'animal et demandaient à l'apprenant de pratiquer l'autopsie de cet dernier, ceci sous leur contrôle. A la fin de la pratique, ils pouvaient lui octroyer l'autorisation d'en faire autant sur un cadavre humain ; donc, du point de vue de la pratique, les femmes sont exclues. Cette discrimination est fondée sur la croyance selon laquelle les femmes sont plus portées vers le mal. L'autopsie vise à vérifier cette culpabilité ; raison pour laquelle elle ne peut être pratiquée par une femme, si tel est le cas, elle pourrait détourner les résultats.

Lors de la pratique de l'autopsie traditionnelle, les femmes ne sont pas admises à participer et n'ont pas le droit de regard. Par conséquent, elles ne peuvent pas contester, ni critiquer les clauses. Une femme ne peut donc pas autoriser l'autopsie en blessant le ventre. Conformément au système de représentation, une fille ou une femme qui assiste à une séance d'autopsie deviendrait inféconde pour tout le reste de sa vie. C'est l'une des stratégies d'intimidation utilisées par les hommes. Dieudonné Miaffo (1977 : 62) soutient :

*«Les hommes seuls sont généralement présents à l'autopsie. Quelques fois, de vieilles femmes qui ont longtemps dépassé le stade de la ménopause peuvent y être acceptées sans droit de participation. Elles ne peuvent donc ni parler, ni faire des remarques. Les jeunes femmes ne sont jamais présentes ».*

La présence d'une femme lors de l'autopsie peut brouiller les données, en ce sens qu'elle serait à mesure de « détourner » la vision des initiés à partir de son pouvoir maléfique. Elle peut aussi en profiter pour cacher mystiquement l'organe de la sorcellerie ou l'organe atteint dans le but de préserver l'honneur du défunt ou de protéger le coupable car, « les représentations symboliques révèlent l'existence d'un univers exclusivement féminin sur lequel les hommes n'ont aucune emprise » (Elisabeth Copet-Rougier, 1985 : 133). Michel Perrot (1999 : 10) abonde dans le même sens en écrivant : « toute pénétration, réelle ou symbolique dans des zones jusque là

*réservées aux hommes, déchaîne des tirs fournis contre les pionnières qui s'y aventurent, « feu sur les intruses » ».*

## **2- Les différentes actions des femmes**

Les femmes sont réputées dans les suspicions, elles sont les premières à donner le bien-fondé de l'autopsie, à pousser les hommes à cette pratique. Dès qu'un décès survient, elles s'accusent mutuellement et exigent l'autopsie. Elles s'attachent aussi à l'autopsie à cause de leur statut de mères, épouses, qui les pousse à être plus sensibles. C'est pour cette raison qu'elles se lamentent toujours plus que les hommes et sont les premières à recourir aux devins et aux ordalies.

Après l'autopsie, quel que soit le résultat, les femmes se livrent à toute sorte de pratiques : divinations et ordalies. En ce qui concerne la divination, les femmes voudraient détecter le coupable de la mort, ou encore elles essaieraient de confirmer ou d'infirmer les résultats de l'autopsie. Pour les ordalies, quelle que soit l'épreuve adoptée, les femmes sont les pionnières, mais ne subissent cette pratique qu'au sein de leur famille natale. Dans les us et coutumes, les femmes ne peuvent subir une épreuve d'ordalie que dans leur concession d'origine ; donc elles provoquent mais ne subissent pas, quoiqu'elles seraient les principales adeptes du mal.

## **3- Le pouvoir de la famille maternelle**

Que ce soit en terme de bénédiction ou de malédiction, la famille maternelle est toute puissante. Pour devenir un « *vrai homme* », c'est-à-dire respectable et honoré, un individu devrait procéder à la cérémonie de « *tyoclung* » (déposer la chaise). Cette cérémonie se pratique en trois phases dont deux du « *coté* » maternel et un seul du « *coté* » paternel. Ce qui revient à penser qu'un individu acquiert sa personnalité plus en ligne maternelle. Des exemples de ce genre sont légions dans les us et coutumes bamiléké. Ceci

révèle la puissance, le pouvoir de bénédiction et de malédiction de la famille maternelle, tout comme la terre des ancêtres de cette dernière est plus bénéfique que celle de la famille paternelle.

En terme de malédiction, la famille maternelle ne pardonne jamais, elle sanctionne toutes les fautes sans erreurs aucune. La sagesse bamiléké déclare que ce serait mieux d'être en accord avec sa famille maternelle et en désaccord avec celle paternelle que le contraire car, comme le soutient Charles-Henry Pradelles De Latour (1997 : 40), « *la malédiction (ndù) des ancêtres du père de derrière (ancêtre de la mère) est plus forte que celle des ancêtres du père* ». C'est dans cet aspect double de bénédiction et de malédiction de la famille maternelle que la femme est considérée comme source d'énergie bienfaisante ou malfaisante.

Dans la prise de décision quant à la pratique de l'autopsie sur un corps, la position de la famille maternelle est suffisante pour autoriser la pratique. Dans la plupart des cas, c'est elle qui choisit le praticien principal. Dans les us et coutumes, un individu ne pratique l'autopsie que sur son enfant, raison pour laquelle l'autopsie d'une femme mariée est faite directement par son père, sans aucune forme de discussion, ni contestation. C'est ce dernier qui autorise et donne le coup d'envoi. En ce qui concerne les enfants issus d'un couple, le grand père paternel ne peut décider d'inhumer sans attendre le grand père maternel (père de derrière), en ce sens que son point de vue est capital, sa position peut être refusée au cas où il voudrait réfuter l'autopsie. Dans tous les cas, dès qu'une partie demande l'autopsie, l'autre est contrainte de se soumettre, si non elle sera culpabilisée sans autre forme de procès. En ce qui concerne une femme mariée, sa famille natale peut imposer à sa famille maritale d'inhumer sans pratiquer l'autopsie. C'est à ce niveau que réside le pouvoir de la famille maternelle.

## **D- LA POLYGYNIE, LA SORCELLERIE ET L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE**

### **1- Le genre et la sorcellerie**

Dès qu'un décès survient, les femmes s'accusent mutuellement, ensuite se tournent vers les hommes. Dans les croyances populaires, avant la monétarisation des campagnes, c'est-à-dire dans la société traditionnelle, les femmes étaient les principales agents du mal, donc elles tuaient plus que les hommes. Avec l'introduction des cultures de rente (monétarisation des campagnes), la sorcellerie masculine a pris le dessus sur celle féminine. A la chute drastique des cours de ces cultures, et à l'essor du vivrier marchand, la sorcellerie féminine aurait eu un regain de vitalité.

Cette thèse rattache le pouvoir économique à la sorcellerie. Pour elle, le détenteur dudit pouvoir est en même temps dépositaire des forces du mal. Cette croyance est plus plausible et partagée en ce sens qu'au sein de chaque famille, celui qui dispose de plus de moyens financiers est toujours soupçonné de sorcellerie. Dans ce sens, les mutations de pouvoir économique entre les sexes auraient entraîné des bouleversements quant à la détention du pouvoir symbolique ou magique entre les sexes.

### **2- Le vampirisme et l'autopsie traditionnelle**

Dans la société traditionnelle, l'autopsie avait un objectif sous-jacent pour les proches de la famille. Ces derniers se rapprochaient du défunt lors de l'autopsie pour voir s'il ne dispose pas du « *tok* ». Si tel était le cas, les proches et les voisins se précipitaient pour « *demande la main* » d'une de ses filles dans le but d'avoir un médecin au sein de leur famille. Les femmes vampires étaient recherchées et faisaient l'objet de plusieurs convoitises.

Pour savoir qu'une fille convoitée était vampire, les parents du jeune garçon assistaient toujours aux deuils dans la concession de leur future « *belle*

*famille* », dans l'objectif d'assister à une séance d'autopsie. Si lors de cette dernière, ils constatent la présence du « *tok* », alors, leur fiancée en dispose aussi car cet organe serait héréditaire. Dans ce cas, les négociations s'amplifient car le « *tok* » est un organe dont disposent les médecins traditionnels pour entrer mystiquement dans le ventre des malades afin de soigner leur mal. Ce point de vue est soutenu par les propos d'une femme qui reprochait sa fille en disant : « *tel est malade dans ta « belle famille », que fais-tu avec ce que je t'ai donné ?* »

## CONCLUSION

La mort est une réalité qui ne cesse de hanter les esprits. Quand elle frappe, les familles paternelle et maternelle du défunt se réunissent pour les lamentations et pour en rechercher la cause. A la suite de Jean-Pierre Mohen (1995 : 280), « *la mort est l'occasion de rappeler et de régénérer dans son volume l'héritage destiné aux descendants matrilineaires. Ils constituent une ressource politique de toute première importance dans laquelle chaque individu puise son identité sociale, son pouvoir et son prestige* ».

L'autopsie traditionnelle réserve une place de choix à la famille maternelle par ailleurs détentrice du pouvoir symbolique dans cette pratique. De plus en plus, la société ne cesse de culpabiliser cette dernière au point de remettre en question la finalité de son pouvoir. La société bamiléké étant patrilinéaire, ce pouvoir est toujours remis en question quoique plusieurs rites et pratiques culturels privilégient la lignée maternelle.

Jean Hurault (1962 ; 49) abonde dans le même sens en écrivant : « *on peut considérer la société bamiléké comme une société reposant sur des fondements matrilineaires, mais dans laquelle l'héritage se transmet de père en fils* ». Le symbolisme fondé sur un système binaire est partagé par tous, mais les pratiques sociales et symboliques sont mises en œuvre pour assurer un déséquilibre dans les relations de sexes.



**DEUXIEME PARTIE :**  
**LES MUTATIONS DU POUVOIR**  
**ECONOMIQUE ENTRE LES SEXES**  
**ET LES RAPPORTS DE GENRE**

## **CHAPITRE 3 : LES MUTATIONS DE POUVOIR ECONOMIQUE ENTRE LES SEXES**

### **INTRODUCTION**

Les différentes mutations survenues dans le système agricole en zone rurale depuis la société traditionnelle jusqu'à nos jours ont provoqué le renversement des rôles sociaux entre les sexes. Dans la société traditionnelle, hommes et femmes étaient tous économiquement actifs, ils pratiquaient l'agriculture d'autosubsistance. L'introduction des monocultures d'exportation par l'administration coloniale, avec une ségrégation de sexe, a aggravé le déséquilibre qui existait dans les relations de sexe. Les hommes se sont spécialisés dans les cultures de rente et les femmes dans les cultures vivrières, les maraîchères. La socialisation différentielle s'est affirmée de plus en plus dans le domaine agricole, socle de l'économie.

L'introduction de la caféiculture en pays bamiléké en général a fortement déséquilibré les rapports sociaux de sexe au profit du genre masculin qui a tout fait pour s'assurer une suprématie durable. C'est dans ce sens qu'il a codifié les valeurs et normes socioculturelles sous son contrôle. A la déprise des cultures de rente dans les années 80, les cultures vivrières et maraîchères ont connu un essor considérable sur le plan économique.

La déprise caféicole, qui a coïncidé avec l'essor du vivrier marchand, a bouleversé le système social fondé sur la dépendance économique féminine. Elle a en revanche engendré un nouveau système où, non seulement le genre masculin commençait à perdre le pouvoir économique, mais surtout, tendait à dépendre économiquement du genre féminin. Quels facteurs peuvent-ils rendre compte des différents bouleversements économiques ? Quelles peuvent en être les conséquences ? N'y a-t-il pas des répercussions sur les pratiques et rites culturels tels que l'autopsie ? Les mutations sociales provoquées par les mutations agraires se sont confrontées à des normes culturelles statiques, d'où les perturbations dans le système social entier.

## A- LES MUTATIONS AGRAIRES

### 1- De l'agriculture traditionnelle à l'essor et à la déprise caféicole

Dans la société traditionnelle, l'agriculture dans son ensemble visait l'autosubsistance alimentaire. Tout ce qui était produit avait pour but la satisfaction des besoins nutritionnels. Les femmes ne disposaient pas généralement de temps de repos tout au long de l'année. Le système agricole était centré sur les femmes car, comme le souligne Jean Louis Dongmo (1981 : 108), « *c'est à la femme que revient la production agricole proprement dite : préparation du sol (notamment la construction des billons), semailles, sarclage et récoltes. Ainsi, c'est le travail féminin qui assure l'alimentation de la famille* ». C'est pour cette raison que les femmes détenaient le monopole des cultures vivrières et de ce fait, assuraient sans faille leur rôle de mères nourricières.

Dans cette société, les hommes cultivaient les kolatiers, les avocatiers, presque tout ce qui relevait de l'arboriculture et les bananiers plantains tel que décrit par Jean-Louis Dongmo (1981 : 107) : « *trois secteurs relevaient exclusivement de l'homme : l'élevage, l'arboriculture et la culture du raphia* ». Cette division du travail avait un rôle précis : celui de reléguer le genre féminin sur les terres moins riches. A ce sujet, Hélène Guetat-Bernard (2000 : 134-135) écrit :

*« Autrefois, avant l'introduction du café, la société fonctionnait sur une division stricte des tâches : les hommes avaient le monopole des ressources ligneuses (raphiales des fonds de vallons, arbres fruitiers, en particulier les noix de kola qui leur permettaient d'entretenir un commerce fructueux) et de l'élevage. Le travail de la terre avec la houe était réservé aux femmes qui cultivaient du vivrier dans le cadre de fructueuses pratiques agro-forestières.*

*Il existait un découpage symbolique de l'espace qui permettait de hiérarchiser fortement les lieux entre les terres des fonds de vallons, les plus riches et les plus faciles à exploiter en raison de la présence de l'eau, et les terres du haut, considérées comme moins propices et laissées au domaine des femmes. Le schéma collectif de l'organisation socio-spatiale faisait part d'une opposition entre le bas, domaine du masculin, du pouvoir, de la puissance, de l'eau et de la magie, et le haut domaine du féminin, de la sécheresse, du feu, de la sorcellerie ».*

L'introduction de la caféiculture en pays bamiléké s'est faite en trois étapes : la période expérimentale (1923-1927), la période de diffusion contrôlée (1927-1945), et la phase de l'expansion anarchique (à partir de 1946). L'engouement effréné pour la caféiculture n'allait pas sans conséquences sur la division traditionnelle de l'espace, surtout dans un contexte où, écrit Martin Kuété et Uwizeyimana (2000 ; 3) :

*« Le système agricole traditionnel dans la province de l'Ouest au Cameroun était basé sur le principe de l'autosubsistance, avec l'association des cultures vivrières et de l'élevage. L'intrusion de l'administration coloniale a bouleversé ce système ancestral par l'introduction du caféier d'Arabie dans les années 1930 ».*

Le début du commerce de longue distance par les hommes, ainsi que la spécialisation des tâches (élevage pour les hommes et cultures vivrières pour les femmes ont commencé à déséquilibrer les rapports traditionnels de genre au profit du masculin. L'introduction de la caféiculture n'était donc qu'une occasion propice pour parachever l'action ainsi initiée. L'essor de la caféiculture a contribué à l'abandon des cultures traditionnelles masculines et même de l'élevage.

Au cours des années 70, la caféiculture a connu une chute drastique des prix sur le marché international. Dans les années 80, elle s'est accentuée au point où les paysans ont commencé à abandonner les plantations. De nos jours, la caféiculture fait partie de l'histoire car ne constitue plus une activité

pour les hommes qui ont du mal à se reconvertir dans d'autres secteurs d'activités générateurs de revenus à cause de la spécialisation des tâches et du système de socialisation.

## **2- De l'agriculture traditionnelle à l'essor des cultures vivrières**

Les cultures vivrières étaient pratiquées par les deux sexes dans la société traditionnelle. La caféiculture ayant envahi toutes les bonnes terres, les femmes ont été obligées de se replier sur les terres marginales et ont multiplié la conquête des nouveaux espaces. Malgré l'envahissement de la caféiculture, les femmes ont continué à assurer l'autosubsistance alimentaire. Cette tâche est devenue pour elle « *naturelle* ». C'est pourquoi les cultures vivrières n'ont pas connu une chute déplorable pouvant attaquer la sécurité alimentaire des populations.

L'urbanisation croissante au Cameroun des centres de regroupement humain, où les terres pour l'agriculture n'existent pas, a poussé à une revalorisation des cultures vivrières et maraîchères. Tel est le point de vue de Célestin Kaffo (2000 ; 32) :

*« L'existence d'un marché national très important (Douala, Bamenda, Bafoussam...) est un atout certain pour ces maraîchers qui pour maximiser le profit, font appel au salariat (« mpambé ») pour compléter une main-d'œuvre familiale toujours insuffisante. (...) De nos jours et grâce à cette activité, les départements de la Ménoua (Bafou, Fongo-Tongo), des Bamboutos (Bangang, Babadjou) et de l'ébialem dans le Sud-Ouest (Bamock...) sont réputés être les grands producteurs des produits maraîchers dans la province de l'Ouest au même titre que Foubot dans la vallée du Noun ».*

Le retour des cultures vivrières sur les bonnes terres longtemps réservées à la caféiculture a comblé dans certains cas le vide laissé par la

chute du café. C'est pour cette raison que la conquête de nouvelles terres s'est maintenue. Suite à cette multiplication des champs, s'est posé le problème de la main-d'œuvre. C'est pour répondre à ces besoins que les mutations du « *tchich* » (système traditionnel d'entraide) au « *mpambé* » (main-d'œuvre rémunérée) se sont accélérées. Avec l'essor des cultures vivrières et maraîchères, les femmes ne pouvaient plus revenir au système de solidarité traditionnelle à cause du développement de l'individualisme entre elles. La multiplication des lieux de recrutement de la main d'œuvre rémunérée (« *mpambé* ») allait de pair avec l'augmentation de la production vivrière, et par conséquent au développement du marché des vivres.

Pour pallier les difficultés posées par la déprise caféicole, Martin Kuété et Uwizeyimana (2000 : 5) écrivent :

*« Les principales réponses se situent dans le développement du vivrier marchand et le maraîchage, dans la pluriactivité ou le petit élevage, l'artisanat (...), parallèlement, on observe un foisonnement d'associations autonomes qui permettent de revivifier, avec l'appui des ONG, des formes de solidarités traditionnelles affaiblies par l'appauvrissement général consécutif à la déprise du café ».*

La formation des GIC (Groupe d'Initiative Commune) obéit à une logique qui privilégie le genre féminin. En effet, c'est à travers les associations féminines, la solidarité féminine que ces groupes se sont constitués. Face à l'émergence des GIC et à la déprise caféicole, Chrétien Ngouanet (1998 : 70-71) écrit au sujet de la femme :

*« Quand est venue l'heure où la plante riche d'hier a perdu son hégémonie, elle est animée d'un double sentiment :*

- détresse car cela a entraîné une baisse du pouvoir d'achat du mari et elle doit désormais intervenir dans plusieurs domaines du ménage (santé, nutrition, éducation des enfants...) pour combler le déficit budgétaire*
- joie à cause de la suppression (ou de la diminution) du fardeau de la caféiculture, mais surtout de son secteur vivrier revalorisé (...). Dès lors, les femmes rurales sont devenues des promotrices par excellence de tout mouvement visant à rénover ce secteur ».*

C'est pour cette raison que le déséquilibre d'effectif au sein des GIC est notoire. Le tableau ci-dessous présente ce déséquilibre d'effectif au sein de quelques GIC.

**TABLEAU 1 : Importance des femmes au sein de quelques GIC**

Nom du GIC	Effectif des membres	Effectif des femmes	Effectif des hommes	Rapport des femmes
GIC agropastoral Kenzem de Beughang	18	9	9	50%
GIC Ta'achouo de Kofong	12	7	5	58%
GIC des cultivatrices actives de Nzié	14	9	5	64%
GIC Proca	800	680	120	85%
Union des GIC madzon la'azizi	250	200	50	80%
Progressif Bankop	36	20	16	55,55%
Confiance agricole de Bantsiet	28	18	10	64,28%
Lumière agricole de Beughang	38	38	0	100%
Entente des agriculteurs de Baméguéa	47	32	15	68,08%
Aumône des formatrices de Balewa	22	16	6	72 ,72%

*Source : Enquête de terrain*

Ce déséquilibre montre la suprématie des femmes dans l'agriculture vivrière et même dans la recherche des solutions aux besoins familiaux. Ces GIC n'opèrent pas uniquement dans le secteur vivrier ou maraîcher mais dans l'agriculture, l'élevage, la pisciculture. Ce déséquilibre se ressent au niveau du poste agricole de Bangang. Non seulement ce dernier ne s'occupe plus de la caféiculture, mais son action est plutôt menée à travers les GIC. Le tableau ci-dessous présente les thèmes de vulgarisation, le nombre de GIC concerné

par un thème précis, les effectifs par sexe des personnes confrontées au problème dont le thème vulgarisation vise à résoudre.

**Tableau 2 : Objectifs de campagne du poste agricole de Bangang**

N°	Thème de vulgarisation	Nombre de GIC	Effectif total	Effectif homme	Effectif femme	Rapport des femmes
1	Réduction d'un déficit en semence du bananier par la diffusion des techniques de multiplication rapide des rejets	3	35	20	15	42,85%
2	Amélioration du rendement du maïs par des techniques appropriées de mise en place (fertilisation, densité)	12	375	75	300	80%
3	Réduction de la faible croissance des tilapia due au surpeuplement des étangs piscicoles par des techniques appropriées d'empoisonnement, de fertilisation et d'actions complémentaires	1	14	5	9	64,28%
4	Amélioration du macabo par des techniques de fertilisation	4	50	15	35	70%
5	Réduction de la forte mortalité des jeunes ovins et caprins par la protection contre les endoparasites	8	60	40	20	33,33%
6	Amélioration du rendement agricole par des techniques appropriées d'appotage, récolte, conditionnement	6	40	25	15	37,5%
7	Réduction de la mortalité des lapereaux par la prévention contre les maladies prénatales	4	20	8	12	60%
8	Réduction de la chute des fleurs et fruits sur la tomate, du déficit hydrique et aux carences minérales par des techniques culturales en vue d'accroître la production	5	27	10	17	62,96%
9	Lutte contre les insectes, le flétri et l'arrêt de croissance de la marille noire par des techniques appropriées de mise en place	5	112	34	78	69,64%
10	Réduction de la baisse du rendement du haricot, soja, niébé, due au jaunissement et dessèchement des plants par des techniques culturales appropriées	6	112	31	81	72,32%
11	Amélioration de la valeur commerciale du café par des techniques appropriées de préparation du café marchand	8	80	60	20	25%
12	Amélioration du rendement de la pomme de terre par des techniques appropriées de mise en place et de fertilisation	6	121	43	78	64,46%
13	Lutte contre la baisse de production des cultures maraîchères due à un déficit, excès hydriques par la maîtrise des techniques d'irrigation et de drainage adaptées	1	16	7	9	56,25%
14	Réduction des pertes post-récoltes dues aux pestes par des techniques appropriées de conservation	10	291	37	254	87,28%
15	Réduction des pertes post-récoltes dues aux pestes par des techniques appropriées de conservation des pommes de terre	7	37	13	24	64,86%
16	Lutte contre les maladies de la pomme de terre par des techniques appropriées	10	94	15	79	84,04%
17	Réduction de la mortalité par la prémunition des épidémies	9	116	75	41	35,34%
18	Réduction de la mortalité par la prémunition des volailles	7	254	109	145	57,08%
19	Augmentation du rendement agricole par l'utilisation des ruches améliorées	4	28	21	7	25%
20	Relèvement du niveau de protéine en milieu rural par la production du champignon comestible	7	111	70	41	36,93%
21	Relèvement du niveau des protéines par l'aménagement et la gestion des étangs piscicoles	1	31	10	21	67,74%

Source : poste agricole de Bangang 2004



La première remarque qui ressort de ce tableau est que sur les 21 thèmes de vulgarisation, un seul est réservé à la caféiculture. Ceci montre non seulement l'inattention des agents vulgarisateurs pour la caféiculture, mais surtout l'inexistence des GIC opérant dans ce secteur, or c'est à travers les GIC que le poste agricole élabore son programme d'activité.

La seconde porte sur le déséquilibre d'effectif entre les sexes. Le nombre élevé des femmes montre leur supériorité numérique au sein des GIC et leur dynamisme au travail. C'est la raison pour laquelle elles sont les plus confrontées aux problèmes nécessitant le secours des agents vulgarisateurs. Compte tenu de leur ancienneté dans le domaine, le peu d'hommes qui s'y aventurent seraient en difficulté. L'image que la société a des hommes exerçant dans ce domaine est très significative. Ces derniers sont qualifiés d'« *hommes faibles* » par allusion au « *sexe faible* » à qui revient cette tâche, ou encore d'hommes dominés par leurs femmes.

La troisième est relative à la présence des femmes dans les secteurs inexistantes dans la société traditionnelle tels que l'apiculture et la pisciculture. L'essor du vivrier et la déprise caféicole ont limité la spécialisation des champs d'activités en société ; tout est désormais fonction des capacités individuelles.

Le constat selon lequel les cultures vivrières sont devenues des cultures commerciales au même titre que la caféiculture, n'est pas sans fondement. Dans ce sens, Levi Taboula (2000 : 15) écrit :

*« Jusqu'à la fin de la décennie 1980, le vivrier et dans une moindre mesure le maraîcher occupaient le second rang dans l'association culturelle après le tout puissant café. Mais, depuis, la baisse drastique des cours du café sur le marché mondial a révélé les faiblesses structurelles de la culture de rente et il s'est déclenché une crise qui a inversé l'ordre des choses. La caféiculture est passée au second plan des préoccupations des paysans ».*

La revalorisation des cultures vivrières influence les relations de genre. Les femmes ne dépendent plus économiquement des hommes, elles disposent de leurs propres moyens financiers (qui sont d'ailleurs plus élevés

que ceux de leurs époux) et les utilisent librement. Bernard Delpech (1985 : 340) écrit à cet égard : « *les rapports sociaux s'en trouvent transformés, le mari n'a plus le monopole des revenus monétaires, les siens étant de surcroît mal repartis puisque liés au cycle arbustif alors que ceux de l'épouse s'étalent sur toute l'année* ».

## **B- LES MUTATIONS AGRAIRES : SOCLE DES MUTATIONS DE POUVOIR ECONOMIQUE ENTRE LES SEXES**

A partir du moment où le caféier était une « *plante pour mâle* », la chute de son prix a fortement influencé le pouvoir économique des hommes. Cette chute s'explique d'abord par l'échec des tentatives de reconversion à une autre activité, ou enfin par la reconversion à une autre activité moins rémunératrice que la caféiculture.

### **1- Les facteurs de la chute du pouvoir économique masculin**

La déprise caféicole est la principale cause de la chute du pouvoir économique masculin. Cette réalité a commencé à être ressentie par les planteurs dans les débuts des années 1980. L'engouement que les paysans avaient porté sur cette plante au point d'abandonner leurs tâches traditionnelles est proportionnel à la chute de leur pouvoir suite aux difficultés rencontrées dans les tentatives de reconversion.

Maints planteurs ont tenté de se replier sur les cultures vivrières, mais à cause de l'éducation différentielle et de la division sexuelle du travail depuis la société traditionnelle, ces derniers ont été confrontés à de nombreuses difficultés, car certaines tâches agricoles relevaient du domaine exclusif des femmes qui n'acceptent plus coopérer dans le système agricole. La position des femmes est catégorique parce qu'elles ont été marginalisées pendant l'essor de la caféiculture tant au niveau de la gestion des revenus que dans la gestion de la ressource foncière.

Le retour à l'élevage des chèvres, moutons, porcs et lapins est la solution adoptée par certains hommes. Ces difficultés rencontrées dans ce nouveau domaine sont liées tout d'abord à l'inexistence des zones de pâturage et ensuite à l'émergence de plusieurs maladies animales telles que la peste porcine qui a envahit toute la région bamiléké et qui sévit chaque année.

Une autre solution de reconversion est la recherche d'un emploi à la « *Cameroon Tea Estates, Djuttitsa plantation* » (ancienne Cameroon Development Corporation) dont une bonne partie des exploitations se trouve entre les départements des Bamboutos et de la Ménoua. Pendant l'essor de la caféiculture, ce sont les femmes qui exerçaient plus dans ce projet théicole. Actuellement, les hommes sont obligés d'y travailler, ne serait-ce que pour résoudre leurs petits problèmes quotidiens. Les hommes et les femmes y sont recrutés surtout pour les tâches de cueillette. Les hommes y sont aussi recrutés de manière saisonnière pour le défrichage. En comparant le poids de thé des hommes et des femmes au cours d'une journée de cueillette, le constat selon lequel les femmes sont plus performantes dans cette tâche se découvre dans le tableau ci-après :

**TABLEAU 3 : Comparaison du poids du thé des hommes et des femmes au cours d'une journée de cueillette**

Poids (kg)	Femmes	Hommes
<30	3	21
<30<50	36	25
>50	7	2
Totaux	46	48

NB : < = inférieur à ; > = supérieur à

Source : Jean Emet Nodem (1989 ; 86)

De ce tableau, il ressort que le pouvoir économique de certaines femmes provient non seulement de l'essor du vivrier, mais aussi des revenus procurés par le projet théicole. Les femmes qui y travaillent n'abandonnent pas leurs plantations de cultures vivrières. Quant aux hommes, la faiblesse de leur rendement traduit une fois de plus la chute de leur pouvoir économique. Elle résulte du désespoir provoqué par la déprise caféicole.

La déception des hommes quant à la caféiculture se ressent aussi dans leur capacité à s'engager dans le commerce. Ils n'ont pas de capital suffisant pour débiter une telle activité qu'ils qualifient d'impropre pour le genre masculin. La reconversion est d'autant plus rude pour les hommes qu'à l'opposé, l'essor du vivrier marchand fait naître un réel pouvoir économique féminin.

## **2- Les facteurs de l'essor du pouvoir économique féminin**

L'ouverture des frontières sous-régionales constitue le facteur essentiel de l'essor du vivrier et du maraîcher. En effet, le nouveau code CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) exempte les vivres des frais de douane, ce qui permet une libre circulation de ces produits dans la sous-région.

Un autre facteur important de l'émergence du pouvoir économique féminin est la multiplication des centres urbains (villes et agglomérations) où la terre pour les cultures est très rare. Ces centres s'approvisionnent en zones rurales ou périphériques par le biais des « *buyem sellem* » qui achètent les vivres dans les villages pour les revendre en ville. C'est ce trafic entre les zones rurales et les villes intérieures et extérieures du pays qui est à la base de la montée des prix des vivres. L'augmentation du nombre des « *coxeurs* » (ceux qui se déplacent dans les villages avec des camions pour acheter les vivres et en revendre en ville) est un signe qui ne trompe pas.

Le pouvoir économique des femmes se découvre surtout dans leurs capacités à répondre aux besoins de la famille et à s'adapter aux situations.

Cultivatrices des vivres et des maraîchers, elles disposent toujours et à tout moment de quelque chose à vendre. La capacité des femmes à répondre instantanément aux problèmes se fonde aussi sur l'existence du « *mpambé* ». En fait, quand une femme a besoin d'une modeste somme d'argent, au lieu de « *détacher son grenier* », elle préfère aller au « *mpambé* » pendant un ou deux jours. Cette réalité prend de l'ampleur d'autant plus que la rémunération journalière par individu atteint déjà mille cinq cent francs (1500F. CFA) et tend à augmenter en période des travaux intenses.

L'acquisition du pouvoir économique par les femmes leur a permis d'investir dans plusieurs secteurs de la vie (élevage, commerce...). Elles assurent ainsi la pérennité de leur nouveau statut. Dans une société où la subordination de la femme a été pendant longtemps liée à sa dépendance économique, la redéfinition de la place et du statut de chaque sexe s'inscrit dans une dynamique sociologique que Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977 : 24) décrivent ainsi :

*« Les rapports des acteurs, individuels ou collectifs entre eux et au problème qui les concerne, s'inscrivent donc dans un champ inégalitaire, structuré par des relations de pouvoir et de dépendance. En effet, les acteurs sont inégaux devant les incertitudes pertinentes du problème. Ceux qui par leur situation, leurs ressources ou leurs capacités (qui sont, bien entendu, toujours personnelles et sociales puisqu'on ne peut concevoir de champ non structuré) sont capables de les contrôler, utiliseront leur pouvoir pour s'imposer face aux autres ».*

Ces mutations survenues dans les rapports sociaux de sexe devraient porter une influence sur les modèles culturels car la société et la culture sont indissociables.

## C- LA CULTURE ET LES MUTATIONS SOCIALES : UN DEPHASAGE NOTOIRE

Les mutations sociales sus-mentionnées ne sont pas allées de pair avec un changement des modèles culturels, ces derniers sont restés statiques car, comme écrit Guy Rocher (1968 : 112), « *Marx avait bien perçu que le principal intérêt qu'ont en commun ceux qui commandent, c'est le maintien du statu quo ; le principal intérêt de ceux qui subissent l'autorité, c'est le renversement du statu quo. L'intérêt des uns et des autres est irréconciliable par nature* ». Dans cette logique, le genre masculin cherche des voies et moyens pour maintenir ce statu quo. Les pratiques culturelles se présentent comme l'élément essentiel de justification de l'opposition domination/sujétion. Le genre masculin passe par le maintien des pratiques socioculturelles discriminatoires envers le genre féminin pour légitimer cette opposition. Tel est le point de vue d'Elisabeth Copet-Rougier (1985 : 153) lorsqu'elle écrit :

*« C'est à travers différentes institutions et systèmes de représentations que la contradiction est mise à jour : elle se réfère en dernière analyse à des rapports de pouvoir. L'ordre social passe par la quête permanente d'une domination des hommes sur les femmes que l'on trouve dans les discours qu'entretiennent entre elles l'idéologie et les pratiques symboliques et sociales ».*

Dans cette optique, la culture est un grand facteur de reproduction des stéréotypes sociaux ayant assimilé la domination d'une part et la soumission d'autre part. Pour Jeanne Bisilliat (1996 : 373), « *la culture ne cesse de vouloir se faire passer pour la nature* ». Plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour assurer cet ordre culturel instaurant une opposition entre les sexes. Dans ce sens, Pierre Bourdieu (1998 : 54) soutient :

*« Détenteurs du monopole des instruments de production et de reproduction du capital symbolique, [les stratégies des hommes] visent à assurer la conservation ou l'augmentation de*

*ce capital : stratégies de fécondité, stratégies matrimoniales, stratégies éducatives, stratégies économiques, stratégies successorales, toutes orientées vers la transmission des pouvoirs et privilèges hérités ».*

Le poids de la société sur l'individu est très significatif dans le maintien de l'opposition domination/sujétion. Par le biais de la socialisation, les modèles culturels sont transmis de générations en générations. Dans un contexte de conquête de pouvoir, le genre masculin recherche des voies et moyens pour maintenir cette opposition. Les modèles socioculturels sont parfois « *compris* » et voulus par les femmes car certaines d'entre elles croient au caractère « *naturel* » de cette opposition. L'idéologie féminine ne cesse de vouloir pousser les femmes à se soumettre d'elles-mêmes. C'est dans ce sens que Jeanne Bisilliat (2000 : 77) écrit :

*« La soumission/domination doit être considérée comme un opérateur logique de l'ordre culturel. C'est ainsi que l'ordre social se constitue et se reproduit au travers d'une permanence de valeurs et représentations encore influentes de nos jours et dont la déconstruction idéologique est loin d'être achevée ».*

Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977 ; 16) abondent dans le même sens en soutenant que « *cette structuration [de l'ordre social] peut être relativement formalisée et consciente, ou elle peut avoir été « naturalisée » par l'histoire, la coutume, les croyances, au point de paraître évidente* ».

La domination masculine était fondée largement sur le pouvoir économique élevé des hommes. Aujourd'hui, ces derniers ne détiennent plus ce pouvoir, mais restent toujours « *supérieurs* » aux femmes au niveau structurel, malgré l'acquisition du pouvoir économique par ces dernières. La réalité sociale a subi de profondes modifications et la culture est restée sans changement. Cette situation paradoxale a poussé Jean Marc Ela ( 1994 ; 81) à s'interroger de la manière suivante : « *comment vivent-elles en réalité, face à l'image qu'elles ont d'elles-mêmes, dans une société qui, en dépit des transformations de surface, porte la marque des habitudes et des pratiques qui ne disparaissent pas si vite ?*»

## D- LA MONETARISATION DES PRATIQUES CULTURELLES

Depuis la société traditionnelle, les hommes ont été privilégiés dans l'entrée au système économique monétaire ; ceci par le biais du commerce à longue distance, activité très difficile pour les femmes. A ce sujet, Séverin Cécile Abéga (1996 : 108) mentionne : « *certains vont accumuler des richesses et se hisser à des positions fort confortables au sein de leur société. Ces produits étant hors d'accès pour les femmes, les inégalités entre les sexes vont aussi se creuser* ».

L'introduction de la caféiculture (« *plante pour mâle* » et « *arbre à argent* ») a consolidé cette logique. Cette monétarisation de la société à sens unique a fait de l'homme le maître, le patron, le seul capable d'acquérir les produits, surtout dans un contexte où la généralisation de l'argent par la caféiculture a poussé les paysans à monétariser toutes les pratiques sociales au point où les formes de solidarités traditionnelles sont tombées en désuétude au profit de l'individualisme et du capitalisme.

L'autopsie traditionnelle qui se faisait gratuitement dans la société traditionnelle n'a pas échappé à cette monétarisation. Dans la société traditionnelle, chaque quartier ou partie d'un groupement et surtout chaque famille disposait de son « *autopsiste* ». Avec le développement de l'individualisme, l'autopsie qui, autrefois était gratuite, est aujourd'hui payante car non seulement elle est faite par quiconque (une tierce personne), mais surtout parce que le nombre de praticiens a tellement augmenté. Les coûts varient de 3000 à 7000F CFA pour les enfants et de 7000 à 300 000F CFA pour les adultes et vieillards, surtout quant il s'agit d'exhumer un corps.

Dans un contexte où les hommes ne pouvaient pas faire chemin retour, le coût des autopsies n'a point connu de modification. Compte tenu des mutations de pouvoir économique entre les sexes, les femmes sont devenues les principales pourvoyeuses des moyens financiers pour les pratiques socioculturelles telles que l'autopsie ; ce qui a engendré des bouleversements et des restructurations dans les rapports de pouvoir entre les sexes vis-à-vis



de toutes ces pratiques discriminatoires, provoquant ainsi une revalorisation du statut social de la femme.

## CONCLUSION

Le déphasage entre la réalité sociale et les modèles culturels plonge la société dans un état d'ambiguïté, car elle ne se définit que par rapport à sa culture : la persistance des pratiques socioculturelles discriminatoires entre les sexes vise donc à perpétuer l'ordre social établi sur l'opposition domination/sujétion, tendant d'ailleurs à se « *naturaliser* » au fil du temps. Jeanne Bisilliat (1996 : 373) observe : « *on ne peut réfléchir sur l'évolution des relations de genre depuis ces vingt dernières années sans être frappé par la présence d'un certain nombre de paradoxes dont la permanence d'un certain ordre culturel fondé sur la subordination des femmes et le pouvoir des hommes* ».

La conquête de l'égalité entre les sexes par les femmes plonge la société dans la déstructuration des modèles culturels sans toutefois en codifier d'autres. Face à cette situation, écrivent Thérèse Locoh et Christine Tichit (1996 : 5) : « *il y a donc un décalage croissant entre les normes et représentations qui consacrent, d'une part l'infériorité féminine et la légitimation de la domination masculine, et d'autre part, le rôle capital que jouent les femmes au quotidien dans la société* ». Pour Hélène Geutat-Bernard (2000 : 129) :

*« il demeure que des processus de profondes transformations sont à l'œuvre, souvent impulsées par les femmes, mais vécues et revendiquées comme en continuité et non en rupture avec les modèles du passé. Observer les pratiques telles que les femmes (citant F. puget) « les vivent, les perçoivent et les restituent » [montre qu'il existe] « un décalage entre la position sociale des femmes dans le modèle de référence qui nourrit les représentations à leur égard, et leur rôle économique réel ainsi qu'un écart entre les règles et pratiques » ».*

Cet écart entre les règles et la pratique se découvre dans la transgression des valeurs culturelles tant par le genre féminin que par le genre masculin.

## CHAPITRE 4 : LA TRANSGRESSION DES VALEURS CULTURELLES

### INTRODUCTION

Les mutations agraires, qui ont provoqué la chute du pouvoir économique masculin et l'essor de celui du genre féminin, ont initié une déstructuration de l'ordre social fondé sur la domination masculine. Le maintien des normes et valeurs culturelles sous le contrôle du genre masculin, fixant la subordination féminine, a obligé les populations à violer la charte sociale compte tenu du pouvoir économique de chaque genre. C'est pour cette raison que les valeurs et normes se sont trouvées bafouées, rejetées d'abord par les femmes, parce qu'elles étaient victimes d'une sujétion liée à leur dépendance économique, ensuite par les hommes parce qu'ils ne peuvent plus répondre à leurs obligations « *naturelles* » suite à la chute de leur pouvoir économique.

En fait, quels facteurs peuvent-ils rendre compte de la transgression des normes et valeurs sociales en pays bamiléké ? N'y a-t-il pas lieu de penser à une évolution interne ou à une révolution ? Quels sont les mobiles qui poussent le genre féminin à s'ingérer dans les pratiques culturelles quasiment réservées au genre masculin d'une part, et les mobiles d'acceptation des femmes dans des domaines initialement réservés aux hommes tels que l'autopsie traditionnelle d'autre part ? La transgression des us et coutumes est intimement liée aux mutations de pouvoir économique, puis à la déperdition culturelle sous-tendue par la perte du pouvoir des structures politiques traditionnelles.

Cette transgression se ressent dans toutes les sphères de la société. Elle ne concerne pas uniquement les femmes et les hommes, mais aussi les enfants. Le non respect de la charte sociale constitue une déviance par rapport aux licences et tabous de la société. Cette analyse insistera sur le degré de prise de conscience tant par les autorités traditionnelles que par la population entière du décalage existant entre la réalité et la charte sociale.

## **A- LES FACTEURS CULTURELS DE LA TRANSGRESSION DES VALEURS**

### **1- La déperdition culturelle**

Suite aux différents bouleversements survenus dans le processus de socialisation, la culture qui s'exprime par les normes et valeurs (permis, défendu ou licence, tabou) a subi des modifications dans les faits et non dans la structure. La charte sociale est restée telle quelle alors que la réalité sociale a connu de profondes mutations. La cessation de l'éducation différentielle a contribué à la non transmission de la culture et de ce fait, à une perte culturelle de générations en générations. C'est d'ailleurs pour cette raison que les nouveaux modèles socioculturels s'installent très rapidement grâce au diffusionnisme culturel. La transgression des normes à ce niveau s'explique par la non maîtrise de la culture ou des prescriptions sociales.

Sous un autre angle, quand les deux parents interagissent dans la socialisation des enfants et ont la même influence sur ces derniers, l'éducation différentielle s'estompe de telle sorte que la société future ne regorgerait plus d'hommes initiés à la domination et des femmes à la sujétion. Avec les mutations de pouvoir économique et le renversement des rôles sociaux qui s'en est suivi, les femmes ont pris le dessus dans les activités économiques. Etant donné que les hommes avaient fait du pouvoir économique le fondement du pouvoir social, la socialisation pour une domination socio-économique du genre féminin disposait d'une référence. La nouvelle éducation mise sur pied et qui prône le partenariat entre l'homme et la femme, va donc à l'encontre de la charte sociale qui voudrait une opposition domination/sujétion dans les relations hommes/femmes.

Les oppositions instaurées par la caféiculture entre les jeunes et les vieux ont poussé les premiers à désertier les campagnes au profit des villes, car les vieux s'étaient accaparés de toutes les terres et les jeunes n'avaient plus d'espace pour travailler à leur propre compte. L'exode rural s'est installé,

s'aggravant au fur et à mesure que le « *tout puissant café* » envahissait le territoire. Dans un contexte où la transmission culturelle passe par l'oralité, la non cohabitation de ces deux groupes sociaux ne pouvait déboucher que sur une perte culturelle. En zone urbaine, les vieillards sont très peu nombreux et le brassage de plusieurs cultures crée une nouvelle conception de la réalité chez les urbains. Ces derniers n'arrivent plus à s'identifier par rapport à leur culture d'origine, mais sont au contraire obligés d'intégrer les schèmes des autres cultures pour mieux asseoir leur rapport en ville. Le mariage exogamique participe aussi de cette logique ; l'autopsie traditionnelle trouve par ce biais l'occasion d'envahir les autres contrées.

## **2- Le dysfonctionnement dans la structure politique traditionnelle**

Les relations entre les différentes structures politiques traditionnelles sont conçues pour le bien-être de la société entière. Quand l'une d'elles faillit, les répercussions sont lourdes. Quand une mésentente s'installe, c'est toute la société qui subit les conséquences. La conquête de la propriété privée a semé la désunion entre les « *sept* » et les « *neuf* » (groupe de notables) et même dans leur rapport avec le chef. La caféiculture a poussé les chefs à devenir de vrais monarques. Dans leurs prises de décision, l'avis de leur entourage (« *sept* » et « *neuf* ») n'était plus pris en compte car ils étaient soutenus par l'administration coloniale.

Dans l'attribution des terres pour la caféiculture, les structures politiques traditionnelles ont connu de graves distorsions. Chacun des notables voulait attribuer aux membres de sa famille l'autorisation de la culture du café ou encore une parcelle de terre inoccupée. La course aux biens fonciers et par ricochet au pouvoir économique a divisé les chefs et les notables. L'individualisme s'est installé au sein de ces structures censées être homogènes. Les chefs et les notables usaient de leur pouvoir pour exproprier certains individus de leur propriété foncière. Le nombre de plants de café

autorisé par planteur dans la plupart des cas était fonction des relations qu'il entretenait avec les autorités traditionnelles.

L'importance accordée au café ainsi que les discordances causées dans la structure politique traditionnelle ont entraîné le relâchement de certaines pratiques socioculturelles au profit de la course au pouvoir économique procuré par la caféiculture. Les autorités traditionnelles ont privilégié le pouvoir économique tout en voulant maintenir le culturel. C'est à partir de ce moment qu'ils ont perdu leur charisme car les indigènes les traînaient en justice pour leurs délits. Dans cette logique, les autorités traditionnelles ont été les premiers à passer outre la charte sociale. En ce sens, Jean-Marc Ela (1982 : 19) écrit qu' « *à travers l'expansion des cultures commerciales, toute la pratique sociale traditionnelle est en cause avec les aspects de la vie sociale et religieuse* ».

### **3- La non-scientificité des faits culturels**

La causalité scientifique n'est pas la même que celle traditionnelle car cette dernière ne s'appuie nullement sur les méthodes reconnues officiellement de vérification des relations entre les faits, mais plutôt sur des dogmes magico-religieux. La scolarisation de plus en plus poussée des jeunes (filles et garçons) les amène à remettre en question la causalité traditionnelle, voire même la culture dans sa totalité. En fait, à partir du moment où ces derniers se sont rendus compte qu'aucune relation de cause à effet immédiat ou lointain n'existerait entre les pratiques socioculturelles et les conséquences envisagées au cas où un individu ne les respectait pas, la transgression des valeurs s'est aggravée.

Le christianisme s'est basé sur cet aspect ainsi que sur ses dogmes propres pour provoquer le rejet de certaines pratiques culturelles. Avec la christianisation massive, plusieurs rites culturels sont tombés en désuétude d'autant plus que les chefs et même les notables se sont convertis. La coexistence de deux modèles de perception de la réalité dans l'univers des

représentations des autorités traditionnelles les place dans un dilemme, car ils ne peuvent pas sacrifier entièrement la culture au profit des modèles instaurés par le christianisme.

La principale conséquence de ce dilemme est le dépassement des autorités traditionnelles devant les transgresseurs des valeurs culturelles. Ces derniers ont cessé avec toutes les méthodes et voies d'intimidation utilisées pour faire respecter les valeurs culturelles ou pour sanctionner ceux qui ont violé une des normes. Tout ceci a contribué à la chute considérable du pouvoir ou de la renommée des chefs et des notables. Dans ce sens, la poursuite du matériel a poussé le chef et ses notables à négliger le caractère sacré lié à leurs personnes pour se lancer dans des activités impropres de sorte à se confondre au sein de la population. Leur présence dans les débits de boisson, l'abus d'alcool, la mendicité, l'escroquerie sont assez illustratifs en ce sens.

La non scientificité de la causalité utilisée dans l'autopsie traditionnelle est l'une des causes de la méfiance d'une partie de la population vis-à-vis de cette pratique. Les pratiques divinatoires, les ordalies, le culte des ancêtres n'en sont pas épargnés. La causalité traditionnelle relève du surnaturel, c'est-à-dire ne peut se démontrer « *rationnellement* ». La « *science traditionnelle* » fait partie intégrante des normes et valeurs codifiées sous le contrôle du genre masculin. Cette codification discriminatoire s'est amplifiée pendant l'essor de la caféiculture et constitue une des causes de cette transgression des valeurs.

#### **4- Les normes et les valeurs discriminatoires entre les sexes**

Une des principales causes de la transgression des valeurs réside dans la conception prétendument « *naturelle* » des rapports sociaux de sexe accordant une place privilégiée aux hommes. Le déséquilibre dans les rapports hommes/femmes s'est accentué du fait de la monétarisation de la société qui, à son tour, a poussé les hommes à s'affirmer comme les maîtres, détenteurs de tous les pouvoirs (économique, social, politique...); d'où la codification de la charte sociale sous des bases discriminatoires dans les

rapports de sexe. C'est dans ce sens que le sexe socialement construit a donné lieu à une opposition : sexe dominant et sexe dominé.

Une analyse de quelques pratiques ou éléments culturels confirme cette dichotomie quant au statut social de chaque sexe. Plusieurs rites socioculturels consacrent une suprématie masculine et ceux qui ne le font pas prônent plutôt une autonomie féminine et très rarement une suprématie féminine. Dans la mesure où les hommes ont tout détourné et codifié à leur faveur grâce à leur pouvoir économique, la chute dudit pouvoir au profit des femmes ne pouvait que déstabiliser cet ordre social. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le nouveau pouvoir économique des femmes ne s'accompagne pas automatiquement de l'amélioration de leur statut social, pour ne pas être optimiste au point de penser à la naissance de nouvelles valeurs consacrant une suprématie féminine liée au renversement du pouvoir économique entre les sexes.

Les normes et les valeurs consacrent le pouvoir économique masculin élevé. D'ailleurs l'argent est « *purement* » masculin dans la culture. L'acquisition du pouvoir économique par les femmes les confronte donc à une double difficulté : la stagnation des normes et ensuite la non reconnaissance de leur nouveau pouvoir dans la quête d'une identité propre, d'une libération du joug de la subordination, voire l'affirmation d'une quelconque autorité en société. Les femmes sont obligées de passer outre certaines prescriptions socioculturelles visant à les assujettir aux hommes d'abord, et ensuite à enfreindre les normes et valeurs discriminatoires dans la distribution des rôles sociaux par sexe. La transgression des valeurs s'est déclenchée avec le concours de plusieurs autres facteurs qui interagissent de manière latente ou manifeste pour transformer le type de relation dans les rapports de sexe.



## B- L'OPPOSITION ENTRE LA TRADITION ET LA MODERNITE

Une des causes de la transgression des valeurs culturelles réside dans l'établissement d'une relation directe entre les populations et l'administration moderne aux dépens de l'administration traditionnelle. De nos jours, les Bamiléké pensent que le droit traditionnel opprime tandis que le droit moderne est plus libéral, ce qui revient à penser que la tradition est un ensemble de dogmes à assimiler et à respecter sous peine de graves sanctions magico-religieuses alors que la loi moderne offre une plus grande marge de liberté dans l'action. De ce point de vue, la force des transgresseurs des normes culturelles telles que les « *jours tabous* », se trouve dans la loi moderne ; dans cette logique, toute personne est libre de cultiver tous les jours sans peur d'une quelconque sanction, ni poursuite judiciaire. Dans la coutume par contre, le coupable est passible de graves sanctions physiques (bastonnades, punitions...) ou mystiques (malédiction, victime d'une mauvaise mort ou d'un mauvais sort...).

La suprématie du droit moderne sur le droit traditionnel occasionne des profonds bouleversements dans la structure sociale en ce sens que l'édit traditionnel ne coïncide pas toujours avec l'édit moderne. Le fait que plusieurs individus aient poursuivi en justice leur chef et aient eu gain de cause en est très significatif. A cet égard, la perte du pouvoir des chefs n'est plus à démontrer. Le passage du tribunal coutumier au tribunal moderne est lié, non seulement à cette perte de pouvoir, mais plus encore à leur partialité lors des jugements.

A titre illustratif, l'opposition entre la tradition et la modernité se ressent particulièrement sur le plan foncier comme le déclare Célestin Kaffo (2000 : 40) :

*« Le droit positif stipule que l'acquisition d'une parcelle est subordonnée à l'obtention d'un titre foncier ; pourtant le droit traditionnel ne reconnaît que la mise en valeur. Ainsi la nécessité d'une « révolution foncière » est évidente afin d'élaborer un régime foncier et un type de droit qui régira les modes d'accès à la terre ».*

Au sujet de cette opposition, Gabriel Ndinga (1996 : 76) remarque :

*« L'Afrique contemporaine oscille entre une modernité qui s'installe, mais n'est pas assise, et une tradition qui s'effondre et qui ne se renouvellera plus jamais sous sa forme originale. Elle doit donc inventer des nouvelles valeurs et de nouveaux modes d'être qui soient à la hauteur des défis relatifs à notre situation actuelle et à l'avènement d'un monde plus humain. C'est dans ce sens que la question de l'individu mérite d'être posée, et ceci à partir des faits ».*

A cette interrogation, Thérèse Locoh et Christine Tichit (1996 :4) rétorquent :

*« Chaque société redéfinit constamment les normes, comportements et attitudes qui vont déterminer les rapports entre les hommes et les femmes et ce, dans toutes les sphères de la vie économique, sociale, politique. Dans les pays en développement, la coexistence des modèles endogènes et des modèles importés induit souvent des stratégies plus au moins détournés pour tirer profit des uns ou des autres ».*

### **C- LES DIFFERENTES MANIFESTATIONS DE LA TRANSGRESSION DES NORMES CULTURELLES**

Tous les facteurs sus-mentionnés ont interagi pour pousser la population à la violation des normes culturelles. Cette transgression est l'apanage des deux sexes et particulièrement chez les femmes au niveau du non respect des « *jours tabous* », de la transgression des valeurs liées au mariage, bref au niveau de leur soumission « *naturelle* ». Chez les hommes, elle se traduit par la violation de certaines pratiques instaurées par eux-mêmes et érigées en normes.

## **1- Au niveau des « *jours tabous* »**

Dans les huit jours que compte la semaine traditionnelle, trois sont tabous ; si le dimanche imposé par le christianisme y est compté, alors les femmes ne disposeraient plus que de quatre jours pour cultiver la terre. Compte tenu de l'essor du vivrier, du maraîcher, et l'attachement nouveau au principal facteur de production qu'est la terre, le non respect des « *jours tabous* » est devenu inévitable. Le maintien et la consolidation de cette pratique étaient liés au fait qu'elle n'influçait en rien les activités dans les plantations caféières et surtout que seules les femmes étaient astreintes à la respecter.

Les hommes tolèrent officieusement la violation des « *jours tabous* » par leurs femmes. Seuls ceux qui manifestent un attachement sans réserve à la tradition restent opposés à la transgression de cette norme et ce, dans le but de continuer à affirmer la domination masculine. Le maintien d'une telle pratique est à mesure de menacer la sécurité alimentaire et toute l'économie car cette dernière est entièrement basée sur l'agriculture ; dans ce sens, la prise de conscience des notables dans l'intimidation longtemps préférée aux transgresseurs et dans la réduction du nombre de « *jours tabous* » quand survient le décès d'un des leurs ou du chef en est très significatif.

## **2- Au niveau du mariage**

Le nouveau pouvoir économique des femmes installe dans la société une nouvelle perception des contours du mariage et une attitude nouvelle quant aux réalités liées à l'union ; c'est dans ce sens que la compensation matrimoniale qui a évolué pour devenir la dot sous l'essor de la caféiculture est contournée de nos jours dans le jeu d'alliance. Les hommes, étant en chute de pouvoir économique pour maintenir cette pratique devenue culturelle, ont instauré le mariage par rapt, sans compensation matrimoniale ni dot. Avec la montée du pouvoir économique féminin, un paradoxe s'installe dans la

société : d'un côté, les hommes renoncent au paiement de la dot, de l'autre, les filles et les femmes refusent d'être dotées à des coûts exorbitants de peur d'être traitées d'objets achetés. N'eût été le poids de la culture sur certains individus, plusieurs filles souhaiteraient ne pas être dotées, donc opteraient pour le mariage par rapt, l'avantage étant que la dissolution peut se faire à tout moment sans procédure, ni contrainte.

L'acquisition du pouvoir économique par les femmes oblige certaines à opter pour le célibat définitif. Elles construisent leurs maisons, accouchent leurs enfants et s'en occupent ; tel est le point de vue de Cathérine Coquery-Vidrovitch (1994 :121) lorsqu'elle remarque :

*« Les cultures de rente traditionnelles (arachide, café, coton) ne rapportent plus alors que le marché interurbain est devenu demandeur de produit vivrier. Les paysannes, un peu partout, deviennent donc des entrepreneuses. L'augmentation du nombre de celles qui refusent ou rejettent le mariage, attitude quasi impensable autrefois, est un signe qui ne trompe pas ».*

De nos jours, la polygynie est en net recul à cause de la chute du pouvoir économique masculin. En effet, les hommes ne peuvent plus doter plusieurs femmes ou tenir aux responsabilités futures en terme de cérémonies traditionnelles dans la famille de l'épouse. De même, l'émergence d'un pouvoir économique féminin sur lequel les hommes n'ont aucune emprise est un facteur de recul de la polygynie. Les hommes évitent l'« acquisition » de nombreuses épouses de peur que celles-ci ne s'unissent pour les marginaliser ou les dominer. Les femmes s'y opposent car ne voudraient plus faire l'objet d'une discrimination par l'époux et/ou à cause des obligations d'entraide, d'assistance liées à la polygynie. Ainsi, écrit Jeanne Françoise Vincent (2001 : 26), *« beaucoup de femmes sont fortement opposées à la polygynie. Si leurs mères et elles mêmes ont pu l'accepter autrefois, c'est que la société ignorait, disent-elles, l'existence d'une monogamie autre que celle imposée par la pauvreté ».*

Le non-respect du rite de veuvage ou la transgression de certaines exigences du veuvage résultent de l'émergence d'un réel pouvoir féminin ; car les hommes, dans certains cas, demandent à leurs épouses de ne jamais accepter se soumettre à ce rite. Ainsi, les hommes stimulent la transgression des valeurs par les femmes. Jean-Marc Ela (1994 : 81) a résumé cette situation en affirmant que l'attitude nouvelle des femmes vis-à-vis des rites socioculturels, de leur

*« corps, de la polygynie, de la dot ou de la contraception, [ montre leur degré de prise de conscience] dans un contexte où l'on doit mesurer le poids des nouveaux modèles socioculturels, (...) il semble nécessaire d'approfondir le débat sur la femme en s'interrogeant sur les permanences ou les ruptures par rapport à l'univers des représentations ou aux institutions sociales qui ont longtemps enfermées les femmes africaines dans les structures auxquelles elles veulent échapper aujourd'hui ».*

### **3- Au niveau de la socialisation**

Comme le déclare un dicton latin, « *exempla trahunt* », c'est l'exemple qui entraîne, qui socialise. Les jeunes copient actuellement le comportement de leurs parents. Ainsi, les femmes sont éduquées à la transgression des valeurs socioculturelles sans même les connaître, car le système social de transmission de ces dernières est tombé en désuétude ; les garçons n'en sont pas épargnés. Ils sont éduqués de manière à se conformer au nouvel ordre social prônant la renonciation de certains privilèges masculins que beaucoup d'entre eux ne connaissent pas, le système de socialisation étant déstructuré.

L'exemple de la scolarisation des enfants illustre bien ces bouleversements. Détentrices du pouvoir économique, les femmes scolarisent les filles au même titre que les garçons alors que dans l'éducation différentielle, dans certains cas, le père obligeait la fille à aller en mariage afin d'utiliser l'argent de la dot pour payer les frais de scolarité du garçon. Tel n'est plus le cas car les femmes se sont rendues compte que l'éducation scolaire influençait largement les relations hommes/femmes. Etant victimes d'une

domination liée en partie à une sous-scolarisation, comme le remarque Marc Pilon (1996 :27),

*«les femmes chefs de ménages investissent davantage que les hommes dans leurs enfants, que ce soit en terme de temps ou de support affectif, et cela est particulièrement vrai en matière d'éducation, leur gestion des ressources s'avère plus rigoureuse, plus responsable. On peut penser qu'ayant été elles-mêmes dans l'ensemble victimes d'une sous scolarisation, les femmes perçoivent mieux que les hommes, l'enjeu de l'instruction »*

dans les rapports sociaux de sexe.

En général, les hommes renoncent à plusieurs pratiques sociales qu'ils se sont eux-mêmes imposés pendant l'essor de la caféiculture puisqu'ils ne peuvent plus répondre financièrement à ces besoins. Les femmes rejettent presque tout le système social. Leur nouveau pouvoir économique leur donne droit d'intrusion dans les castes magiques et d'implication dans les pratiques sociales discriminatoires entre les sexes.

## **D- L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LES PRATIQUES SOCIOCULTURELLES**

### **1- Les mutations dans la sphère magique**

Dans la société traditionnelle, les pratiques socioculturelles instaurent une discrimination entre les sexes. Celle-ci se ressentait tant dans les représentations sociales que dans les différents rituels. Même au niveau de la magie, certains domaines étaient purement masculins (« *chia*, *fumla* ») et d'autres féminins (vampirisme). Avec les mutations de pouvoir économique entre les sexes, cet ordre a été déstabilisé. Les femmes ont intégré le « *chia* » et le « *fumla* » au même titre que les hommes usent déjà du vampirisme. Tout se passe comme si le sexe qui dispose du pouvoir économique supérieur baigne dans le « *chia* » et le « *fumla* » tandis que le sexe au pouvoir économique faible agit plus par le vampirisme. Dans cette logique, les

pratiques magico-religieuses seraient intimement liées au pouvoir économique. En pays bamiléké, celui qui dispose de plus de moyens économiques au sein d'une famille est toujours suspecté de « *chia* » ou de « *fumla* », jamais de vampirisme car ce dernier est l'arme des faibles qui agissent par jalousie, sans grand intérêt. C'est dans ce sens que les hommes ont tôt fait d'asseoir leur pouvoir économique pendant l'essor de la caféiculture sur les pratiques socioculturelles et magico-religieuses. Force est de constater que c'est avec la monétarisation des campagnes que le « *chia* » et le « *fumla* » ont connu un essor considérable.

## **2- La violation du principe de la division du corps**

Dans la société traditionnelle, un sorcier malfaiteur ne pouvait agir uniquement que sur un individu avec qui il entretient une relation de consanguinité, c'est le fondement du principe de la division du corps. L'essor des nouvelles formes de sorcellerie a déstabilisé cet ordre. Désormais, la relation familiale n'est plus valable en tant que limite d'action des sorciers malfaiteurs. C'est dans cette lancée que les termes « *chia nda ndié* » (type de sorcellerie) ont vu le jour. Cette forme de sorcellerie donne la possibilité aux dépositaires d'agir hors de leur famille ; et dans ce sens, l'insigne se retrouverait sur n'importe quel côté du corps du défunt, à moins que le sorcier n'ait utilisé un membre de la famille de la victime comme un moyen.

Lors des séances d'autopsie, les initiés arrivent à détecter les cas de violation de ce principe. Dans tous les cas, accuser une lignée familiale lorsque l'insigne de la mort se retrouve de son côté ne cesse de provoquer les palabres et de hanter les esprits, d'autant plus que les voies de recours et de vérification sont nombreuses. De plus en plus, après une séance d'autopsie traditionnelle, la famille du défunt recourt aux devins pour savoir :

- si le coupable n'a pas usé des moyens maléfiques pour détourner les « *yeux* » des « *autopsistes* » afin que son forfait ne soit pas révélé ;

- Si le principe de gauche/droite n'a pas été violé, et dans ce cas, est-ce un individu de la famille paternelle qui a agi sur le côté maternel et vice versa, ou une tierce personne ;
- Si le défunt est cause de sa mort comme l'a révélé l'autopsie ou a-t-il simplement été manipulé ;
- Qui est coupable du forfait, est-il à son premier acte, y a-t-il des actes futurs ?

## **CONCLUSION**

Les mutations de pouvoir économique sont à l'origine de la naissance d'un nouvel ordre social entre les sexes. Le maintien de l'ordre ancien était devenu impossible car les hommes ne disposaient plus des moyens financiers pour répondre à leurs responsabilités et privilèges. Les femmes ont acquis le pouvoir économique et exigent une révision de leur statut. A partir du moment où les normes et valeurs n'ont subi aucune révision officielle (révision d'ailleurs difficile à cause de la non maîtrise des fondements par l'actuelle génération des autorités traditionnelles ou de la population, elles sont donc restées telles quelles), la transgression de ces dernières par les hommes et les femmes s'est présentée comme une opportunité incontournable dans l'optique de maintien de la cohésion sociale.

Cette transgression des normes est soutenue par les facteurs aussi bien traditionnels que modernes. Au niveau traditionnel, la chute du pouvoir des chefs et notables, associée à la déperdition culturelle de générations en générations, la non-scientificité des faits de culture, ont poussé les populations à rejeter en partie l'attachement qu'elles portaient sur la chose culturelle. Un dilemme s'est installé dans la société, portant sur l'opposition entre la tradition et la modernité. La diffusion des modèles nouveaux provenant du jeu d'alliance entre les villages, de l'urbanisation sans cesse croissante et de la propagation du droit moderne, du diffusionnisme culturel auquel sont associés d'autres facteurs tels que le féminisme, les mutations de pouvoir économique



entre les sexes, la déstructuration du système traditionnel de socialisation, ont été à l'origine de la transgression des normes socioculturelles. Les différentes manifestations se trouvent déjà tolérées par la société car elle ne peut plus contenir les individus sous son contrôle.

Dans le domaine magico-religieux, la transgression des normes a occasionné une acceptation des femmes dans les pratiques socioculturelles discriminatoires. Dans ce sens, la chute de la sorcellerie masculine et l'essor de la sorcellerie féminine a été notoire et par conséquent, a occasionné une violation du principe de la division du corps ; ce qui provoque de plus en plus la méfiance et le recours aux moyens préventifs de la maladie et de la mort.

**TROISIEME PARTIE :  
IMPLICATION DES FEMMES DANS  
L'AUTOPSIE ET CONSEQUENCES  
PSYCHOSOCIALES**

## CHAPITRE 5 : LE GENRE, LA CRAINTE DE LA MORT ET LE RECOURS AU « *BLINDAGE* » OU A L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE

### INTRODUCTION

Les rapports sociaux de sexe tirent leurs substances dans les représentations sociales ; celles-ci n'accordent pas les mêmes privilèges et statuts aux deux sexes. La perception des faits de société tels que la mort, l'autopsie et le « *blindage* » traditionnels diffère souvent selon les sexes ou les genres. Sexe faible et sexe fort seraient les soubassements de recours à certaines pratiques culturelles ; ce qui n'exclut pas les rites liés à la mort et par conséquent sur le degré de crainte de la mort entre les genres ou les sexes.

Etant acceptée comme un fait provoqué, la mort nécessite dès lors des stratégies de lutte. Dans ce sens, la société dispose de plusieurs moyens de recours. Les techniques préventives de la mort sont aussi nombreuses que le choix n'est pas facile à opérer. Les rapports hommes/femmes sont d'une importance capitale lors des décisions. Certaines épreuves ou pratiques seraient plus sollicitées par le genre féminin et vice versa, d'autres relèveraient du pouvoir exclusif de la structure politique traditionnelle. Par un autre paradoxe, certains recours seraient-ils sollicités ou propices pour les femmes ou les hommes ? Quelle serait la fréquence de recours de chaque sexe aux pratiques traditionnelles préventives de la mort ?

Les pratiques traditionnelles liées à la crainte de la mort sont nombreuses. Certaines se passent uniquement après une séance d'autopsie, ou lorsque cette dernière a été révélatrice d'une bonne ou d'une mauvaise mort. Le rituel qui accompagne l'inhumation, les attitudes et les comportements en dépendent. Les différents acteurs, hommes et femmes, adoptent des choix divers, peut-être propices à leur statut. Dans cette logique de synergie entre les pratiques traditionnelles, quelle est la portée de ces dernières ? Tels sont les grands axes qui structureront cette analyse.

## A – LE GENRE ET LA CRAINTE DE LA MORT

Avoir peur de la mort signifierait la redouter, développer des stratégies pour l'éradiquer, ou encore, cette peur pourrait se mesurer par le caractère philanthropique ou misanthropique. La douleur ou la peur de perdre un individu pourrait être proportionnelle au degré d'investissement à lui accorder, que ce soit en terme de temps, de soins, d'éducation ...etc. La crainte de la mort est générale et personne ne passe outre cette réalité. Isidore Sahatsop (2000 : 21-22) soutient que le Bamiléké

*« est conscient de sa finitude et de sa contingence. Il sait que la mort peut le prendre à tout moment et n'importe où. La méconnaissance de l'heure, du lieu, demeure pour lui une source d'angoisse. Le matin pour saluer, il dit « o zihe ? » (Est-ce que tu t'es réveillé ?) Il se comporte comme s'il doutait que l'homme qu'il salue ne se soit endormi définitivement, victime des caprices de la mort. C'est pourquoi il est prêt à se soumettre à des traitements inhumains commandés par les devins, à des dépenses folles pour se blinder ou à des sacrifices pour apaiser les esprits irrités ».*

Les systèmes de représentations de la mort peuvent de ce fait différer d'un sexe à l'autre d'autant plus que la division du corps est faite de façon à avoir une partie faible et une autre forte. Cette crainte de la mort peut aussi se ressentir au niveau des pratiques divinatoires ou de l'autopsie.

### 1- Les femmes : mères de l'humanité et nourrices

Dans la division du travail entre les sexes, de la société traditionnelle à nos jours, les femmes ont toujours eu un rôle prépondérant dans l'autosubsistance des populations. Quelles que soient la conjoncture économique, la violence du système social qui les oppresse, elles ont su développer des stratégies pour ne jamais faillir dans leur rôle de mères nourricières. Jean Louis Dongmo (1981 : 108) abonde dans le même sens en soutenant : *« c'est à la femme que revient la production agricole proprement*

*dite : préparation du sol (notamment la construction des billons), semailles, sarclage et récolte. Ainsi, c'est le travail des femmes qui assurent l'alimentation de la famille ».*

Dans la société traditionnelle et dans plusieurs sociétés actuelles, le statut des femmes s'est nettement dégradé à cause de l'orientation de l'économie vers un système monétaire où le travail féminin ne peut être comptabilisé. Le travail des hommes est rémunéré alors que les femmes ne peuvent même pas estimer leur investissement. Jean-Marc Ela (1994 :102) soutient :

*« Depuis l'économie coloniale, l'homme a été inséré dans les circuits de monétarisation. C'est lui qui touche les revenus des cultures d'exportation. Aussi, est-il valorisé par rapport à la femme enfermée dans le secteur non marchand. Respectée comme mère et nourricière, la femme n'est plus valorisée comme productrice ».*

Les femmes ne baignent pas beaucoup dans l'éducation différentielle à cause de deux principales raisons : étant victimes d'une subordination liée au système de socialisation, à la scolarisation, à la division du travail, au pouvoir économique, les femmes perçoivent mieux que les hommes l'enjeu de l'éducation dans les rapport sociaux de sexe d'autant plus qu'elles ne souhaiteraient plus que leurs filles subissent le même sort. Les femmes investissent aussi bien dans l'éducation des garçons, à cause d'un retour d'investissement escompté plus grand en raison de la règle de patrilocalité lors des unions maritales, les filles étant obligées de quitter leurs mères.

Dans cette logique, l'investissement féminin sur les êtres humains et en particulier les enfants est supérieur à celui masculin. D'ailleurs, les hommes consommeraient plus qu'ils n'investissent dans les ménages. Arlène Doumit El Khoury (1996 : 20) soutient :

*« Le critère de la contribution économique principale dans de nombreux cas semble être le critère le plus objectivement repérable par l'enquêteur : théoriquement, il faudrait pouvoir évaluer les revenus monétaire et non monétaire de chaque*

*membre de l'unité domestique et le niveau de consommation de chacun d'entre eux, afin de calculer, tour à tour leur contribution nette aux dépenses du ménage ».*

En définitive, les femmes investissent mieux que les hommes en zones rurales dans les ménages. Elles sont des « *mères* » parce qu'elles savent prendre soins de l'espèce humaine. Que ce soit en zone rurale ou urbaine, les domestiques en charge de prendre soins des enfants sont plus des femmes et très rarement des hommes ; ceci témoigne du rôle affectif des femmes pour les êtres humains et par conséquent, elles craignent plus la mort que les hommes d'autant plus que « *dans la situation de crise qui affecte l'Afrique, les femmes seules de façon temporaire ou durable sont confrontées à des difficultés croissantes pour assurer la subsistance de leurs enfants et la leur sans parler des parents qui peuvent dépendre d'elles* » (Marc Pilon, 1996 : 249).

## **2- Le système de représentations**

Dans l'univers des représentations bamiléké, dès qu'un décès survient, les premiers culpabilisés sont les femmes, peut être à cause de leur pouvoir qui échappe aux hommes ou encore en tant que source d'énergie bienfaisante ou malfaisante. Aussi, les individus pensent-ils que les femmes sont plus portées vers le mal parce que la forme de sorcellerie la plus répandue ou la plus ancienne est le vampirisme qui, non seulement se transmet de mère à fils, mais a été à l'origine de l'institution de l'autopsie traditionnelle. Dans cette logique, l'autopsie vise d'abord à rechercher le « *tok* » que possèdent les vampires.

La place de la famille maternelle dans la société est très significative dans le système de représentations. Face à un décès, elle est la première vers qui tous les soupçons convergent. Les autres rites liés à l'autopsie n'échappent pas à cette discrimination. Au sujet de la divination par exemple, Charles Henri Pradelles De Latour (1997 : 101) écrit :

*« La majorité des maux étant supposée être envoyée par les ancêtres, ils [devins] posent les questions suivantes : 1- La maladie est-elle causée par le « ndu » (malédiction) des ancêtres du père ? 2- La maladie est-elle causée par les ancêtres de la mère ? 3- N'est-ce pas le « ndu » des ancêtres du père de la mère de la mère ? Conformément à ce que nous savons déjà, ces interrogations confèrent une plus grande importance aux ancêtres par alliance qu'aux ancêtres paternels. »*

Ce système de représentations pèse sur les femmes au point où elles ne cessent de se remettre en question et parfois, certaines arrivent à croire qu'elles seraient coupables ; dès lors les membres de la famille observent un comportement autre à l'égard du suspect : *« dès qu'on est soupçonné de sorcellerie, c'est toute la famille qui est à vos trousses, pour épier vos moindres gestes et vous tenir à l'écart. Cela peut durer des années. Et à longueur d'années, vous pouvez en venir à croire vous-mêmes que vous êtes sorciers »* (Mathias Tegomo-Nguetse, 1996 : 45).

Ce système de croyances donne une certaine image des femmes qui ne cesse de faire pression sur les consciences individuelles car étant devenu tradition. Les croyances individuelles mettent en exergue un système social discriminatoire entre les sexes et qui serait à l'origine de cette sorcellerie féminine. La polygynie est un puissant facteur de développement de la sorcellerie entre les femmes qui ne cessent de rechercher des voies et moyens pour *« posséder »* l'époux ou pour nuire à la femme la plus aimée par ce dernier. Dans ce sens, Jean Marie Séca (2001 : 17) souligne :

*« C'est à la rencontre des représentations individuelles (savoir personnel) et des représentations collectives (tradition) que se trouve l'enjeu d'une décision sociale. En reconnaissant qu'elles (représentations) sont à la fois générées et acquises, on leur enlève ce côté préétabli, statique, qu'elles avaient dans la vision classique. (...) Il s'agit de comprendre, non plus la tradition mais l'innovation, non plus la vie sociale déjà faite mais une vie sociale entrain de se faire ».*

Le système de représentations oblige les femmes à se remettre en question, à douter de leur propre personne et par conséquent à redouter les

assauts maléfiques d'autres femmes. Dans ce sens, les femmes craignent de plus en plus la mort car, non seulement elles connaissent de quoi elles sont capables, mais ne voudraient nullement être victimes du même sort.

### **3- La division du corps : fort et faible**

La division du corps telle que faite dans la tradition admet une discrimination entre le côté gauche, faible ou féminin et le côté droit, fort ou masculin. Pour s'en tenir à cette logique, les femmes ont peur de la mort parce qu'elles sont des êtres faibles, sensibles, vulnérables, raison pour laquelle elles nécessitent toujours un quelconque soutien. Si elles ne trouvent pas ce soutien chez les hommes, elles se tournent vers les pratiques magico-religieuses.

En raison de la faiblesse physique dans la plupart des cas, les femmes ne cessent de développer des stratégies pour se protéger, ainsi que les leurs. Si dans la répartition des organes vulnérables aux attaques maléfiques dans le ventre, le côté féminin prend le dessus, alors, leur propension à rechercher les moyens de protection se comprend dans cette logique. Cette séparation en fort et faible se ressent aussi au niveau des résultats de l'autopsie traditionnelle, certaines seraient plus ou moins favorables pour un genre, raison pour laquelle elles sont parfois détournées afin de maintenir le bon déroulement du deuil et par ricochet la cohésion sociale. Dans la société traditionnelle, certains résultats étaient entièrement cachés aux femmes de peur qu'elles s'affolent et désertent la concession du deuil.

La division de l'espace obéit aussi à ce principe. Dans une cour de deuil, les femmes occupent le côté gauche et les hommes le côté droit. Sous un autre angle, lorsqu'un décès survient, les femmes se lamentent sans cesse, s'assoient à même le sol, s'interrogent amplement sur la cause. Le nombre de femmes qui assistent à un deuil est toujours supérieur à celui des hommes. Ce qui témoigne de leur esprit de solidarité, de compassion et



d'affection. Cette crainte de la mort oblige les populations à développer les stratégies préventives contre la mort.

## **B- LES TECHNIQUES PREVENTIVES**

### **1- Les facteurs de la prévention**

Partant de la crainte de la mort sus-mentionnée, le recours aux techniques préventives n'est qu'une évidence. Dans l'univers culturel bamiléké, la mort ne cesse de roder tout au tour de chacun, recherchant la moindre faille. Elle frappe à tout moment et si rien n'est fait pour la stopper, elle élargit son champ d'action et décime plus d'individus. Yves-Bertrand Djouda Feudjio (2004 : 44) soutient :

*« Loin d'être toujours un fait naturel lié à un agent pathogène, la maladie s'inscrit dans une perspective anthropologique plus large. Elle peut être une conséquence des actions dramatiques du « méso-cosmos » (sphère des sorciers), ou encore une conséquence de la dégradation du réseau relationnel avec l'univers du Dieu suprême. (« Ssé ») ou des ancêtres (« Mangoji ») ».*

Les populations recourent à la prévention parce qu'elles perçoivent la maladie comme une conséquence des actions dramatiques de la sphère des sorciers. Dans ce sens, les « *dim* », les « *nganchia* » (sorciers envoûteurs), les succubes et les incubes (sorciers aux couches de nuit) ; les « *Ssé tepon* » (démons), ne cessent de développer des stratégies maléfiques pour atteindre leurs victimes, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé des populations.

La maladie est aussi perçue comme un signe de dégradation du tissu relationnel avec l'univers des ancêtres. Les ancêtres fondateurs des groupements ou des lignages sont et restent les juges invisibles des actions individuelles et collectives ; ils sanctionnent les transgresseurs des normes et

valeurs culturelles. Dieudonné Watio (1994 : 144) abonde dans le même sens en écrivant :

*« En effet, les ancêtres occupent une place très importante et jouent un rôle très considérable dans la vie de leurs descendants. Ils sont invoqués et pris à témoin à tous les moments importants de la vie : naissance, initiation, maladie, mort, funérailles ... etc., les vivants leur sont intimement liés dans un rapport de dépendance. Dès lors, on peut comprendre que les vivants s'accrochent au culte qui leur est dû. L'abandonner ce serait attirer le malheur ».*

Sous un autre angle, la maladie est une volonté de Dieu. Telle est le cas de la maladie « *passagère* ». Elle est naturelle et répandue ; c'est une pathologie n'entraînant pas d'inquiétude car nécessite juste des soins auprès des centres hospitaliers ou auprès des guérisseurs traditionnels. La maladie du vieillard, jugée divine, n'est pas généralement redoutée ; tel est aussi le cas de la maladie des jumeaux et des albinos car les populations pensent à une quelconque immunisation divine de ces derniers contre les attaques maléfiques. Tout compte fait, dans l'univers des représentations, la plupart des maladies et des maux est provoquée et par conséquent, nécessite une thérapie propice, une technique préventive afin d'éviter une éventuelle récurrence.

## **2- Les différentes techniques préventives.**

Le « *blindage* » traditionnel est la principale technique préventive exercée en pays bamiléké. Ce capital mobilisé promeut, selon les croyances, une santé individuelle ou collective et peut évidemment entraîner la mort fatale des sorciers. Deux principaux types de « *blindage* » se découvrent : le blindage individuel et le blindage collectif.

### **a- Le « *blindage* » individuel**

Ce type vise principalement la protection d'un individu. Les formes les plus usitées sont par ordre de priorité, les scarifications de la peau, le port des talismans, la terre des ancêtres, les embaumements du corps avec des poudres ou des liquides magiques, le lavage ou purification du corps. Dans la plupart des cas, ce sont les devins qui recommandent un type précis de « *blindage* » car ils auraient une vision des futures attaques probables.

Les religions chrétiennes préconisent un type de « *blindage* » aux individus en l'occurrence les sacramentaux religieux, dispensateurs de bénédiction (chapelet, crucifix, eau bénite). Ce type de recours est observé chez les individus (chrétiens ou non) à titre individuel dans la plupart des cas et rarement à titre collectif.

### **b- Le « *blindage* » collectif**

A côté du « *blindage* » individuel, les populations recourent au « *blindage* » collectif. L'objectif visé dans ce type est d'assurer la protection des membres de la communauté entière. Les stratégies sont multiples : les fétiches à l'entrée des concessions, des poudres gardées ou brûlées dans les concessions, l'arbre de la concession, le culte domestique, le culte tribal ou communautaire... Le « *blindage* » collectif est fait par les membres d'une famille, d'une collectivité, qui s'unissent pour éviter les maladies, les malheurs. Ce type n'exclut pas la possibilité de pratiquer le « *blindage* » individuel d'autant plus que l'efficacité du type de « *blindage* » usité ou du praticien ne fait pas toujours l'unanimité ; encore faudrait-il que la cohésion familiale soit parfaite.

Le « *blindage* » individuel est de plus en plus usité à cause des divisions observées au sein des familles. Quel que soit le moment, les individus mobilisent ces ressources pour se prévenir, pour se rassurer qu'aucune force maléfique ne puisse les atteindre. Ces types de « *blindage* » se renouvellent

après une certaine période donnée par le praticien traditionnel et cessent de protéger après ce délai. Le véritable problème auquel sont confrontés les individus est celui de savoir lequel des « *blindeurs* » est efficace, au regard de la multitude des praticiens. Que ce soit au niveau des « *blindeurs* » ou des requérants, le rapport d'effectif entre les sexes est significatif.

### 3- Les différents acteurs et le rapport d'effectif

Au niveau des « *blindeurs* », le rapport d'effectif par sexe est difficilement quantifiable car plusieurs personnes exercent dans ce domaine de manière cachée. Pour celles ou ceux qui se laissent appeler « *kamsi* » ou « *djuissi* » (prêtres traditionnels), « *nganfo* » (guérisseurs), la prépondérance féminine est notoire. Les « *djuissi* » sont toujours plus nombreuses que les « *kamsi* » dans les différents groupements bamiléké. En ce qui concerne les « *nganfo* », les hommes sont plus nombreux dans ce domaine et les femmes s'y retrouvent rarement. Tout compte fait, force est de constater que les femmes qui opèrent dans les domaines magico-religieux sont plus nombreuses que les hommes en raison des « *djuissi* » dont les effectifs ne cessent de croître. Tout se passe comme si les femmes se mettent à leur propre service car elles redoutent la mort et la maladie plus que les hommes.

Compte tenu du degré de la crainte de la mort et de la maladie plus élevé chez les femmes, aussi sont-elles les premières dans les recours thérapeutiques et préventifs. A ce titre, elles consultent les devins à chaque instant pour s'assurer de l'état de la famille, si un quelconque danger ne se signifierait pas. Elles le font dans la plupart des cas pour elles-mêmes et leurs enfants, surtout à l'insu de leurs époux souvent sceptiques. Pour ces dernières, les « *hommes prennent conscience quand il est déjà trop tard* ». Certaines femmes développent des stratégies pour « *blinder* » leurs époux à leur insu. Quand un homme prend la résolution de se « *blinder* », il le fait avec sa ou ses femmes et les enfants à moins que l'objectif visé ne soit de se protéger contre son épouse, auquel cas cette dernière se trouve exclue.

En ce qui concerne le « *blindage* » collectif, la décision devrait être prise par le chef de famille, mais quand ce dernier traîne ou hésite, les femmes s'unissent et agissent officieusement de telle sorte qu'il ne pourra jamais se rendre compte. Les femmes développent des stratégies pour contourner la position des hommes (chefs de familles) dans la pratique du « *blindage* » collectif et pour asseoir un système de protection qui leur échappe. Par contre, dans le « *blindage* » individuel, les femmes décident pour elles-mêmes et leurs enfants quel que soit l'avis de leur époux. De plus en plus, les femmes se « *blindent* » avec leurs enfants contre les attaques maléfiques de leurs époux, alors qu'à l'opposé, quand un homme soupçonne sa femme, il la met en garde et consulte un devin pour expulser l'organe maléfique ou pour l'empêcher de nuire. Les hommes pensent que ce serait ridicule, rabaissant de se blinder contre les femmes (sexe faible), c'est possible de le faire contre un homme. Dans le sillage des techniques préventives, l'autopsie traditionnelle n'est pas à négliger à cause des multiples voies de recours qu'elle offre aux individus.

## **C- LES DIFFERENTES VOIES DE RECOURS APRES UNE SEANCE D'AUTOPSIE**

### **1- Les voies de recours**

Après une séance d'autopsie, les voies de recours sont multiples et dépendent des résultats de l'opération (cf. Annexes : tableau des signes, interprétations et médication. P.147). Au cas où les « *autopsistes* » révèlent ou s'accordent sur une « *bonne mort* », le deuil prend une allure de fête et rien de particulier n'est fait par les membres de la famille à condition qu'ils soient unanimes sur les résultats.

Au cas échéant, si les initiés découvrent que le défunt a été tué, ils recherchent d'abord le côté de l'organe atteint par le sorcier malfaiteur, ou le côté de l'organe absent. Cette identification faite, les familles paternelles et

maternelles du défunt se concertent sur le moyen de recours pour identifier ou tuer le coupable. Entre autres, les initiés peuvent introduire un cobaye (cochon d'inde) à l'intérieur du ventre du défunt en prononçant des paroles incantatoires et imprécatoires. Cette pratique stipule que le coupable du décès devrait mourir au même moment que le cobaye. Les initiés peuvent aussi opter pour unealebasse à l'intérieur de laquelle tous les membres de la famille doivent cracher. Puis, en y introduisant un liquide magique, les initiés la cassent sur le cercueil ou l'introduisent dans le ventre du défunt ; l'effet escompté étant que le coupable aurait huit jours pour se dénoncer ou alors subirait la sanction suprême : la mort.

Dans certains cas, le cadavre est étendu au sol et tous les membres de la famille ou les suspects le traversent en prononçant des paroles incantatoires et imprécatoires. Cette stratégie se rapproche de celle des épreuves d'ordalie qui sont aussi bien usitées en pays bamiléké. La plus répandue est celle du vin. Dans ce cas, les initiés préparent une potion et les suspects ou les membres de la famille en boivent, chacun appelant sur lui une quelconque sanction, surtout la mort au cas où il serait coupable.

Certaines familles optent pour la divination. Le « *nganga* » (devin) est sensé identifier le malfaiteur ou donner des indices et des signes particuliers pour le repérer. Le devin peut aussi annoncer à la famille que le coupable est une tierce personne, n'ayant pas de lien familial direct avec le défunt. Dans la plupart des cas, quelle que soit l'option adoptée, les devins sont toujours convoqués. D'autres familles se plaignent aux ancêtres qui, pour elles, ne tarderaient pas à sanctionner les coupables ; ces plaintes se font aux ancêtres ou dans différents lieux sacrés.

En 2001, dans le groupement Foréké (Ménoua), une femme suspectée d'avoir tué sa co-épouse a été obligée de manger un quartier de kola maculé dans le ventre ouvert de la défunte. Ce cas a attiré tellement l'attention des individus que la gendarmerie dût intervenir pour enfermer quelques membres de ladite famille. Par ailleurs, l'autopsie peut aussi révéler que le défunt est

lui-même cause de sa mort. A ce moment, l'intensité des lamentations baisse car la famille se dit : « *il a cherché, il a trouvé* ».

Dans le cas où les initiés décèlent que le défunt était un sorcier, c'est à dire qu'il avait déjà tué et que certaines personnes seraient en voie d'être tuées, alors, les membres de la famille recourent au « *blindage* » individuel et surtout à l'incinération du cœur (« *blindage* » collectif) afin que le défunt connaisse une mort sociale définitive. Si rien n'est fait, le défunt continuera à agir de l'outre tombe ; d'où l'exhumation de certains corps aux fins d'autopsie. Le rapport de sexe est très significatif en terme d'effectif dans les actions de recours.

## **2- Les différents acteurs et le rapport de sexe**

Dans la catégorie des praticiens (« *autopsistes* ») en pays bamiléké, la tâche revient traditionnellement au sexe masculin. Dans le groupement Bangang, deux cas ont été signalés : une femme qui avait fait l'autopsie de son frère cadet (unique fois) et une autre qui est « *spécialiste* », au même titre qu'un homme. Dans le groupement Foto, une femme avait débuté une séance d'autopsie avant d'être chassée par les hommes.

Au niveau des initiés (représentants des familles), les hommes restent les plus sollicités (rôle traditionnel), mais dans les cas où le spectre du soupçon est très large, accompagné d'une mésentente familiale, les femmes revendiquent et obtiennent cette place. Dans plusieurs cas, après le choix d'un homme comme initié, (représentant d'une famille), les femmes s'arrangent pour envoyer au moins une d'entre elles sur les lieux de la pratique afin d'éviter le tripatouillage des résultats. Des cas ont été signalés où les initiés ont constaté que lors de l'autopsie, certaines femmes désignées pour le même but étaient présentes ; ce qui a engendré :

- la révocation de certaines femmes du lieu d'autopsie avec pour incident de grands conflits entre les sexes ;

- la résignation à leur rôle d'initié et le retrait systématique de certains hommes de la pratique ;

- une augmentation des personnes ayant droit de regard sur la pratique.

Les rapports hommes/femmes autour d'une séance d'autopsie sont harmonieuses seulement au cas où aucune partie ne décèle une anomalie, et si tel est le cas, le jeu de responsabilité commence et engendre toujours des palabres. Tel est aussi le cas des rapports des familles paternelle et maternelle.

Au niveau des acteurs, les femmes ont brisé le tabou et assistent désormais aux séances d'autopsie. Leur nombre ne cesse de croître et de plus en plus, dépasse celui des hommes qui avaient développé plusieurs stratégies pour exclure les femmes de l'autopsie. Par exemple une femme qui oserait assister à cette pratique ne devrait plus accoucher et serait un danger social pour avoir perdu sa dignité, victime d'une malédiction pour la transgression de la charte sociale faite ou instituée par les hommes.

De manière générale, le tabou selon lequel une fille ou une femme ne devrait pas assister ou participer à la pratique de l'autopsie traditionnelle fait actuellement partie de l'histoire car, de nos jours, les filles et les femmes prennent part à cette pratique sans moindre inquiétude, ni intimidation ; ce serait le degré de courage de chaque sexe qui conditionnerait sa participation à la pratique de l'autopsie. Dans ce sens, les femmes au statut social d'hommes ne cessent de voir leur nombre augmenter au jour le jour. L'expression utilisée pour nommer ce type extraordinaire de femme est « *mangwé nzing* », littéralement « *femmes aux testicules* ». Ce sont des femmes masculinisées par leur courage, leur force en matière de sorcellerie ou toute autre distinction.

Au niveau de la divination, les « *kamsi* », les « *djuissi* » et les « *nganfo* » ont cette charge, mais la prépondérante est toujours féminine comme sus-mentionnée. Au niveau des autres recours, les femmes sont les premières à proposer les options, les méthodes efficaces, mais la décision dans la plupart des cas relève du pouvoir des hommes. En ce qui concerne les épreuves



d'ordalie, les femmes devraient subir ces rites uniquement au sein de leurs familles d'origine, mais avec le développement de nouvelles formes de sorcellerie, elles les subissent dans les deux familles (natale et maritale). Dans un contexte où les femmes redoutent la mort plus que les hommes et qu'elles sont les principales accusées, leur engouement pour les ordalies ou les moyens de recours ainsi que leur participation effective à l'autopsie trouvent un fondement et un sens.

Quand les deux familles s'arrangent et procèdent à l'inhumation sans pratiquer l'autopsie, quelque temps après et même des années durant, dans la presque totalité des cas, les femmes dénoncent les faits, les malheurs et dangers, les décès provoqués par le défunt. Dans ces cas, elles poussent à l'exhumation du corps afin de s'assurer de l'état du défunt : coupable ou non. A ce niveau, ce sont les corps des hommes qui sont le plus souvent exhumés car conformément à la division traditionnelle des champs d'action magique, le « *tok* » (organe maléfique, traditionnellement féminin) cesse d'agir ou perd sa puissance au décès du possesseur alors que les « *cordes* » du « *chia* », du « *fumla* » (sorcellerie traditionnellement masculine) rattachées au cœur peuvent continuer à fonctionner après des années et par conséquent agir sur les vivants. Dans de telles situations, les initiés procèdent à l'incinération du cœur, organe qui s'identifie à une puce activable par les membres de la caste maléfique et utilisé comme médium pour rester en contact avec la famille de leur défunt compagnon.

Les mutations de sphère d'action dans le domaine magico-religieux (les femmes ayant intégré le « *chia* », le « *fumla* » et les hommes le vampirisme), l'exhumation du corps des femmes est désormais possible. La pratique du « *blindage* » et de l'autopsie traditionnelle portent des incidences sur la santé et les consciences des individus.

### 3- L'autopsie traditionnelle : santé et conscience

Sur le plan santé, la pratique du « *blindage* » traditionnel présente un risque grave de transmission du VIH/SIDA dans la mesure où les « *blindeurs* » manipulent le sang sans aucune précaution. Pour ces derniers, en majorité analphabètes, les scarifications des membres d'une même famille peuvent se faire avec la même lame de rasoir puisque, selon eux, « *il s'agit des individus issus de la même souche, ayant par conséquent le même sang* ».

L'ouverture d'un cadavre à Batcham (groupement limitrophe à Bangang) en 1987 provoqua une violente épidémie de choléra qui décima plus de 150 personnes.

*« Dans le quartier Balepi de Bangang, une épidémie de choléra a été observée dans les années antérieures, ayant pour origine une autopsie faite sur un mort de choléra. Comment comprendre que lors de certains rites imprécatoires et expiatoires à la suite de l'autopsie, les membres de la famille soient-ils contraints, pour prouver leur innocence, de manger une noix de Kola pétrie dans le sang du défunt, de manger les cheveux ou les ongles de ce dernier. Par ailleurs, comment analyser de nombreuses exhumations observées dans le groupement ? Des individus enterrés et déterrés trois à six mois plus tard pour l'autopsie ou l'incinération du cœur. Tout ceci ne va pas sans conséquence inattendue. Le cas illustratif ici est celui de cette femme du quartier King-Place enterrée en novembre 2002 et exhumée cinq mois après. L'« autopsiste », juste après l'incinération du cœur, commença à vomir. Des vomissements virulents qui lui firent trépasser deux jours plus tard » (Yves-Bertrand Djouda Feudjio, 2004 :114).*

Des cas sont légions et liés au caractère rudimentaire du matériel du travail, aux mesures prophylactiques, à la non maîtrise de la science.

L'autopsie et le « *blindage* » traditionnels constituent malgré leur conséquence néfaste une véritable libération des consciences. Quand un individu n'est pas « *blindé* » ou quand la date de renouvellement du « *blindage* » est dépassée, il ne cesse de redouter une quelconque attaque sorcière. L'autopsie quant à elle rassure les membres de la famille, confirme ou infirme les soupçons. Quand elle n'est pas faite sur un corps, les

consciences restent hantées et poussent les individus à s'accuser davantage et à développer des stratégies préventives.

### Conclusion

La crainte de la mort est subordonnée à un système de représentations de cette réalité qui diffère d'un sexe à l'autre ou d'un genre à l'autre. La prépondérance des femmes dans ce domaine n'est pas nouvelle, elle date de la société traditionnelle. Certes, les données ont beaucoup changé dans le domaine magico-religieux, surtout avec les mutations de champ d'action entre les sexes, mais les femmes restent attachées à la condition humaine au point où la perte d'une vie les affecte particulièrement. Leur rôle de mères nourricières les oblige à développer des stratégies pour protéger la vie et des mesures préventives et curatives.

Dans l'univers des représentations en pays bamiléké, les familles valorisent une multiplicité des théories traditionnelles à l'exemple du « *blindage* » ou de l'autopsie ; la fonction de celles-ci étant d'assurer l'équilibre sanitaire. Ces recours thérapeutiques individuels ou collectifs sont mobilisés plus par les femmes à cause de leur attachement à la vie. Elles obligent de temps à autre les hommes à recourir à ces stratégies, qu'elles soient voulues ou non.

Au niveau des différents acteurs dans l'autopsie et le « *blindage* », le nombre des femmes est de plus en plus élevé et dépasse dans certains cas celui des hommes sauf au niveau des praticiens indigènes et des initiés traditionnels où elles n'ont pas encore bien intégré le système en dehors des cas isolés. Toutes ces pratiques ont des graves incidences sur la santé et la conscience des individus. Traditionnellement, les femmes étaient totalement exclues du « *blindage* » et de l'autopsie, de nos jours, elles sont en première ligne et sont soutenues par plusieurs mobiles.

## CHAPITRE 6 : LES FACTEURS D'IMPLICATION DES FEMMES DANS L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE

### INTRODUCTION

Les normes et valeurs traditionnelles instituant une discrimination entre les sexes ne sont jamais statiques. Elles connaissent une dynamique et ne sont guère des données naturelles, elles sont des construits sociaux au service de l'idéologie dominante ou de ceux qui détiennent le pouvoir. Ces valeurs et normes sont « *des construits sociaux dont l'existence pose problème et dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien* » (Michel Crozier et Erhard Friedberg, 1977 : 15), afin de mieux déceler les facteurs de perturbation de cet ordre établi. La codification des normes et valeurs traditionnelles sous contrôle masculin s'est opérée grâce à un certain nombre de facteurs exogènes tels que le commerce de longue distance, la caféiculture, les religions judéo-chrétiennes, bref la colonisation à laquelle s'ajoute une dynamique interne non négligeable, soutenue par le régime patrilinéaire.

Tous ces facteurs ont poussé les hommes à acquérir un statut social privilégié aux dépens des femmes qui se trouvaient marginalisées de plus en plus. Cette distribution discriminatoire du pouvoir a pour fondement la monétarisation de la société en ligne masculine. Ce privilège a permis aux hommes de procéder à la codification de la charte sociale sous leur contrôle, développant de plus en plus des stratégies pour exclure les femmes de la gestion des problèmes de la société.

Dans cette optique, les femmes ont été mises à l'écart de plusieurs rites traditionnels dans l'optique de les maintenir sous contrôle masculin. En ce qui concerne la pratique de l'autopsie traditionnelle, les femmes ont brisé ce tabou et participent à cette pratique sans être inquiétées. Quoique leur implication regorge encore des limites, la montée en puissance des femmes

dans plusieurs domaines sociaux montrerait qu'à la longue, elles pourraient renverser ou stabiliser l'opposition domination/sujétion.

## **A– LA MONETARISATION DES PRATIQUES TRADITIONNELLES**

Par le biais du commerce à longue distance et de la caféiculture, les hommes ont introduit de l'argent dans toutes leurs activités quotidiennes. Du fait que l'argent abondait dans la société, celle-ci a aussitôt développé des stratégies pour dépenser cette fortune. C'est dans ce sens que toutes les pratiques socioculturelles ont été monétarisées. Généralement le montant exigé pour un rite, un sacrifice, était fonction du coût du café ou encore de la production caféicole du demandeur de service. Une situation où la courbe des prix croissait, les plus grands planteurs (détenteurs du pouvoir de décision dans la société) faisaient de la concurrence entre eux. Cette logique a beaucoup contribué à la surévaluation des pratiques traditionnelles. A partir des années 80, les hommes ont perdu ce pouvoir économique et les coûts des pratiques sont restés statiques de telle sorte que ces derniers ne pouvaient plus répondre à ces besoins; ce qui implique des conséquences dans l'ordre social d'autant plus que ce sont les femmes qui détiennent actuellement le pouvoir économique.

### **1- Femmes : soutiens des pratiques traditionnelles**

Les mutations agraires ont engendré l'essor d'un réel pouvoir économique féminin. Cette mutation n'a pas occasionné une quelconque révolution ; les femmes se sont lancées dans la même ligne de gestion que les hommes : financer les pratiques socioculturelles sans exception, qu'elles soient discriminatoires ou non. Cette donne a été source de motivation pour les femmes en ce sens qu'elle leur a permis d'accéder au lieu des négociations des coûts des pratiques, mais surtout de vérifier si leur argent

est utilisé à bon escient ; ce qui leur octroie un certain droit de regard tout au long de la pratique.

Les hommes intègrent de plus en plus les femmes dans les pratiques socioculturelles en ce sens qu'ils ne voudraient pas être bloqués si à jamais les besoins économiques se multipliaient. Cette présence tolérée des femmes oblige une révision des procédures discriminatoires. L'utilisation des ressources économiques des femmes constitue un facteur de maintien des coûts des pratiques sociales en ce sens que, longtemps mises à l'écart, les femmes trouvent par ce biais l'occasion de s'ingérer dans les sphères purement masculines.

L'acquisition du pouvoir économique par la femme initie une nouvelle dynamique dans les recours préventif et thérapeutique. Pendant l'essor du pouvoir économique masculin, les femmes sollicitaient plus les pratiques traditionnelles telles que le « *blindage* », mais étaient parfois incapables de payer les frais, par conséquent recouraient au service moins coûteux ou s'abstenaient tout simplement. Compte tenu du degré de crainte de la mort des femmes, elles investissent une bonne partie de leurs revenus dans le « *blindage* », l'autopsie traditionnelle, bref toutes les pratiques et les rites visant à protéger la vie.

## **2- Le développement de l'individualisme et du capitalisme**

A partir du moment où l'argent procuré par la caféiculture, avait été monopolisé par les hommes, instituant la notion de propriété entre ces derniers et coupant les liens de solidarité traditionnelle, ayant servi de base pour le fondement d'une charte sociale discriminatoire entre les sexes et le fondement du pouvoir social et symbolique masculin, les mutations de pouvoir économique entre les sexes sont préjudiciables aux hommes en ce sens que les « *blessures* » laissées dans les esprits des femmes par la gestion des revenus caféicoles ne se sont pas encore toutes cicatrisées. Dès lors, le

renversement de la situation n'était qu'une évidence. Dans cette logique, soutiennent Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977 : 14) :

*« Les rapports des acteurs individuels ou collectifs entre eux et au problème qui les concerne, s'inscrivent donc dans un champ inégalitaire, structuré par des relations de pouvoir et de dépendance. En effet, les acteurs sont inégaux devant les incertitudes pertinentes du problème. Ceux qui par leur situation, leurs ressources ou leurs capacités (qui sont, bien entendu, toujours personnelles et sociales, puisqu'on ne peut concevoir de champ non structuré) sont capables de les contrôler, utiliseront leur pouvoir pour s'imposer face aux autres ».*

Les femmes utilisent leur pouvoir économique à leur bon gré et essayent de l'ériger en véritable pouvoir social malgré la résistance des normes et valeurs traditionnelles. Pour bénéficier de la collaboration des femmes dans le domaine économique, très peu d'hommes se soumettent aux exigences féminines, la plupart développe de stratégies pour maintenir les différents statuts sociaux tout en voulant exploiter le nouveau pouvoir économique des femmes. Ces situations peuvent conduire à des vives tensions au cas où les femmes refuseraient de collaborer :

*« Avec la crise des économies qui est aussi une crise des sociétés, les femmes sont en première ligne pour résoudre les difficultés de la survie quotidienne de leur cellule familiale, mais elles l'ont toujours fait... C'est leur rôle et il les valorise. Les hommes quant à eux, lorsqu'ils sont confrontés à des pertes de revenus ou d'emploi, ils sont nombreux dans ce cas, sont atteints dans leur « condition masculine ». S'ils ne peuvent plus satisfaire leurs obligations prescrites à l'égard de la famille, leurs obligations de prestige, c'est leur statut qui se trouve profondément remis en cause. En fait, la prise de parole des femmes, leur dynamisme économique, (...) peuvent paraître à certains comme une menace » (Gerti Hesseling et Thérèse Locoh, 1997 : 16-17).*

### 3- L'exemple de l'autopsie traditionnelle

Dans la société traditionnelle, l'autopsie était gratuite, sous l'essor de la caféiculture, elle a connu une monétarisation à outrance de telle sorte que les démunis ne pouvaient plus s'octroyer ce service. De nos jours, les prix varient de 3000 à 7000 francs CFA pour les enfants et 7000 à 300 000 francs CFA pour les vieillards et surtout pour l'exhumation des corps. Le prix est généralement fonction de deux critères : le pouvoir économique de la famille du défunt et le degré de suspicion ou le type de mort.

Certains corps sont redoutés par les « *autopsistes* » au point où quelques uns se déclarent incompetents compte tenu des suspicions qui pèsent sur le défunt ou encore le type de mort. Pour ces derniers, quiconque ouvrirait un tel ventre sans être suffisamment préparé et puissant peut en payer le prix en ce sens qu'un rapport de pouvoir pourrait s'installer entre le défunt et le praticien traditionnel. Par ailleurs, la personnalité du défunt influence largement les négociations. L'autopsie d'un notable, d'un « *djuissi* », d'un « *kamsi* », d'un « *nganfo* » nécessite des dispositions particulières et par conséquent est très coûteuse.

Les « *autopsistes* » usent de plusieurs stratégies pour avoir des données sur le pouvoir économique de la famille du défunt avant de fixer le coût de l'opération. Plus ce pouvoir est élevé, plus il provoque des situations de remise en question sur la cause de la mort, sur la puissance maléfique du défunt afin de pouvoir lever autant que possible les enchères.

Détentrices du pouvoir économique, les femmes sont interpellées dans cette négociation d'autant plus que, « *s'il est vrai que le rite remplit une fonction thérapeutique nécessaire à l'équilibre mental des survivants, sa mise en sommeil risque d'être préjudiciable* » (Louis-Vincent Thomas, 1998 :106). Des cas ont été signalés où les hommes obligent les femmes à assister à la pratique de l'autopsie de peur de ne pouvoir satisfaire les besoins des praticiens, car ces derniers montent parfois les enchères lorsque certains signes redoutés se découvrent. Ils essayent d'abandonner au cas où leur



demande ne serait satisfaite. Dans ce sens, les femmes sont exhortées à participer aux séances d'autopsie, ce qui leur permet d'étendre cette marge de manœuvre dans d'autres domaines.

## **B- L'AUTO-VERIFICATION DE LEUR CULPABILITE**

Depuis la société traditionnelle, les femmes sont considérées comme source d'énergie bienfaisante ou malfaisante. Elles sont redoutées dans les rapports de pouvoir entre les sexes d'autant plus qu'elles agiraient avant de réfléchir selon les croyances ; en d'autres termes, c'est après avoir posé un acte que les femmes en analysent le bien fondé. Ainsi, dès qu'advient un problème, les femmes utilisent toutes leurs ressources et surtout leur pouvoir maléfique. L'autopsie traditionnelle vise donc à révéler au grand jour les forfaits féminins.

### **1- La culpabilité féminine**

L'autopsie, d'après le mythe fondateur, recherche la cause de la mort, la cause principale connue étant le vampirisme, domaine de prédilection des femmes. Dans ce sens, la principale motivation intrinsèque des femmes est celle de s'assurer de leur statut parce que l'autopsie est faite exclusivement par les hommes. Elles n'intègrent le processus qu'à l'annonce des résultats. De plus en plus, quand des cas de maladies graves et inquiétantes survenaient, les femmes étaient déjà accusées, menacées, battues ; bref la société avait développé des stratégies d'intimidation au point où certaines femmes arrivaient à croire ou à avouer qu'elles seraient responsables des maux dont souffrent quelques membres de la famille.

De nos jours, les femmes voudraient autant que possible « *voir de leur propre yeux* » leurs « *présomés forfaits* ». La présence des femmes sur les lieux de la pratique oblige les hommes à prendre du recul et à faire une analyse objective ou non discriminatoire. Après une séance d'autopsie, les

hommes se concertaient, procédaient aux huis clos avant la proclamation des résultats ; la finalité était de préserver certains individus en l'occurrence les hommes et de culpabiliser davantage les femmes car elles seraient de nature portées vers le mal. La position sociale des hommes leur permet de confirmer la sujétion des femmes dans le domaine magico-religieux en ce sens que, écrit Elisabeth Copet – Rougier (1985 : 179), « *ce sont les statuts tenus par chacun dans la société qui autorisent l'utilisation des représentations symboliques afin de réactualiser les rapports de force* ».

Quand les initiés découvrent au cours de l'autopsie un signe, ils (représentants des familles) s'accusent mutuellement et puis généralement, le forfait est assigné à la famille maternelle. Dans de telles situations, l'initié culpabilisé développe des stratégies pour exclure ses frères et sœurs d'une quelconque accusation et par ce fait, porte les soupçons sur une femme mariée dans ladite famille, donc extérieure. Cette réalité est d'autant plus vivace que la manière par laquelle un problème est soumis à un devin oriente largement les résultats que les concernés attendraient de lui. Si par hasard, sa réponse n'est pas satisfaisante, c'est à dire que si ce devin culpabilise plutôt une personne autre que celle sur qui pèse les soupçons de la famille, alors, tous déclarent son incompetence et recherchent un autre devin, jusqu'à trouver satisfaction. Le nombre de devins consultés et les résultats non concordants observés sèment au sein de la famille de la terreur, de la division, une multitude de suspects. Cette situation est d'autant plus difficile à gérer que pour un même corps, certaines familles arrivent à culpabiliser plusieurs individus. Des groupes d'individus se forment et ont chacun un coupable.

Sous un autre angle, les femmes ne cessent de porter des réserves quant aux conclusions de l'autopsie. Compte tenu de leur degré de crainte de la mort, de l'affection qu'elles ont pour les êtres humains, de leur rôle de mères nourricières, les femmes n'arrivent pas à comprendre qu'elles seraient les premières à détruire la vie. La montée en puissance des autres formes de

sorcellerie pousse les femmes à s'impliquer davantage dans la pratique de l'autopsie.

## **2- Le poids des nouvelles formes de sorcellerie**

L'apparition des nouvelles formes de sorcellerie et la dynamique observée dans ces dernières obligent les individus à prendre du recul, à ne plus culpabiliser précocement, surtout à cause de la possibilité pour les sorciers de nuire à quiconque, que celui-ci soit un membre de leur famille ou non. Les mutations de pouvoir économique avaient provoqué les mutations des pouvoirs magico-religieux comme pré-mentionné, or les femmes se trouvent toujours culpabilisées, raison de plus pour elles de s'intéresser à ces pratiques. D'ailleurs, pour plusieurs femmes, la sorcellerie masculine n'a été révélée au grand jour qu'à partir du moment où elles se sont intéressées à l'autopsie, découvrant des signes autres que ceux laissés par les vampires et assurant une quelconque objectivité dans l'analyse.

Les initiés s'arrangeaient toujours à détourner les résultats chaque fois que le coupable démasqué était un homme. La présence des femmes empêche désormais le jeu et oblige les hommes à révéler leurs propres forfaits.

Cette présence ne cesse d'inquiéter les hommes qui se trouvent aussi bien humiliés, c'est pour cette raison que certains hommes sont déjà réticents quant à la pratique de l'autopsie, car dans ce sens, cette pratique ne contribue plus seulement à assujettir les femmes, mais aussi à montrer les méfaits des hommes, par conséquent, à ternir leur image, à détruire leur marge de manœuvre dans les décisions. En définitive, les femmes savent désormais que tous les sexes sont à la hauteur du mal et que seule l'autopsie et les autres pratiques associées pourraient dévoiler le coupable. Rester en marge de ces pratiques, signifierait offrir la possibilité de détourner les résultats ; les femmes sont de plus en plus conscientes et motivées car plusieurs facteurs interagissent pour les encourager dans cette voie.

## C - LES AUTRES FACTEURS DE MOTIVATION

### 1- L'« *indépendance* » de la femme

L'année et la décennie internationales de la femme s'inscrivent dans le cadre du parachèvement d'un long processus initié par l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 1946, une commission portant sur l'examen du statut des femmes a été créée comme une sous commission des droits de l'homme. En 1947, elle est devenue une commission indépendante. A la suite de Achille Pinghané Yonta (2003 : 81), grâce aux efforts de cette commission, beaucoup de conventions ont vu le jour, à titre d'exemple :

- la convention sur les droits politiques de la femme (1952)
- la convention sur la nationalité d'une femme mariée (1957)
- la convention sur l'élimination des discriminations envers la femme (1967)
- l'institution de l'année internationale de la femme (1975) avec la journée internationale de la femme organisée pour la première fois le 08 mars 1975, et la décennie pour la femme (1976-1985).

L'année internationale de la femme était célébrée sous le thème : « Egalité, Développement et Paix » ainsi que la décennie. La diffusion de cet événement s'est propagée par différentes voies de communication et a fait l'objet de plusieurs interprétations. En pays bamiléké, l'an 1975 marque l'accession des femmes à l'« *indépendance* ». Cette notion d'« *indépendance* » s'est traduite sous les termes de « *lépendant* » qui marquait la rupture avec la dépendance préexistante. Le « *lépendant* » supposait du coup des bouleversements dans l'ordre social et initiait un nouveau mode de vie entre les sexes, ou plus encore une nouvelle manière de concevoir les relations hommes / femmes.

La principale caractéristique du « *lépendant* » est l'instauration de l'individualisme entre l'époux et l'épouse, plus de suprématie, ni d'infériorité ; plus de dépendance, ni de domination. Désormais, les femmes sont libres

d'agir à leur bon gré. Cette liberté relative s'exprime par le contrôle de leurs corps, leurs activités, dans l'expression publique et surtout dans la transgression des interdits socioculturels. Le « *lépendant* » des femmes a contribué à la transgression des valeurs et normes traditionnelles telles que les « *jours tabous* », la consommation des nourritures interdites, l'autopsie...etc. Les femmes ont eu l'occasion de briser une partie non négligeable des rites et pratiques qui les assujettissaient dans la société. Les femmes se sont trouvées libres d'agir selon leur bon vouloir quoi qu'en désaccord avec leurs époux. Les femmes qui partagent cette vision et la mettent en pratique étaient des femmes « *évoluées* » et qualifiaient celles qui s'abstenaient de « *non évoluées* ».

A la notion de « *femme évoluée* », les hommes préféraient « *femme égarée* ». En effet, la précédente destruction de l'ordre traditionnel vers la confirmation du pouvoir masculin était positive pour les hommes et négative pour les femmes. Le nouvel ordre imposé par la rébellion des femmes, fondé sur l'autonomie féminine, la transgression des interdits socioculturels était négatif pour les hommes et positif pour les femmes. Cette situation n'est pas seulement l'apanage du « *lépendant* » des femmes, mais aussi de bien d'autres facteurs tant endogènes qu'exogènes.

## **2- Le féminisme et la dynamique interne**

La légère domination masculine dans les rapports de genre dans la société traditionnelle imposait aux femmes la recherche d'un niveau d'équilibre, de cohésion, d'égalité d'une part et aux hommes la recherche de nouvelles structures d'assujettissement des femmes ; c'est dans cette logique que les relations entre les sexes évoluent au fil du temps. Le féminisme apparaît en bonne place dans ces rapports de pouvoir et vise à étendre les droits de la femme, à améliorer son statut. A cet égard, DAWN (1992 : 103) soutient : « *le noyau irréductible du féminisme est la lutte contre les structures*

*de subordination des femmes et la promotion de celles-ci comme partenaires égales des hommes, à tous les niveaux de la société ».*

En fait, comme le souligne Françoise Collin (1992 : 258),

*« quel est en effet l'objectif du féminisme ? De transformer une société définie et gérée par un seul sexe, fixant les droits et la place de l'autre en une société définie et gérée par et pour les deux sexes. Ce passage de la monosexualité à la bisexualité entraîne nécessairement des restructurations dans l'organisation de la vie privée, sociale et publique ».*

La place réservée aux femmes dans la société ainsi que leurs droits ne sont pas admis par ces dernières, raison pour laquelle elles inventent en tout temps des stratégies pour s'en débarrasser.

Le féminisme se développe de plus en plus grâce au diffusionnisme culturel et au bouleversement survenu dans la construction de la personnalité de base avec la chute de l'éducation différentielle. La diffusion des comportements se répand à travers les interactions sociales et les moyens de communication tels que la télévision, la radio, internet, le cinéma... Autrement dit, les processus d'intégration sociale qui sous-tendent cette diffusion de comportement chez les femmes sont : la coopération, l'assimilation, l'accommodation. Cette diffusion de comportement participe à la transgression des normes sociales en ce sens que, dès qu'une femme est informée qu'une autre serait restée sans conséquence néfaste après avoir violée une règle, ni répression sociale, rien ne pourrait la contenir d'agir autant car elle sait que rien ne lui arriverait.

Les bouleversements survenus dans la construction de la personnalité de base sont liés au processus de socialisation. Le système social avait à la base de la reproduction des stéréotypes sociaux, ayant assimilé la domination d'une part et la sujétion d'autre part, l'éducation différentielle qui, de nos jours est tombée en désuétude. Le garçon n'évolue plus forcément avec son père et vice versa. Soumises, les femmes ne voudraient pas que leurs filles subissent le même sort, c'est pour cette raison qu'au cours de

l'éducation familiale, elles leur inculquent non plus les notions de subordination, de soumission ou de dépendance, mais plutôt celle d'autonomie, d'indépendance et même d'égalité. Les femmes n'envisagent pas une quelconque domination féminine par ce que tous leurs efforts sont bloqués par la résistance des normes et valeurs traditionnelles.

*« Dans un contexte où l'on doit mesurer le poids des nouveaux modèles socioculturels,(...) il semble nécessaire d'approfondir les débats sur la femme en s'interrogeant sur les permanences ou les ruptures par rapport à l'univers des représentations ou aux institutions sociales qui ont longtemps enfermé les femmes africaines dans les structures auxquelles elles veulent échapper aujourd'hui (...). Comment vivent-elles en réalité face à l'image qu'elles ont d'elles-mêmes dans une société qui, en dépit des transformations de surface, porte la marque des habitudes et des pratiques qui ne disparaissent pas si vite » (Jean-Marc Ela, 1994 : 81).*

## **D- LES LIMITES DE L'IMPLICATION DES FEMMES**

Les différentes limites de l'implication des femmes dans la pratique de l'autopsie se situent tant au niveau des acteurs qu'au niveau des rites parallèles tels que le veuvage, et même au niveau du système de référence.

### **1- Au niveau des acteurs**

Dans la société traditionnelle, l'initiation à l'autopsie était faite par et pour les hommes, toutes discussions sur ce sujet étaient pratiquement tabous pour les femmes. Les hommes ont tout fait pour s'assurer une détention exclusive de cette « science ». Quoique les femmes s'impliquent de plus en plus dans cette pratique, au niveau de l'initiation (opération) et de l'interprétation, elles restent pratiquement dépendantes des hommes car dans les rapports de pouvoir, les hommes livrent très difficilement les informations sur cette pratique.

Nombreuses sont encore ces femmes qui pensent que la pratique de l'autopsie traditionnelle relève du seul pouvoir des hommes. Celles-ci peuvent encore être réfractaires à cause de la peur, du manque de courage. Le caractère philanthropique (affection des femmes) féminin les pousserait aussi à prendre du recul en ce sens, voir l'intérieur du ventre d'un proche n'est pas toujours facile. En plus, la manière par laquelle l'opération est faite augmente le degré de peur.

## **2- Le veuvage féminin**

Dans la société traditionnelle, les femmes tuaient tellement leurs époux au point où les sages des groupements ont institué des pratiques visant à réprimander ces dernières, en l'occurrence le veuvage. Par cette pratique, les veuves sont maltraitées, chosifiées, parce que dans le système de représentation, elles seraient responsables de la mort de leurs époux ou encore, au vu de la souffrance d'une femme lors du veuvage, les autres ne s'hasarderaient plus jamais à tuer leurs époux. Dans ce sens, vampirisme, autopsie traditionnelle et veuvage sont intimement liés dans les us et coutumes.

Le rite du veuvage constitue un grand frein pour la femme en ce sens que tous les gestes de la veuve sont contrôlés, elle n'est pas libre, elle est maltraitée en public, et se déplace sous autorisation. Les femmes ont assimilé cette pratique au point où elle s'est naturalisée. Elle est devenue tradition. Une veuve ne peut donc pas assister à l'autopsie de son époux quel que soit le cas.

Par ailleurs, les hommes ont mis sur pied un système visant à éloigner la plupart des femmes sur qui pèseraient un quelconque soupçon. Quand un homme meurt, ses propres femmes subissent le rite de veuvage, les femmes des ses frères, de ses enfants en font autant quoique l'intensité des épreuves soit moindre. L'objectif est d'éloigner au maximum les femmes extérieures (les principales accusées) des rites funéraires tels que l'autopsie. Dans cette



logique, peuvent assister à l'autopsie les sœurs du défunt car les soupçons pèsent généralement sur les familles maternelles (famille des veuves) ; or pour plusieurs femmes, assister à une séance d'autopsie dans une famille où elles sont étrangères est très difficile et dangereux.

Par ailleurs, après le rite du veuvage, les veuves acquièrent une autonomie incontestable. Elles n'ont plus de contraintes, ni une marque d'autorité et agissent comme bon leur semble. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie (2003 : 81) soutient : « *sortie de la tutelle masculine, la veuve retrouve une capacité juridique pleine et entière, et échappe à tout contrôle. On la devine alors capable de transgresser l'ordre établi et de remettre en cause la norme* ».

### **3- Le système de représentations**

La séparation des tâches en société s'est aussi développée dans le domaine magico-religieux. Dans les représentations sociales, certaines fonctions sont impropres pour le genre féminin. Pratiquer l'autopsie traditionnelle est une fonction masculine et les femmes redoutent amplement les « *autopsistes* » car ils useraient des méthodes non naturelles dans l'exercice de leur fonction, et par conséquent, seraient eux-mêmes des sorciers. D'ailleurs, un dicton bamiléké déclare : « *c'est un sorcier qui est à mesure de reconnaître un autre* ».

Les femmes trouvent par ce biais une grande limite en ce sens qu'elles sont incapables d'exécuter certains rites, en l'occurrence l'autopsie. Elles doivent faire sans cesse appel aux hommes, elles peuvent bien décider de pratiquer l'autopsie, mais le rôle du praticien les oblige toujours à recourir aux hommes dans la prise de décisions. La déconstruction idéologique de l'attachement de cette fonction (« *autopsiste* ») au sexe masculin est loin d'être initiée dans les représentations sociales.

## CONCLUSION

Les mutations de pouvoir économique entre les sexes ont provoqué une dynamique dans les rapports symboliques de genre. Les femmes ont eu l'occasion de briser une partie des rites qui les assujettissaient dans la société. Les coûts de l'autopsie étant de plus en plus croissant, le nouveau pouvoir économique des femmes leur a permis, non seulement de financer cette pratique, mais bien plus, d'y avoir un droit de regard. Par ce biais, elles essayent de s'auto-examiner en ce sens qu'elles sont les principales accusées ou dans une large mesure leurs familles.

Sous un autre angle, l'année et la décennie internationales de la femme ont contribué à la modification des comportements féminins et même masculins. L'interprétation de l'année internationale de la femme comme l'année de proclamation de l' « *indépendance* » des femmes a provoqué une transmission de nouvelles valeurs, entre les femmes, qui ne coïncident guère avec les normes sociales, ce qui a provoqué la déstructuration de l'ordre social discriminatoire entre les sexes. Cette déstructuration n'aboutissait pas à l'égalité mais à la transgression des interdits culturels tels que l'autopsie. Cette réalité est d'autant plus vivace qu'elle est aussi soutenue par des germes de féminisme.

Quels que soient les efforts des femmes dans ce domaine, leur intégration n'est pas totale à cause de la ségrégation instaurée par la société au niveau des acteurs de l'autopsie, des rites parallèles à l'autopsie ayant pour objectif la mise à l'écart des femmes (veuvage) et le système de représentations. La montée en puissance des femmes et la chute de l'éducation différentielle initient une nouvelle conception des rapports entre les sexes. L'implication des femmes dans les pratiques jadis considérées comme tabous porte une influence notoire sur tout le système social.

## **CHAPITRE 7 : L'INCIDENCE DE L'IMMIXTION DES FEMMES DANS L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE**

### **INTRODUCTION**

La pratique de l'autopsie traditionnelle en pays bamiléké est soutenue par un système de représentations où la mort n'est pas toujours une issue naturelle. L'homme meurt victime de la magie, des forces occultes, raison pour laquelle les Bamiléké ne cessent de rechercher les voies et moyens pour l'éradiquer ; or depuis la société traditionnelle jusqu'à nos jours, la mort a toujours vaincu les efforts des hommes, elle est toute puissante. La crainte de la mort s'est de plus en plus développée. Dans un contexte où l'Homme serait lui-même la cause de la mort et qu'il dispose des stratégies pour dénoncer le coupable, des stratégies défensives, préventives, répressives, quelle peut être la portée sociale de l'autopsie traditionnelle ?

L'autopsie constitue avant tout une pratique discriminatoire entre les sexes. Elle contribue à l'assujettissement du genre féminin car elle a pour objectif premier de culpabiliser les femmes. Pratiquée exclusivement par les hommes selon les us et coutumes, l'autopsie traditionnelle n'est pas statique. Elle connaît une dynamique provoquée tant par les facteurs endogènes qu'exogènes. La principale mutation observée est l'immixtion des femmes dans ces pratiques socioculturelles jadis considérées comme tabous. Cette implication a certes des limites, mais provoque des profondes restructurations dans l'ordre social.

Que ce soit au niveau des rapports interindividuels, des rapports entre les familles et au sein de celles-ci, l'implication des femmes dans l'autopsie provoque de vives conséquences. Partant du postulat selon lequel la société est un système où chaque élément remplit une fonction précise, la dynamique de l'autopsie engendre des incidences sur la société globale en commençant par la structure politique traditionnelle et même moderne en charge de régulariser le fonctionnement de la société. L'autopsie traditionnelle influence

les rapports sociaux de sexes d'autant plus que les femmes, par leur nouveau pouvoir économique, financent les pratiques socioculturelles.

## A- LES RAPPORTS INTER-INDIVIDUELS

### 1- Les rapports au sein des couples

Dans une famille nucléaire, c'est la femme qui s'adonne plus aux pratiques magico-religieuses, c'est elle qui consulte régulièrement les devins. Quand le danger se signale, elle prend des dispositions, des mesures préventives pour toute la famille, et si le danger s'avère être son époux, elle opte pour le « *blindage* » des enfants et du sien. Au cas où elle adopte des enfants, elle protège uniquement ceux qui sont issus de sa famille d'origine. Par ailleurs, si elle n'est pas satisfaite, elle peut se plaindre chez son père qui, dans certains cas, pourrait lui demander de rompre le mariage et de retourner en famille. Dans le système des représentations, les « *demandeurs de femmes* » ont toujours tort, c'est pour cette raison que lors d'une telle séparation, l'époux viendra chez son beau-père et se soumettra à toutes les exigences. Dans certains cas, ce dernier subira une épreuve d'ordalie afin de prouver son innocence.

Au contraire, quand un homme suspecte sa femme, il la met en garde et essaye de détruire l'organe maléfique sans recourir à un système de protection quelconque. Par ailleurs, si un couple perd un enfant et que l'autopsie révèle que le coupable serait le père, sans tarder, la femme abandonne la « *cour du deuil* » pour aller se faire blinder ainsi que le reste des enfants. Elle peut aussi retourner chez ses parents, et si par contre elle ne quitte pas, elle peut ignorer son mari (plus de dialogue), ou dans le pire des cas, inviter des gens pour battre sur son mari. Des cas sont légions où les femmes ont ordonné de frapper sur leur époux afin de les intimider ; d'autres femmes recommandent même la mort. Pour les hommes, répudier une femme pour une telle raison est signe de faiblesse.

En général, quand un homme opte pour une pratique, il le fait au vu et au su de tous alors que les femmes ne dévoilent jamais leurs moyens de recours ; elles s'adonnent aux pratiques traditionnelles sans toutefois avoir l'accord, ni l'avis de leur époux. De nos jours, la multitude des « *tradipraticiens* » ainsi que des techniques oblige une certaine réticence car, de plus en plus, l'effet escompté à la suite d'une pratique n'est pas toujours exact, parfois il est détourné. Par exemple, nombreux sont ceux qui reconnaissent être entrés en possession d'un animal totem alors qu'ils sollicitaient le « *blindage* » traditionnel. Pour préserver leur dignité, plusieurs « *tradipraticiens* » exigent aux femmes la présence de leurs époux ou de leurs représentants avant de procéder à une quelconque pratique. Lorsqu'un conjoint soupçonne son partenaire, la cohésion familiale se dégrade et ne pourra se rétablir qu'après une épreuve d'ordalie.

## **2- Les rapports entre « *belles-familles* »**

En pays bamiléké, les parents d'une fille s'assurent toujours de sa protection avant de l'envoyer en mariage. Généralement, le jour de la dot, la fiancée subit plusieurs rites de « *blindage* » afin de se protéger contre toute attaque maléfique dans la famille de son époux. La montée fulgurante de la sorcellerie masculine pousse certaines familles à procéder elles-mêmes au « *blindage* » de leurs nouvelles épouses. Tel est aussi le cas des enfants qui peuvent subir le rite de blindage dans les familles maternelles et paternelles (grands-pères maternel et paternel). Ces procédures sont celles prônées dans la société, or les femmes ne parviennent pas à persuader ces individus (grands-parents) de la nécessité du « *blindage* », elles le font elles-mêmes.

Dans la prise de décision, chaque famille paternelle ou maternelle dispose d'une marge de manœuvre pour imposer son option. En ce qui concerne l'autopsie traditionnelle, si une famille réfute totalement la position de l'autre, c'est-à-dire refuse la pratique de l'autopsie, la partie lésée se retire

et condamne l'autre sans autre forme de procès tout en disant qu' « *elle sait ce qu'elle a fait du défunt* ».

Dans les cas extrêmes, les membres de la famille lésée quittent le lieu du deuil et n'y retournent plus ; la famille maternelle est la principale victime, mais ne manque pas de voies de recours. La rupture de toute relation ou du dialogue est un moyen de recours mais, comme dans le système des représentations, la mort d'une personne ne peut être indemnisée que par la mort du présumé coupable, les familles maternelles usent de différentes épreuves d'ordalie. Elles développent des stratégies pour contraindre les membres de leurs « *belles-familles* » à subir ces épreuves d'ordalie. Si ceux-ci sont réticents, alors elles préparent une potion autour de laquelle elles prononcent des paroles incantatoires et imprécatoires et s'en vont verser à l'entrée de la concession ou des différentes maisons de leurs « *belles-familles* » ou encore pour encercler la concession de ladite famille. Dans le système de croyance, quiconque serait coupable de la mort ne peut traverser cette potion sans encourir la sanction fatale : la mort. Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Par ailleurs, l'autopsie traditionnelle entretient des relations avec certaines structures, ce qui lui impose un certain dynamisme.

## **B- LA DYNAMIQUE DE L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE**

### **1- L'autopsie et le pouvoir traditionnel**

En pays bamiléké, les chefs de groupement sont en même temps les gardiens de la tradition. Ils ont une mission préservatrice des us et coutumes. Ils ordonnent de temps à autre le « *blindage* » collectif ou encore ils obligent tous leurs sujets à subir une épreuve d'ordalie. Dans la société traditionnelle, les populations d'un groupement se réunissaient une fois l'an à la chefferie pour boire le « *cadi* » (sorte de poison d'épreuve, un type d'ordalie) ; par cette pratique, tous les sorciers devraient être identifiés et par ce biais, le système

social s'autorégulait. De nos jours, cette pratique n'est plus observée, pourtant la nécessité s'impose compte tenu des recours individuels à de tels rites.

La scolarisation de plus en plus poussée des chefs traditionnels, leur rajeunissement (30-45 ans), l'influence de la modernité, sont autant de facteurs qui les obligent à être réfractaires quant à certains rites traditionnels. Par exemple, tout récemment, le chef supérieur Batcham (Arrondissement de Batcham, département des Bamboutos) a strictement interdit la pratique de l'autopsie sur son territoire et a mis sur pied les structures d'exécution de cet ordre. Pour le faire, les intéressés devraient s'assurer que le chef ne serait jamais au courant. Les autres chefs des groupements sont indécis et embarrassés. Rendre publique leur perception serait très difficile mais, à les écouter, la plupart des chefs seraient contre la pratique de l'autopsie.

En cas d'accusation mutuelle, les chefs ordonnaient les rites d'ordalie au sein des familles ; quand certaines personnes tant soupçonnées mouraient, les chefs ordonnaient eux-mêmes l'autopsie et envoyaient un initié les représenter lors de la pratique. Au cours des jugements dans les chefferies traditionnelles, les dignitaires du droit obligeaient certaines familles à l'exhumation des corps aux fins de vérification des soupçons. De nos jours, les chefs ne le font plus, l'autopsie traditionnelle devient par ce biais une pratique en perte de référence.

## **2- L'autopsie et l'administration**

Un décret de l'administration coloniale du 26 avril 1923 (cf. Annexes p.149) interdit la pratique de l'autopsie traditionnelle. L'administration ne cesse de lutter contre cette pratique, mais les populations développent en tout temps des stratégies pour échapper à cette règle. En période coloniale, quand l'administration française sanctionnait fatalement les écarts de conduite dans ce domaine, les populations sont passées de l'autopsie

publique à l'autopsie secrète et dans certains cas à l'autopsie nocturne. Ces stratégies restent usitées de nos jours.

L'administration influence largement les mentalités en ce sens que quiconque pratique l'autopsie traditionnelle est passible de poursuites judiciaires. Quand un membre de la famille s'oppose à l'autopsie, il peut recourir à l'administration par le biais de la gendarmerie pour faire prévaloir son point de vue ; mais, pour ne pas faire retomber sur soi tous les soupçons, il préférera s'abstenir. Dans certains cas, les membres de la famille s'assurent que personne n'irait se plaindre ou les trahir à la gendarmerie. Dans la plupart des cas, elle est saisie par un individu lorsque après l'autopsie et la divination, il est cité comme coupable, il le fait dans le but d'assurer sa sécurité et de sanctionner les principaux instigateurs.

### **3- L'autopsie et les religions judéo-chrétiennes**

En pays bamiléké, deux grandes religions (évangélique et catholique) se démarquent. Elles refusent les obsèques chrétiennes à un défunt qui a subi l'autopsie traditionnelle. La région est tellement christianisée que ce serait absurde de procéder à une inhumation sans la présence d'un religieux pour la plupart. Le conflit des valeurs s'installe et ne cesse de hanter les esprits d'autant plus qu'au sein de chaque famille, se découvrent toujours des adeptes du christianisme et du culte des ancêtres.

Les religieux ne cessent de développer des stratégies pour interdire l'autopsie et le « *blindage* » traditionnels. Leurs efforts ne sont pas vains parce que le « *blindage* » religieux est entrain de connaître un essor considérable. Les populations usent de plusieurs moyens pour bénéficier des services des religieux quand bien même elles pratiquent l'autopsie. Dans ce cas, elle est secrète et le corps est remis dans le cercueil avant l'arrivée du religieux. Des cas ont été signalés où certains individus ont trahis la stratégie de la famille ; par conséquent, les obsèques chrétiennes ont été annulées. La



pression religieuse atténuée le recours à la pratique de l'autopsie surtout dans un contexte où les conséquences ne sont pas totalement positives.

## **C- LES CONSEQUENCES DE L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE**

### **1- L'autopsie et l'appauvrissement des familles**

Les coûts de l'autopsie ne cessent de croître. Certaines familles n'arrivent plus à s'octroyer ce service à cause du prix. Cette hausse des prix est d'ailleurs à l'origine de la multiplication des « *autopsistes* » en ce sens que, lorsqu'un vrai « *autopsiste* » fixe le coût de l'opération et que la famille du défunt n'arrive pas à trouver un commun accord avec celui-ci, un courageux (mauvais « *autopsiste* ») s'y aventure tout en étant moins exigeant. Dans la plupart des cas, cette vague des courageux est constituée de plus en plus des jeunes sans emploi fixe. A vrai dire, certaines personnes et même des leaders sociaux pensent que l'autopsie est un marché très juteux, mais qui nécessite beaucoup de courage.

Comment comprendre qu'après avoir épuisé les ressources économiques sur le traitement d'un malade, les familles (généralement une seule personne ou une poignée) s'investissent encore dans l'autopsie, la divination, le « *blindage* », les ordalies... Ces pratiques exercent une pression sur les consciences individuelles et collectives au point où elles sont classées comme besoins prioritaires. Des cas ont été signalés où des individus ont pris le soin de laisser à un membre de la famille ou à un ami, l'argent qui servira à payer l'« *autopsiste* » à leur décès. Les femmes n'en sont pas épargnées, leur nouveau pouvoir économique leur permet d'investir davantage dans ces pratiques compte tenu de leur degré de crainte de la mort.

## 2- L'autopsie et la cohésion sociale

L'autopsie s'inscrit dans un vaste champ de croyances et de pratiques traditionnelles. Elle permet aux vivants de juger le statut du défunt et par conséquent, quelle place lui réserver dans le système traditionnel. Dès que l'autopsie révèle que le défunt n'était pas sorcier, qu'il a été « *appelé* » par les ancêtres, alors, il est vénéré et a droit aux funérailles qui marquent son intégration dans le collège des ancêtres. Par contre, si l'autopsie révèle que le défunt était un sorcier ou un malfaiteur, non seulement les initiés s'assurent qu'il connaisse une mort sociale définitive mais, ce dernier ne pourra bénéficier d'aucun rite traditionnel.

Sous un autre angle, les résultats de l'autopsie ne sont jamais partagés par tous. Quel que soit le cas, des groupes, des lignages, des individus se soulèvent pour contester les clauses de l'opération, peut-être parce que l'« *autopsiste* » et les initiés seraient incompetents ou corruptibles, ou encore parce que les signes révélés ne seraient pas ceux qu'ils avaient prémédités. A partir de ce moment, la désunion s'installe, les blocs se forment au sein des familles. Pour certaines personnes, les familles qui connaissent de nos jours une harmonie parfaite sont celles qui n'ont jamais pratiqué l'autopsie, le « *blindage* », la divination, les épreuves d'ordalie.

En pays bamiléké, la majorité des maux dont souffrent les familles tirent leur origine dans la recherche des causes de la mort. Une fois celles-ci établies, la désunion entre les membres de la famille est inévitable. Dans un contexte où, pour un même défunt, plusieurs devins peuvent être consultés par différents groupes et que les résultats ne sont pas toujours concordants, alors les membres d'une même famille arrivent à s'accuser mutuellement avec des preuves (divinations). Dès lors, la dislocation que connaissent les familles n'est plus à démontrer.

L'autopsie joue le rôle de régulateur du système social en ce sens qu'elle rassure les vivants, les protège. Elle permet de lever les interrogations, de cibler la cause des malheurs afin de s'en préserver. A ce sujet, Thomas

Louis Vincent (1998 : 94) soutient que l'autopsie traditionnelle « *recouvre une stratégie défensive implicite. C'est ainsi qu'en prenant prétexte de l'intérêt du mort, le rite remplit sa fonction fondamentale qui est de préserver l'équilibre individuel et social des vivants* ».

Dans la société traditionnelle, les filles dont l'autopsie de leur mère a découvert le « tok » étaient très sollicitées pour le mariage en raison des vertus thérapeutiques de cet organe. De nos jours, les données ont changé. A la suite de Mathias Tegomo-Nguetse (1996 : 47),

*« le « tok » serait une masse dure logée dans l'abdomen. (...) Les assistants « voient » le « tok » mais personne ne dit mot, on le cache, car si cela devient public, les femmes risquent de quitter leurs maris, frères du défunt compris. Les enfants risquent de ne pouvoir se marier parce que le « tok » est héréditaire ».*

### **3- L'autopsie et les différentes sanctions**

Les personnes que les devins ont culpabilisées pour un décès sont mises à l'écart de la société et n'entretiennent plus de bonnes relations avec quiconque. Pendant une certaine période, presque toutes les personnes culpabilisées étaient battues en public et certaines en trouvaient la mort. Tel est le cas d'un vieillard à Foto qui a été battu à mort par ses propres enfants parce qu'il aurait tué leur sœur, malheureusement pour ces enfants, l'autopsie de ce vieillard avait démontré qu'il était innocent, qu'il n'avait jamais tué. Dans le groupement bangang, un vieillard était soupçonné d'avoir tué deux membres de sa famille en l'espace de six mois ; l'année suivante, un autre membre de ladite famille est tombé gravement malade et tous les soupçons pesaient sur le même vieillard qui a été de plus en plus menacé ( les membres de la famille lui disaient : « *si tu tues encore celui-ci, nous allons vous enterrer ensemble ou tu vas manger le corps* ») au point où il est allé se pendre dans le champ de sa femme qui fut la première à l'accuser. Par contre, l'autopsie de ce vieillard révéla son innocence ; quelle malédiction

pour cette dernière! Des cas sont légions. Même dans des épreuves d'ordalie, l'objectivité n'est pas toujours totale.

Certains « *autopsistes* » déclarent qu'à la fin de l'opération, une bataille peut s'installer entre eux et les défunts, ces derniers les menaçant non seulement d'avoir déchiré leurs corps mais d'avoir dénoncé leurs forfaits. Cette bataille conduit souvent à la mort de l'« *autopsiste* » si ce dernier ne s'était pas bien « *préparé* ». Cette réalité peut se comprendre comme un jugement de conscience chez les « *autopsistes* ». Les membres de la famille n'échappent pas aussi à ce jugement ou cette bataille car l'autopsie traditionnelle est un rite qui traumatise les consciences individuelles et collectives. Se faisant, elle induit un dynamisme dans les relations de sexe.

## **D- L'AUTOPSIE ET LA DYNAMIQUE DU GENRE**

L'immixtion des femmes dans l'autopsie et les autres rites associés porte une influence sur le statut de chaque sexe en société d'une part, sur la relation entre les rapports de sexe et l'essor ou la chute de cette pratique d'autre part. De profonds bouleversements sont en cours dans le domaine des pratiques socioculturelles discriminatoires entre les sexes et déstabilisent tout le système social.

### **1- Le statut de chaque sexe**

L'autopsie traditionnelle vise à dénoncer les forfaits féminins. De nos jours, avec l'essor de nouvelles formes de sorcellerie, elle a perdu cette fonction car les hommes exercent aussi bien dans les pratiques occultes. Face à l'autopsie traditionnelle, les hommes et femmes sont égaux. Dans la société traditionnelle, la sorcellerie féminine (vampirisme) était plus répandue ; pendant l'essor de la caféiculture, ce sont le « *chia* » et le « *fumla* » masculin qui étaient valorisés ; actuellement, la société assiste à une recrudescence de la sorcellerie féminine. Une certaine stabilisation des

rapports de puissance maléfique se découvre entre les sexes au point où ce serait hasardeux de confirmer la suprématie d'un sexe sur l'autre dans les pratiques occultes car, de plus en plus, les pourcentages de culpabilisation sont sensiblement égaux entre hommes et femmes.

Par cette implication des femmes, elles ne sont plus considérées comme extérieures au sein de leurs familles maritales. Détentrices du pouvoir économique, les femmes sont sollicitées dans la résolution des problèmes, leurs points de vue et sentiments sont désormais pris en compte. Ce qui implique une nette amélioration de leur statut. Cette révision de statut se constate généralement dans ce champ lorsque les frères et sœurs d'un défunt recommandent à sa ou ses veuves de ne pas se soumettre aux épreuves difficiles de veuvage, ils veillent à ce que la ou les veuves ne souffrent pas trop, donc ils tolèrent la transgression des valeurs et normes traditionnelles. Du côté opposé, les hommes sont en perte de puissance parce qu'ils avaient monétarisé les pratiques traditionnelles et ne peuvent plus répondre à ce besoin.

Dans la structure politique traditionnelle, les femmes ont l'avantage que le nombre des « *mafo* » est illimité. Compte tenu du fait que l'intégration se fait par voie héréditaire ou par démarcation personnelle, les femmes qui émergent fortement dans la sphère économique se voient élevées par les chefs au titre de « *mafo* ». Leur nombre ne cesse de croître au point où leurs points de vue dans les chefferies traditionnelles ne sont plus à négliger tandis qu'à l'opposé, l'effectif des « *sept* » et des « *neuf* » est bien limité et les autres titres de notabilité octroyés aux hommes sont sans grandes influences dans la structure politique traditionnelle.

## **2- Le genre et l'essor ou la chute de l'autopsie**

L'implication des femmes dans la pratique de l'autopsie traditionnelle constitue un facteur d'essor de cette pratique en ce sens que plus les individus soutiennent un rite, plus il est sollicité. Dit autrement, les femmes se

joignent aux hommes pour soutenir et maintenir l'autopsie. Aucun sexe ne prend du recul d'autant plus que l'accusation est mutuelle ; tel est actuellement la base de l'essor de l'autopsie. Le nouveau pouvoir économique des femmes leur donne droit de décision ou d'influence quant aux rites traditionnels. Dans les rapports sociaux de sexe, imposer une quelconque décision à un sexe sans son accord serait prendre des risques de diviser la famille. De plus en plus, aucun sexe ne décide seul, l'équilibre tend à être parfaite dans la participation aux rites funèbres. Quand l'immixtion des femmes sera parfaite, c'est à dire lorsque les limites s'effaceraient, l'autopsie traditionnelle connaîtrait un essor considérable.

Sous un autre angle, d'autres facteurs interagissent pour influencer la participation des femmes ou des hommes à l'autopsie traditionnelle. En ce qui concerne les femmes, la christianisation massive, le manque de courage et la peur de violer la charte sociale ne cessent d'obliger plusieurs d'entre elles à renoncer à cette pratique. Pour les hommes, la chute de leur pouvoir économique, la transgression des valeurs et normes par les femmes, la peur de révéler leurs propres forfaits, l'orgueil de se rabaisser pour demander de l'argent chez les femmes, les obligent à être sceptiques quant aux recours à l'autopsie traditionnelle.

L'implication des femmes dans la pratique de l'autopsie traditionnelle contribue au maintien de ce rite qui ne cesse de subir des pressions liées à la valorisation de la modernité. Citant Ferraroti dans *Le retour du sacré*, Jean Nzhié Engono (1995 : 347-348) met la modernité entant que triomphe de la rationalité et de la technique en procès :

*« Les expériences du XX<sup>e</sup> siècle ont prouvé qu'il ne suffit pas d'aller de l'avant pour bien aller. Les nouveautés, les innovations ne sont pas nécessairement synonymes de mieux. Le moderne a besoin de l'ancien. Pour cette raison, la notion de « post moderne » s'avère linguistiquement et conceptuellement malheureuse. L'éventuelle solution aux problèmes de la modernité est à rechercher non dans l'après, mais dans l'avant de la modernité. Il y avait, dans la tradition dont nous nous sommes hâtivement libérés, des germes d'avenir qui ont été oubliés et qui seront redécouverts, reconsidérés et récupérés. »*

*Nous sommes un jour partis de la vieille maison, pleins d'espérance et d'enthousiasme, tout autant intrépides que téméraires ; mais il est nécessaire à présent de regarder en arrière parce que nous nous sommes aperçus que dans la hâte de partir quelque chose d'important avait été oublié ».*

## **E – LE GENRE ET LA PRATIQUE DE L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE**

L'acquisition du pouvoir économique par les femmes et la transgression des normes et valeurs qui s'en est suivi, induisent une dynamique dans les rapports sociaux de sexe et stimulent des questionnements sur la pertinence des pratiques socioculturelles discriminatoires. De plus en plus, la charte sociale est bafouée par les deux sexes. Dans ce sens, Thérèse Locoh (1988 : 474) soutient que « *les structures familiales africaines changent parce qu'elles s'adaptent aux transformations économiques, démographiques et sociales du continent. Se faisant, elles abandonnent peu à peu certaines normes et valeurs, elles innovent aussi de nouvelles formes de vie en communauté* ».

La chute de l'éducation différentielle contribue à une perte culturelle car les valeurs et normes ne sont plus transmises de générations en générations ou sont mal transmises ou transformées. C'est pour cette raison que les nouveaux modèles s'installent très rapidement en pays bamiléké. La dynamique du genre impulse la transgression de la charte sociale car les individus maîtrisent de moins en moins leur culture ou les prescriptions. Dans le même sillage, l'éducation différentielle s'estompe de telle sorte que la société future ne regorgerait plus d'hommes initiés à la domination et les femmes à la sujétion.

La société connaît une perturbation totale car les actions individuelles ou collectives manquent de système de référence car l'ordre social était fondé sur la domination économique des hommes. Cette domination économique a sous-tendu la codification des valeurs et des normes sous contrôle masculin.

Dès lors, « *il y a un décalage croissant entre les normes et représentations qui consacrent, d'une part l'infériorité féminine et la légitimation de la domination masculine, et d'autre part, le rôle capital que jouent les femmes au quotidien dans la société* » (Thérèse Locoh et Christine Tichit, 1996 : 5).

Les femmes investissent une importante partie de leurs ressources économiques dans les pratiques socioculturelles en l'occurrence l'autopsie, le « *blindage* », la divination, les ordalies, les funérailles...etc. Sur ce point, les femmes assurent une certaine stabilisation de ces pratiques. Dans cette logique, si les femmes renonçaient à cet investissement, toute la pratique sociale serait mise en cause avec tous les aspects de la vie, et surtout les pratiques socioculturelles connaîtraient une chute déplorable. Les femmes constituent dès lors un soutien incontournable dans le maintien de plusieurs rites culturels car la montée de l'individualisme et du capitalisme a détruit les formes traditionnelles de solidarité et d'entraide.

## **CONCLUSION**

L'implication des femmes dans la pratique de l'autopsie provoque des perturbations dans le système social, dans le système des représentations qui nourrit d'une part la domination masculine et d'autre part la subordination féminine. Les femmes ont brisé le mythe et ne se distinguent plus des hommes en ce sens qu'elles ont intégré les sphères masculines. Les rapports interindividuels s'en trouvent modifiés. Les rapports entre « *belles familles* » n'en sont pas épargnés car l'autopsie met aux prises toujours deux familles.

La chute du pouvoir des chefs et des notables, la dévaluation des structures politiques traditionnelles ont contribué à la perte du système de référence des pratiques socioculturelles telles que l'autopsie. Sous un autre angle, l'administration moderne et les religions judéo-chrétiennes ne cessent d'interdire cette pratique dans la région. Leurs efforts ne sont pas vains mais ne sont pas suffisants pour éradiquer un rite aussi ancré dans les mentalités.



Quelles que soient les divisions familiales orchestrées par l'autopsie traditionnelle, certains aspects positifs dont elle dispose obligent les populations à la maintenir. Traditionnellement discriminatoire entre les sexes, la dynamique observée dans les rapports de sexe vis-à-vis de cette pratique a occasionné une nouvelle perception des rôles sociaux et par conséquent du statut de chaque sexe. Cette dynamique comporte aussi bien des éléments favorables et défavorables à l'essor ou à la chute de l'autopsie traditionnelle. Dans une large mesure, les rapports de genre portent une influence notoire sur les pratiques socioculturelles.

**CONCLUSION GENERALE**

Les mutations agraires ont provoqué un renversement de l'ordre social établi et valorisé. Elles sous-tendent l'essor du pouvoir économique féminin et la chute de celui masculin. Cette déstabilisation de l'ordre socialement valorisé a conduit à l'implication des femmes dans toutes les pratiques sociales. Dans la société traditionnelle, les pratiques socioculturelles instaurent une large discrimination dans les relations de sexes, elles étaient pratiquées en majorité par les hommes et visaient l'assujettissement des femmes. A ce sujet, Thérèse Locoh (1996 : 16) soutient : « *les relations de genre sont des élaborations collectives qui s'expriment en normes de valeur, prescriptions et interdits dans l'éducation familiale et religieuse. Elles sont mises en œuvre au quotidien dans les rapports de production comme dans les relations familiales et sociales* ».

Pendant l'essor du pouvoir économique masculin, les hommes ont procédé à la monétarisation des pratiques sociales. Cette réalité allait de pair avec le développement du capitalisme, de l'individualisme et la chute des formes de solidarité traditionnelle. L'autopsie traditionnelle n'a pas échappé à cette monétarisation. Pratique discriminatoire faite par les hommes en vue de culpabiliser les femmes, l'autopsie a pour premier objectif de s'assurer de la cause de la mort, de la « *voir de ses propres yeux* ». Cette pratique se donne pour mission de rechercher les causes de la mort afin de les éradiquer. La conception de la vie, de la mort en pays bamiléké corrobore ces mots de Jean Ziegler (1975 : 300) : « *tout discours sur la mort possède une histoire. Mourir relève de la culture autant que de la nature. (...)Le mourir dans la société africaine relève d'une culture qui est celle d'une société non réifiée qui place au centre de son organisation sociale et cosmogonique la recherche du sens de la vie, de la mort des hommes* ».

A la chute du pouvoir économique masculin, les coûts des pratiques socioculturelles n'ont connu aucune baisse, ils se sont maintenus car, par l'essor de leur pouvoir économique, les femmes investissent aussi bien dans ce domaine. Ce nouveau pouvoir leur donne droit de regard et d'implication dans les pratiques sociales surtout celles qui sont discriminatoires dans les

rapports sociaux de sexe. Leur présence est déjà tolérée par les hommes et par conséquent par la société dans les rites et pratiques sociales. L'immixtion des femmes a été facilitée par les femmes au statut social d'homme. « *Par un premier paradoxe, une femme africaine doit cesser de pouvoir être mère pour se voir définitivement adoptée par la famille de son mari (...), passé un certain âge, une femme ne se distingue plus d'un homme* » (Claude Meillassoux, 1982 : 119). Les « *mafo* » usent aussi de leur pouvoir pour favoriser cette implication des femmes. Elles constituent des véritables « *avocates* » des femmes dans la société.

Les mutations de pouvoir économique entre les sexes ont institué une transgression des normes et valeurs dans la société. La chute du pouvoir économique masculin oblige les hommes à renoncer à certains privilèges ou fonctions qu'ils se sont imposés ; l'essor du pouvoir économique féminin instigue une révolution en ce sens que leur subordination a été pendant longtemps entretenu par leur dépendance économique. Les rapports sociaux de sexe ont connu de profonds bouleversements au point où, les femmes qui avaient été longtemps marginalisées, tendent à une coopération égalitaire ou à un respect social déjà établi. A ce sujet, Bernard Delpech (1985 : 340) soutient : « *les attitudes conjugales évoluent, tendant vers une coopération égalitaire à base de complémentarité et d'assistance mutuelle. Ainsi, en affirmant son pouvoir en tant qu'agent économique, la paysanne (...) accède au partage des initiatives et des responsabilités* ».

L'implication des femmes dans la pratique de l'autopsie traditionnelle est sous-tendue par leur désir d'auto-vérifier leur culpabilité (« *voir de leurs propres yeux* » leurs forfaits) car elles sont les principales personnes sur qui pèsent les soupçons, surtout que la mythologie bamiléké relève un univers féminin néfaste. Les femmes s'engagent de plus en plus dans cette pratique parce que non seulement elles sont accusées, mais les membres de leur famille natale n'en sont pas épargnés ; elles voudraient par ce canal défendre les intérêts de toute leur famille.

Les mutations observées dans la sphère magico-religieuse ont engendré des bouleversements dans la pratique de l'autopsie traditionnelle. Tel est le cas de l'apparition de nouvelles formes de sorcellerie, du non respect du principe de gauche/droite. Avec la violation déjà admise par les initiés de ce principe, les conclusions anticipées ne sont plus possibles d'autant plus qu'un individu peut désormais nuire à quiconque, qu'ils entretiennent une relation familiale ou non. Ces nouvelles formes de sorcellerie accentuent le degré de crainte de la mort qui est beaucoup plus élevé chez les femmes à cause de leur statut de mères nourricières, de leur caractère philanthropique. Dans cette logique, le recours des femmes aux pratiques traditionnelles telles que le « *blindage* », l'autopsie, la divination, les ordales n'est plus à justifier.

L'autopsie traditionnelle s'inscrit dans un vaste champ de valeurs sociales et remplit une fonction précise dans le système social. Elle constitue une contrainte pour les individus en ce sens que plusieurs autres rites culturels en dépendent. Dans ce sens, ne pas pratiquer l'autopsie sur certains corps serait préjudiciable non seulement au fonctionnement social, mais plus dans les stratégies préventives de la mort, domaine privilégié des femmes. Dans cette logique, l'immixtion des femmes dans la pratique de l'autopsie trouve sa raison d'être. L'autopsie constitue pour ces dernières une stratégie défensive et de déculpabilisation.

Les multiples accusations et suspicions occasionnées par la pratique de l'autopsie provoquent une déstabilisation du tissu relationnel entre les individus. Partant des relations au sein des couples et familles nucléaires, des relations entre lignages, entre les familles maternelles et paternelles, entre les « *belles-familles* », l'autopsie traditionnelle et les rites associés déstabilisent la cohésion sociale, accentuent la méfiance entre individus. Cette déstabilisation est d'autant plus grave que les pratiques socioculturelles sur lesquelles elle se greffe ne sont plus totalement discriminatoires entre les sexes. Ces pratiques socioculturelles jouaient le rôle d'assujettissement des femmes et de confirmation de la domination masculine. « *Ce passage de la*

*mono-sexualité à la bisexualité entraîne nécessairement des restructurations dans l'organisation de la vie privée, sociale et publique* » (Françoise Collin, 1992 : 258).

Les distorsions créées entre les sexes par les mutations de pouvoir économique trouvent de temps à autre des solutions car la société africaine en général est très solidaire et relève d'une communauté où le désir de vivre ensemble sans difficultés individuelles ou collectives est une priorité. Ainsi, en cas de conflit entre conjoints, entre familles et au sein de celles-ci, la société entière est concernée et recherche des solutions appropriées pour instaurer l'harmonie entre les concernés. De plus, les formes de solidarité traditionnelles s'estompent au profit de l'individualisme et du capitalisme. Dans le cadre de la recherche de l'harmonie sociale, les seules évolutions constatables, quels que soient les bouleversements, restent l'entrée des femmes dans le système économique en tant qu'agent, par conséquent dans la gestion des ressources financières ; ce qui implique la transgression des valeurs et normes socioculturelles. Si dès lors, les femmes disposent et gèrent les ressources économiques, qu'est-ce qui peut expliquer le maintien de l'opposition domination / sujétion dans les rapports sociaux de sexe, en ce sens que c'est grâce à la mobilisation des ressources économiques que les hommes se sont accaparés du pouvoir social et symbolique par une codification des normes et valeurs discriminatoires ? Dit autrement, pourquoi le pouvoir économique féminin ne s'accompagne-t-il pas toujours du pouvoir social et symbolique ?

Bloquées par les éléments de l'environnement social, les femmes procèdent par la transgression des normes et valeurs car la société a de la peine à reconnaître leur nouveau pouvoir économique. La charte sociale reste discriminatoire entre les sexes au niveau structurel. La société a connu de profondes mutations mais les normes et valeurs traditionnelles sont restées peu changeantes ; raison pour laquelle hommes et femmes baignent dans la transgression des licences et tabous sociaux. Pour régulariser cette situation, écrit DAWN (1992 : 105), « *il est absolument nécessaire de procéder à la*

*modification des codes civils, des systèmes de propriété, de la répartition du travail, (...) et en général, des institutions légales et sociales qui sous-tendent la suprématie masculine* ». Par cette implication dans l'autopsie traditionnelle, les femmes ont réussi en partie à détourner les accusations qu'elles subissaient vers les hommes et par conséquent, la culpabilisation tend à être égalitaire entre les sexes.

L'immixtion des femmes dans la pratique de l'autopsie traditionnelle connaît de nombreuses entraves à cause de la résistance des normes et valeurs sous contrôle masculin. Les hommes ont développé des stratégies pour s'assurer une suprématie durable par la codification d'une charte sociale discriminatoire. Quoique limitée, cette immixtion des femmes dans l'autopsie devrait contribuer à un essor considérable de cette pratique d'autant plus qu'elles essayent d'intégrer toutes les étapes et tous les différents groupes d'acteurs. Par cet engouement, elles pourraient passer outre la charte sociale et renverser l'opposition domination / sujétion entretenue par les pratiques socioculturelles mises sur pied par les hommes. Dans ce sens, Luc Capdevila et Fabrice Virgili (1999 : 255) soutiennent : « *en rester aux représentations mentales masculines, c'est prendre le risque d'ignorer la place prise par la femme dans la dynamique sociale et plus encore, oublier leur rôle ambivalent dans le maintien, la consolidation ou la transformation d'un ordre social instituant la domination masculine* ».

L'autopsie traditionnelle était une pratique discriminatoire entre les sexes, mais de plus en plus elle est entretenue et valorisée par les deux sexes au point où elle est entrain de perdre son caractère discriminatoire. Dans ce sens, cette pratique devrait connaître un essor considérable, mais les valeurs exogènes telles que les religions judéo-chrétiennes, le droit moderne, la scolarisation, ne cessent de se poser comme des obstacles. Ces deux types de valeurs (traditionnelles et modernes ou endogènes et exogènes) s'opposent les unes contre les autres. Elles s'imbriquent tous les jours dans toutes les pratiques sociales, mais le choix des acteurs sociaux dépend de la posture valorisée.

*« En dépit d'une tradition fortement patriarcale qui inspire encore à l'heure actuelle une conception très inégalitaire des rôles masculins et féminins, des changements peu visibles mais réels sont en cours. (...) Ils montrent que des redéfinitions des sphères d'influence respectives et des rapports entre sexes (ou de genre) sont en gestation » (Simon David Yana, 1997 : 47),*

et ne pourraient provoquer une quelconque révolution sociale dans l'optique d'équilibrer les relations hommes/femmes, au point où la domination masculine ferait désormais partie de l'histoire des rapports sociaux de sexe.

La croyance en la toute puissance de la science et de la technique (rationalité) n'assure pas toujours un mieux être dans les actions quotidiennes. Abstraction faite des us et coutumes, *« en se rationalisant, le monde ne devient pas raisonnable »* (Javeau repris par Jean Nzhié Engono, 1995 : 348) car la rationalité reste *« une crise des valeurs anciennes »*. Le moderne a besoin de l'ancien. C'est pour cette raison que Philippe Corcuff (1995 : 17) soutient : *« le monde social se construit à partir des pré-constructions passées, (...) les formes sociales passées sont reproduites, appropriées, déplacées et transformées alors que d'autres sont inventées dans les pratiques et les interactions de la vie quotidienne »*. L'autopsie traditionnelle ne cesse de subir des pressions engendrées par la rationalisation du monde et visant à l'éradiquer. L'appropriation de la modernité a créé dans les consciences individuelles et collectives une confusion culturelle et a fait naître des *« hybrides »* en manque d'une identité propre.



## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES PUBLIES

- **BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett** : 2003 – *Les femmes à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> Siècles)*, Paris, Belin, 271p.
- **BOURDIEU, Pierre** : 1998 - *La domination masculine*, Paris, Seuil, collection Liber, 142p.
- **COQUERY-VIDROVICTH, Cathérine** : 1994 - *Les Africaines ; Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Desjonquères, 395p.
- **CORCUFF, Philippe** : 1995 - *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 126p.
- **CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG** : 1977 - *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500p.
- **DAWN (Development Alternatives with Women for a New era)** : 1992 - *Femmes du sud ; Autres voix pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, traduit de l'anglais par Alice HODGHON et Monique PERROT-LANAUD, Paris, Côté-femmes, 317p.
- **DE ROSNY, Eric** : 1996 – *Les yeux de ma chèvre*, Paris, Plon, Collection Terre Humaine, 474p.
- **DONGMO, Jean Louis** : 1981 - *Le dynamisme bamiléké (Cameroun), volume 1, La maîtrise de l'espace agraire*, Yaoundé, Ceper, 424p.
- **ELA, Jean-Marc** : 1982 - *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala, 230p.
- **ELA, Jean-Marc** : 1994 – *Afrique, l'irruption des pauvres ; Société contre Ingérence, Pouvoir et Argent*, Paris, l'Harmattan, 226p.
- **HURAUULT, Jean** : 1962 - *La structure sociale des Bamiléké*, Paris, Mouton & co La Haye, 133p.
- **LA BIBLE** : Traduction Louis Segond
- **MEILLASSOUX, Claude** : 1982- *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspéro, 254p.

- **MIRCEA, Eliade** : 1978 – *Occultisme, sorcellerie et modes culturelles*, Paris, Gallimard, 183p.
- **MOHEN, Jean-Pierre** : 1995 – *Les rites de l'au-delà*, Paris, Odile Jacob, 330p.
- **NGA NDONGO, Valentin** : 2003 – *Plaidoyer pour la sociologie africaine*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 75p.
- **PRADELLES DE LATOUR, Charles-Henri** : 1997 – *Le crâne qui parle ; Ethnopsychanalyse en pays bamiléké*, Paris, EPEL, 2è édition, 262p.
- **RETEL-LAURENTIN, Anne** : 1974 – *Sorcellerie et ordalies ; L'épreuve du poison en Afrique noire ; Essai sur le concept de négritude*, Paris, Anthropos, 367p.
- **ROCHER, Guy** : 1968 - *Introduction à la sociologie générale ; Tome 3. Le changement social*, Paris, HMH Ltée, 320 p.
- **SCHWARTZENBERG, Roger-Gérard** : 1998 - *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, pp. 81-137
- **SECA, Jean-Marie** : 2001 – *Les représentations sociales*, Paris, Armand Colin, 192p.
- **TEGOMO-NGUETSE, Mathias** :1996 – *La sorcellerie ; Cette réalité bien de chez nous qui oblige à choisir entre Dieu et les sorciers*, Collection Jalons juo gho là, Série Théologie pastorale, Bayangam, 102p.
- **VINCENT, Jeanne-Françoise** : 2001 - *Femmes beti entre deux mondes ; Entretiens dans la forêt du Cameroun*, Paris, Karthala, 242 p.
- **WATIO, Dieudonné** : 1994 – *Le culte des ancêtres chez les Ngyemba (Ouest – Cameroun) et ses incidences pastorales*, Bamenda, Unique printers, 377p.
- **ZIEGLER, Jean** : 1975 - *Les vivants et la mort*, Paris, Seuil, 315p.

## ARTICLES ET REVUES

- **ABEGA, Séverin Cécile** : 1996 – « L'évolution de la situation des femmes et des règles matrimoniales chez les Maka de l'Est-Cameroun », in *Cahier de l'UCAC N°1*, Yaoundé, pp.95-117

- **BISILLIAT, Jeanne** : 1996 – « Pauvreté, exclusion et citoyenneté », in Jeanne Bisilliat, *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, pp. 373-385

- **BISILLIAT, Jeanne** : 2000 - « La dynamique du concept de « genre » dans les politiques de développement en Afrique », in *Afrique contemporaine N°196*, Octobre-décembre 2000, Paris, la documentation française, pp.75-82

- **CAPDEVILA, Luc et Fabrice VIRGILI** : 1999 – « Epuración et tonte des collaboratrices : Un antiféminisme ? », in *Un siècle d'antiféminisme* (sous la direction de Christine BARD), Paris, Fayard, pp. 255-267

- **COLLIN, Françoise** : 1992 - « Le féminisme : fin ou commencement de la mixité », in C. BAUDOUX et C. ZAIDMAN, *Egalité entre les sexes ; Mixité et démocratie*, Paris, l'Harmattan, pp.246-260

- **COPET-ROUGIER, Elisabeth** : 1985 - « Contrôle masculin, exclusivité féminine dans la société patrilinéaire », in Jean Claude Barbier, *Femmes du Cameroun ; Mères pacifiques, femmes rebelles* ; Paris, Orstom-Karthala, pp.153-180

- **DELPECH, Bernard** : 1985 - « Femmes éton devant les tribunaux coutumiers », in Jean Claude Barbier, *Femmes du Cameroun ; Mères pacifiques, femmes rebelles* ; Paris, Orstom-Karthala, pp.327-340

- **DOTTIN-ORSINI, Mireille** : 1999 – « portrait de femme : Gustave MOREAU et Gustav-Adolf MOSSA », in *Un siècle d'antiféminisme* (sous la direction de Christine BARD), Paris, Fayard, pp. 119-132

- **EL KHOURY DOUMIT, Arlène** : 1996 – « Les femmes chefs de famille ; Etat de la connaissance, Recherche et réflexions méthodologiques », in Jeanne Bisilliat, *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, pp.13-29

- **GERTI Hesseling et Thérèse LOCOH** : 1997- « Femmes, pouvoirs, sociétés », in *Politique africaine* N°65: *L'Afrique des femmes*, Paris, Karthala, pp.3-20

- **GUETAT-BERNARD, Hélène** : 2000 - « Femmes, mobilités et processus de construction identitaire et territoriale (une étude en pays Bamiléké au Cameroun) », in *GEODOC* 2000, N°51, série Moca N°8, Université de Toulouse Le Mirail, pp. 128-144

- **KAFFO, Célestin** : 2000 - « Développement du maraîchage d'altitude et marché foncier dans les monts bamboutos », in *GEODOC* 2000, N°51, série Moca N°8, Université de Toulouse Le Mirail, pp.24-42

- **KUETE, Martin et UWIZEYIMANA** : 2000 - « Présentation », in *GEODOC* 2000, N°51, série Moca N°8, Université de Toulouse Le Mirail, pp.3-5

- **LEVI TABOULA** : 2000 - « Crise foncière et crise caféière sur le plateau basaltique de Bafou », in *GEODOC* 2000, N°51, série Moca N°8, Université de Toulouse Le Mirail, pp. 6-23

- **LOCOH Thérèse et Christine TICHIT** : 1996 - « Introduction », in Locoh, Labourie Racapé et Tichit, *Genre et développement : Des pistes à suivre*, Paris, Documents et manuels du Ceped N°05, pp.1-8

- **MAUGUE, Annelise** : 1999 – « De Nizan à Drieu la rochelle ; La politique, territoire du masculin », in *Un siècle d'antiféminisme* (sous la direction de Christine BARD), Paris, Fayard, pp. 215-228

- **NDINGA, Gabriel** : 1996 – « De la dignité individuelle en Afrique », in *Cahier de l'UCAC* N°1, Yaoundé, pp.73-81

- **NZHIE ENGONO, Jean** : 1995 – « Rupture de la modernité, ou l'utopisme positiviste » in *SOCIETES* N° 50 (Revue des Sciences Humaines et Sociales), Paris, Dunod, pp. 341-349

- **PERROT, Michèle** : 1999 – « Préface », in *Un siècle d'antiféminisme* (sous la direction de Christine BARD), Paris, Fayard, pp. 7-19

- **PILON, Marc** : 1996 - « Genre et scolarisation des enfants en Afrique sub-saharienne », in Locoh, Labourie-Racapé et Tichit, *Genre et développement : Des pistes à suivre*, Paris, Documents et manuels du Ceped N°05, pp. 25-34

- **YANA, Simon David** : 1997 – « Statuts et rôles féminins au Cameroun ; Réalités d'hier, images d'aujourd'hui », in *Politique africaine* N°65, *L'Afrique des femmes*, Paris, Karthala, pp. 35-47

## MEMOIRES ET THESE

- **DJOU DA FEUDJIO, Yves–Bertrand** : 2004 – *La symbolique de la maladie et la pratique du blindage traditionnel dans le groupement Bangang (Ouest-Cameroun)*, mémoire de Maîtrise en Sociologie, Département de Sociologie-Anthropologie, Université de Yaoundé I, 130p.

- **FOSSI, Gabriel** : 1999 – *Devenir un être-rationalité ; Approche éthique chrétienne de l'autopsie traditionnelle chez les Bamiléké (Cameroun)*, mémoire de Licence canonique en Théologie, ICAO (Institut Catholique de l'Afrique de l'Ouest), Faculté de théologie, Abidjan, 101p.

- **MIAFFO, Dieudonné** : 1977 – *Rôle social de l'autopsie publique traditionnelle chez les Bamiléké*, mémoire de DES en Sociologie, Université de Yaoundé, Département de Sociologie, 165p.

- **NGOUANET, Chrétien** : 1998 - *Projet de développement, structures d'intervention en milieu rural et fragilisation de l'économie caféière à Bangang (Ouest Cameroun)*, mémoire de Maîtrise, Département de Géographie et d'Histoire, Université de Dschang, 99p.

- **NODEM, Jean Emet** : 1989 - *L'implantation de la CDC à Djuttitsa et son incidence sur le milieu rural environnant*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Département de Sociologie, Université de Yaoundé.
- **PINGHANE YONTA, Achille** : 2003 – Dynamique des rapports de genre sous les mutations agraires en pays Bamiléké (Cameroun) ; Le cas du village Bangang , mémoire de Maîtrise en Sociologie, Département de Sociologie-Anthropologie, Université de Yaoundé I, 151p.
- **SAHATSOP, Isidore** : 2000 – *Veuvage féminin chrétien chez les Bamiléké du Cameroun ; Le cas des Ngyemboon*, mémoire de Licence canonique en Théologie, ICAO, Faculté de Théologie, 101p.
- **TAMEKEM NGOUTSOP, Moïse** : 2005 – *Dynamiques des pratiques sexuelles juvéniles et équilibre socioculturel du groupement Foto ( Ouest-Cameroun )*, mémoire de Maîtrise en Sociologie, Département de Sociologie-Anthropologie, Université de Yaoundé I, 162p.
- **WAGOUM, Célestin** : 2003 – *Impact de la présence française sur la pratique de l'autopsie chez les Ngyemba de l'Ouest – Cameroun : 1920 – 1960*, mémoire de Maîtrise en Histoire, Département d'Histoire, Université de Yaoundé I, 128p.

**ANNEXES**

## GUIDE D'ENTRETIEN

- 1 – Fondements socioculturels de l'autopsie traditionnelle.
- 2 – Comment devient-on « *autopsiste* » ?
- 3 – Signes de détection d'un bon ou vrai « *autopsiste* », « *blindeur* », devin...
- 4 – But et objectif de l'autopsie traditionnelle.
- 5 – Fondement socioculturel de la dichotomie gauche = féminin et droit = masculin.
- 6 – Exigences de l'autopsie : matériels, finances, individus...
- 7 – Procédure et différents acteurs.
- 8 – Différents organes examinés et leur situation dans l'organisme (gauche ou droit).
- 9 – Existe-t-il des chevauchements ? Si oui, comment les repérer ?
- 10 – Etablissement de la relation entre un signe découvert après autopsie et une personne présumée coupable.
- 11 – Différentes sanctions possibles et moyens pour décrier l'innocence.
- 12 – Particularités de l'autopsie dans la société ancienne et celle de nos jours : convergences et divergences en général et par rapport aux femmes.
- 13 – Rôle et place des femmes dans l'autopsie : dans la société traditionnelle et de nos jours : suspicions, choix de l'« *autopsiste* », droit de regard et de parole, prise de décision...
- 14 – S'il y a des changements, quels en sont les facteurs ?
- 15 – Avantages et inconvénients de l'autopsie : entre conjoints et familles nucléaires, entre belles-familles, sur la société globale.
- 16 – Avenir de cette pratique.



**TABLEAU 4 : Signes, Interprétations et Médication**

	Signe observé	Signification	Médication ou action conséquente
1	Absence de toute marque maléfique ou de toute déformation organique	Mort venant de Dieu	Deuil normal
2	Présence d'un liquide +/- gris stagnant dans le ventre		
3	Blessures fraîches au cœur, foie, poumons, reins	Le défunt a été « mangé » par le « dim »	Les femmes jurent sur la dépouille pour montrer leur innocence (les hommes le font aussi de nos jours)
4	Absence de vessie urinaire	« chia » ou « fumla »	« Blindage » des survivants
	Augmentation du volume de foie, des poumons	« chia » ou « fumla »	
6	Ecoulement du sang par les narines, la bouche et Présence de sang dans le ventre	« chia » ou « fumla » Offre d'un totem et capture	
7	Blessures aux reins et perte de sang par les veines	Coupable d'un forfait non avoué	Victime d'une sanction invoquée par soi-même (paroles incantatoires et imprécatoires)
8	Ecoulement d'une mousse grise par les narines et présente dans le ventre	Malédiction (« tchop »)	Suivre le devin qui doit creuser une boule de terre et octroyer aux vivants comme cure et prévention
9	Intestins du défunt secs (humectés)	Malédiction (« ndo »)	La famille doit pratiquer le culte des ancêtres, la cérémonie des jumeaux, ou le rite de réconciliation
10	Fentes biscornues sur les reins	Enfant du ciel « molipou »	La famille l'enterre en le maudissant
11	Insuffisance de lobes pulmonaires	Enfant volé (« ajimo »)	Pas de lamentations car l'enfant n'était pas destiné à cette famille. Son Dieu l'a rappelé
12	Malformation organique	Suivre les conseils du devin	
13	Rougisement des intestins et de l'estomac	Poison	Suivre les conseils du devin
14	Mare de sang dans le ventre	Le totem a été tué	
15	Le foie présente des dessins, des signes bizarres ou des figures	Le défunt est lui-même cause de sa mort	On procède à un rite d'exorcisme et de purification, la trachée artère est arrachée et jetée dans un bosquet
16	Blessures sur les reins d'un enfant	Enfant de la maison ou de la famille	Coupure d'un membre qu'on enterre à part, souvent à la croisée des chemins pour l'empêcher de revenir
17	Un trou sur les reins qui laisse couler le sang	Victime de la sorcellerie	Suivre les conseils du devin
18	Présence de chair dans l'œsophage	« Dim », sorti pour nuire et a été capturé	

19	Présence d'un organe « tok » ouvert	Le vampire avait déjà utilisé son « tok » pour tuer	
20	Présence d'un organe « tok » fermé	Le défunt était un « dim » qui n'avait pas encore utilisé son organe « tok » parce qu'il n'a pas été initié. On prélève le « tok » pour faire un remède anti-« dim »	
21	Traces sur les poumons ou renflement	Le totem a été étranglé	On explique aux jeunes qu'il ne faut pas prendre un totem sans pouvoir le garder, ou il faut en prendre plusieurs
22	Cœur qui « bat encore », qui saigne longtemps après la mort	Défunt était sorcier, ceux qu'il a programmés de tuer ne sont pas encore tous morts	On lui arrache le cœur et on le brûle ; « blindage » des survivants
23	Foie tacheté	Le « dim » l'a « mangé »	On recherche le « dim »
24	Apparition d'une tête d'animal au foie	L'animal identifié était son totem	
25	Poumons tachetés (ou dessin de panthère)	L'animal totem était une panthère	
26	Foie enflé	L'animal totem était un éléphant	
27	Renflement d'appendice ou pénis en érection	Succube ou Incube (« lékatsuet : pénis de nuit »)	
28	Aorte dépourvue de sang	L'animal totem était un serpent boa	
29	Un trou sur le côté du foie, ou une poche à côté de l'estomac	Le défunt était détenteur D'un « tok » et a caché	Suivre les conseils du devin
30	Intestins jaunis	Beaucoup de choses cachées (à retrouver)	On fouille davantage et minutieusement avec plus d'attention
31	Des traces qui serpentent le cœur ou les poumons	L'animal totem était un serpent	
32	« boules de chair » dans le cœur ou dans la gorge	Sorcier tentant d'avaler les personnes et en est mort	« Blindage » et introduction des boules de chair dans le tronc d'un bananier pour sauver les personnes avalées
33	Fentes sur le bout du pancréas	Mort volontaire, le nombre de fentes correspond au nombre de fois qu'il est déjà venu au monde pour repartir	Pas de lamentations, on coupe une partie du corps qu'on enterre séparément, ainsi son créateur le méconnaîtra et il ne pourra plus renaître
34	Présence des cicatrices sur les reins ou cœur placé à gauche	« njounbi, mbotépon » Enfant bricolé	Arrêt des lamentations car mauvaise créature de Dieu
35	Les mains de l'opérateur sont sèches	Malédiction	Suivre les conseils du devin
36	Défunt toussait et crachait du sang. Ses intestins sont rougeâtres	Poison	
37	La rate (« nbalepié ») ou le cœur sont volumineux	Sorcellerie	





# TABLE DES MATIERES

DEDICACE .....	I
REMERCIEMENTS.....	II
SOMMAIRE .....	III
RESUME .....	IV
ABSTRACT .....	V
TABLES DES ILLUSTRATIONS .....	VI
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>2</b>
- RAISONS DU CHOIX DU SUJET.....	3
- DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE.....	4
- PROBLEMATIQUE.....	4
- QUESTION DE RECHERCHE.....	6
- HYPOTHESE DE RECHERCHE.....	7
- METHODOLOGIE.....	7
- CADRE THEORIQUE.....	8
- DEFINITION DES CONCEPTS.....	10
- DIFFICULTES RENCONTREES ET PLAN DU TRAVAIL.....	11
<b>PRELIMINAIRES .....</b>	<b>13</b>
- PRESENTATION DE LA REGION D'ETUDE.....	14
- ORGANISATION POLITIQUE DES CHEFFERIES	
TRADITIONNELLES.....	14
<b>PREMIERE PARTIE : L'AUTOPSIE DANS LA SOCIETE</b>	
<b>TRADITIONNELLE.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE 1: LES GENERALITES SUR L'AUTOPSIE</b>	
<b>TRADITIONNELLE.....</b>	<b>19</b>
INTRODUCTION.....	19
A - LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS.....	19
1- Le mythe fondateur.....	19
2- Les facteurs préalables à l'autopsie.....	21

a - La bonne mort.....	21
b - La mauvaise mort.....	21
c - Les causes de la mort.....	22
3- Le but et les objectifs de l'autopsie.....	23
<b>B - LES DIFFERENTS ACTEURS ET LA TECHNIQUE.....</b>	<b>24</b>
1- Les catégories d'acteurs.....	24
2- La technique.....	26
a - Le temps et le lieu.....	26
b - Les outils.....	26
c - La procédure.....	27
3- Quelques signes et interprétations.....	27
<b>C - L'AUTOPSIE ET LES AUTRES RITES CULTURELS.....</b>	<b>28</b>
1- L'autopsie et le « <i>blindage</i> ».....	28
2- L'autopsie et l'ordalie.....	29
3- L'autopsie et le culte des ancêtres.....	30
4- L'autopsie et la divination.....	31
<b>D – L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE ET L'AUTOPSIE MODERNE.....</b>	<b>31</b>
1- Les convergences.....	31
2- Les divergences.....	32
3- L'autopsie et les représentations sociales.....	33
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>34</b>
<b>CHAPITRE 2 : LE GENRE ET L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE DANS</b>	
<b>LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS.....</b>	<b>36</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>36</b>
<b>A - LES FONDEMENTS SOCIOCULTURELS DE LA DIVISION DU</b>	
<b>CORPS HUMAIN.....</b>	<b>37</b>
1- Les conceptions populaires.....	37
2- La conception traditionnelle.....	39
3- L'apport de la modernité.....	40
<b>B - LA SITUATION DES ORGANES : GAUCHE OU DROITE.....</b>	<b>41</b>
1- La situation des organes : tradition et modernité.....	42

2- La justification du déséquilibre des organes.....	43
a- L'origine du vampirisme : mythe fondateur.....	43
b- Les fondements socioculturels du déséquilibre.....	44
<b>C - LA PLACE ET LE ROLE DES FEMMES DANS L'AUTOPSIE</b>	
<b>TRADITIONNELLE.....</b>	<b>45</b>
1- Les interdits féminins.....	45
2- Les différentes actions des femmes.....	47
3- Le pouvoir de la famille maternelle.....	47
<b>D - LA POLYGYNIE, LA SORCELLERIE ET L'AUTOPSIE</b>	
<b>TRADITIONNELLE.....</b>	<b>49</b>
1- Le genre et la sorcellerie.....	49
2- Le vampirisme et l'autopsie traditionnelle.....	49
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>50</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : LES MUTATIONS DU POUVOIR</b>	
<b>ECONOMIQUE ENTRE LES SEXES ET LES RAPPORTS DE</b>	
<b>GENRE.....</b>	<b>51</b>
<b>CHAPITRE 3 : LES MUTATIONS DU POUVOIR ECONOMIQUE ENTRE</b>	
<b>LES SEXES.....</b>	<b>52</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>52</b>
<b>A - LES MUTATIONS AGRAIRES.....</b>	<b>53</b>
1- De l'agriculture traditionnelle à l'essor et à la déprise caféicole.....	53
2- De l'agriculture traditionnelle à l'essor des cultures vivrières.....	55
<b>B - LES MUTATIONS AGRAIRES : SOCLE DES MUTATIONS DE</b>	
<b>POUVOIR ECONOMIQUE ENTRE LES SEXES.....</b>	<b>60</b>
1- Les facteurs de la chute du pouvoir économique masculin.....	60
2- Les facteurs de l'essor du pouvoir économique féminin.....	62
<b>C - LA CULTURE ET LES MUTATIONS SOCIALES : UN DEPHASAGE</b>	
<b>NOTOIRE.....</b>	<b>64</b>
<b>D - LA MONETARISATION DES PRATIQUES SOCIALES.....</b>	<b>66</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>67</b>

<b>CHAPITRE 4 : LA TRANSGRESSION DES VALEURS CULTURELLES.</b>	<b>69</b>
INTRODUCTION.....	69
A - LES FACTEURS CULTURELS DE LA TRANSGRESSION DES VALEURS.....	70
1- La déperdition culturelle.....	70
2- Le dysfonctionnement dans la structure politique traditionnelle.....	71
3- La non-scientificité des faits culturels.....	72
4- Les normes et les valeurs discriminatoires entre les sexes.....	73
B - L'OPPOSITION ENTRE LA TRADITION ET LA MODERNITE.....	75
C - LES DIFFERENTES MANIFESTATIONS DE LA TRANSGRESSION DES VALEURS.....	76
1- Au niveau des « <i>jours tabous</i> ».....	77
2- Au niveau du mariage.....	77
3- Au niveau de la socialisation.....	79
D - L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LES PRATIQUES SOCIOCULTURELLES.....	80
1- Les mutations dans la sphère magique.....	80
2- La violation du principe de la division du corps.....	81
CONCLUSION.....	82
<b>TROISIEME PARTIE : IMPLICATION DES FEMMES DANS L'AUTOPSIE ET CONSEQUENCES PSYCHOSOCIALES.....</b>	<b>84</b>
<b>CHAPITRE 5 : LE GENRE, LA CRAINTE DE LA MORT ET LE RECOURS AU « <i>BLINDAGE</i> » OU A L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE..</b>	<b>85</b>
INTRODUCTION.....	85
A - LE GENRE ET LA CRAINTE DE LA MORT.....	86
1- Les femmes : mères de l'humanité et nourrices.....	86
2- Le système de représentations.....	88
3- La division du corps : fort et faible.....	90
B - LES TECHNIQUES PREVENTIVES.....	91
1- Les facteurs de la prévention.....	91



2- Les différentes techniques préventives.....	92
a- Le « <i>blindage</i> » individuel.....	93
b- Le « <i>blindage</i> » collectif.....	93
3- Les différents acteurs et le rapport d'effectif.....	94
<b>C - LES DIFFERENTES VOIES DE RECOURS APRES UNE SEANCE</b>	
<b>D'AUTOPSIE.....</b>	<b>95</b>
1- Les voies de recours.....	95
2- Les différents acteurs et le rapport de sexe.....	97
3- L'autopsie traditionnelle : santé et conscience.....	100
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>101</b>
<b>CHAPITRE 6 : LES FACTEURS D'IMPLICATION DES FEMMES DANS</b>	
<b>L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE.....</b>	<b>102</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>102</b>
<b>A - LA MONETARISATION DES PRATIQUES TRADITIONNELLES.....</b>	<b>103</b>
1- Femmes : soutiens des pratiques traditionnelles.....	103
2- Le développement de l'individualisme et du capitalisme.....	104
3- L'exemple de l'autopsie traditionnelle.....	106
<b>B - L'AUTO-VERIFICATION DE LEUR CULPABILITE.....</b>	<b>107</b>
1- La culpabilité féminine.....	107
2- Le poids des nouvelles formes de sorcellerie.....	109
<b>C - LES AUTRES FACTEURS DE MOTIVATION.....</b>	<b>110</b>
1- L'« <i>indépendance</i> » des femmes.....	110
2- Le féminisme et la dynamique interne.....	111
<b>D - LES LIMITES DE L'IMPLICATION DES FEMMES.....</b>	<b>113</b>
1- Au niveau des acteurs.....	113
2- Le veuvage féminin.....	114
3- Le système de représentations.....	115
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>116</b>
<b>CHAPITRE 7 : L'INCIDENCE DE L'IMMIXTION DES FEMMES DANS</b>	
<b>L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE.....</b>	<b>117</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>117</b>

A - LES RAPPORTS INTERINDIVIDUELS.....	118
1- Les rapports au sein des couples.....	118
2- Les rapports entre « <i>belles-familles</i> ».....	119
B - LA DYNAMIQUE DE L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE.....	120
1- L'autopsie et le pouvoir traditionnel.....	120
2- L'autopsie et l'administration.....	121
3- L'autopsie et les religions judéo-chrétiennes.....	122
C - LES CONSEQUENCES DE L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE.....	123
1- L'autopsie et l'appauvrissement des familles.....	123
2- L'autopsie et la cohésion sociale.....	124
3- L'autopsie et les différentes sanctions.....	125
D - L'AUTOPSIE ET LA DYNAMIQUE DU GENRE.....	126
1- Le statut de chaque sexe.....	126
2- Le genre et l'essor ou la chute de l'autopsie.....	127
E - LE GENRE ET LA PRATIQUE DE L'AUTOPSIE TRADITIONNELLE.	129
CONCLUSION.....	130
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>132</b>
BIBLIOGRAPHIE.....	139
<b>ANNEXES.....</b>	<b>145</b>
GUIDE D'ENTRETIEN.....	146
TABLEAU DES SIGNES, INTERPRETATIONS ET MEDICATION.....	147
DECRET RELATIF A LA REPRESSION DE L'AUTOPSIE.....	149
TABLE DES MATIERES.....	151